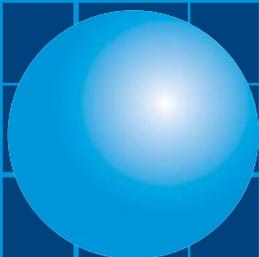


**DYNAMIQUE DES TERRITOIRES
DU LOIR-ET-CHER
APPROCHE DES SERVICES
À LA POPULATION**

DONNÉES 2006

NOVEMBRE 2008



SOMMAIRE

Les services généraux	3	Les services aux personnes handicapées	24
L'administration préfectorale	3	L'accueil des adultes handicapés	24
Les trésoreries publiques	3	L'aide à domicile et les soins infirmiers	24
Les tribunaux d'instance	3	L'aide à la mobilité	24
Les conciliateurs de justice	3	Action sociale : synthèse	25
Les services de gendarmerie et de police	4	La santé	26
Les services d'incendie et de secours	5	L'offre de soins hospitalière	26
Le service postal	6	Les services d'urgence	27
Les services bancaires	7	Les maternités	28
Services généraux - éléments de synthèse	8	Les médecins généralistes	29
Mobilité et transports collectifs	9	Une démographie médicale inquiétante	30
L'accueil de la petite enfance	10	Les chirurgiens-dentistes	31
La scolarité	13	Les infirmiers libéraux	31
Les écoles primaires	13	Les pharmacies	32
Les collèges	14	Les masseurs kinésithérapeutes	33
Les lycées	14	Les ambulanciers	33
L'apprentissage	14	Laboratoires d'analyse	33
Les services destinés à la jeunesse : synthèse	15	Autres professions liées à la santé	33
Formation professionnelle, insertion et emploi	16	La santé animale	33
L'action sociale	18	L'offre de soins en Loir-et-Cher : synthèse	34
Le service social de proximité du Conseil général	18	Le logement social	35
Les organismes de sécurité sociale	19	La collecte des déchets ménagers et assimilés	36
Le mouvement associatif	20	L'offre commerciale	37
Les services aux personnes âgées	21	Les commerces de première nécessité	37
Une densité importante de places d'accueil	21	Pôles de proximité	39
Les services de soins infirmiers à domicile	22	Les marchés	40
Les services de portage de repas	23	Les grandes et moyennes surfaces alimentaires	41
Les services de surveillance	23	L'offre commerciale en Loir-et-Cher : synthèse	42
les autres services	23		

AVERTISSEMENT

En 2005, l'Observatoire a réalisé des études diagnostics sur l'offre de services à la population pour chacun des cinq syndicats mixtes de pays du Loir-et-Cher.

Une synthèse départementale en a été tirée pour un usage restreint. Il apparaît aujourd'hui que même un peu ancienne, cette analyse intéresse bon nombre de partenaires. Il a donc été décidé de diffuser ce document en l'état sur le site Internet de l'Observatoire.

Une mise à jour de tout ou partie des éléments cartographiques sera effectuée et publiée également sur notre site, au fur et à mesure de la collecte des informations.

Les services généraux

L'administration préfectorale

Le Loir-et-Cher compte trois arrondissements, Blois (préfecture), Vendôme et Romorantin-Lanthenay (sous-préfectures).

Les trésoreries publiques

Une trésorerie générale et 21 trésoreries assurent le contact avec le public pour les questions de leur ressort. Il y en a presque une par canton. Celles d'Herbault et Mennetou-sur-Cher ont été fermées, mais des permanences y sont maintenues pour l'instant.

Les trésoreries publiques

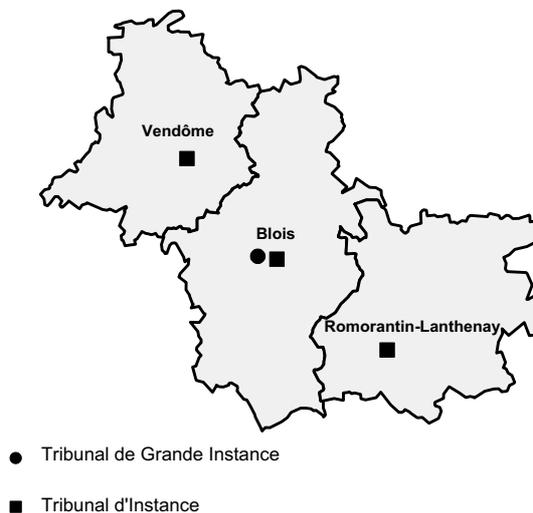


D'après source : Trésorerie générale du Loir-et-Cher - 2005

Les tribunaux d'instance

Chaque département est doté d'un tribunal de grande instance compétent sur l'ensemble de son territoire. Pour le Loir-et-Cher, celui-ci siège à Blois. Un tribunal d'instance est également installé dans chaque arrondissement.

Les tribunaux d'instance



D'après source : Tribunal d'instance de Blois - 2005

Les conciliateurs de justice

Une vingtaine de conciliateurs de justice ayant pour mission de faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement amiable des différends, ont été nommés dans le département. Ils interviennent notamment en matière de troubles de voisinage, de litiges entre les commerçants ou les artisans et leurs clients, de différends entre locataires et propriétaires, etc.

Des permanences sont tenues une à deux fois par mois dans 38 lieux (mairies principalement), une fois par semaine à Blois et Onzain. Leur localisation a été établie en fonction de la densité de population. C'est la raison pour laquelle elles apparaissent concentrées dans l'agglomération bloisaise et les principales villes.

Les conciliateurs de justice



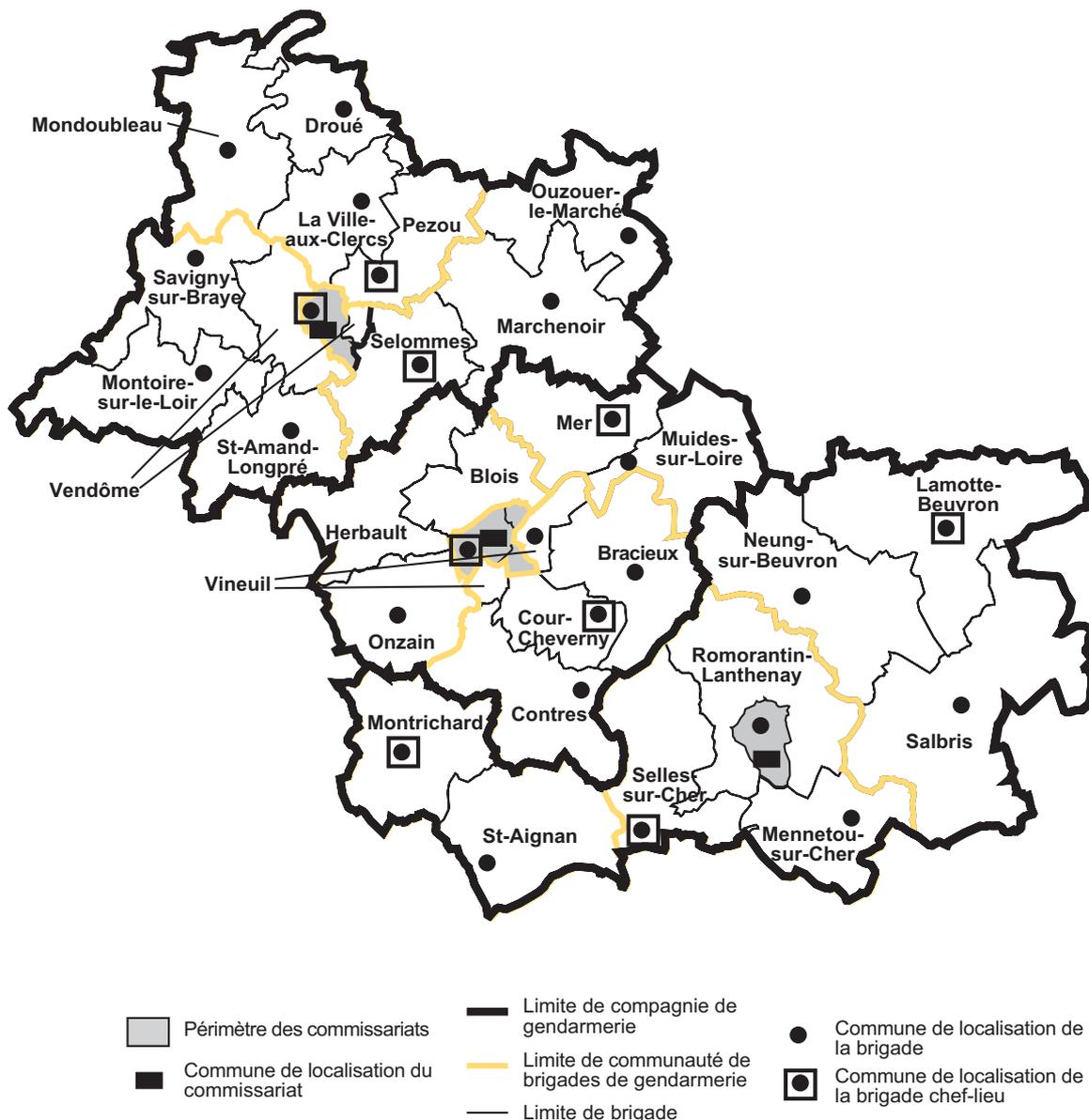
D'après source : Tribunal d'instance de Blois - 2005

Les services de gendarmerie et de police

La gendarmerie nationale est organisée en compagnies, communautés de brigades et brigades. Le territoire départemental est couvert par trois compagnies, neuf communautés de brigades et 27 brigades. Des regroupements ont été opérés récemment, en raison de la suppression de la brigade de La Ville-aux-Clercs.

La police nationale est compétente sur les principales agglomérations. Un commissariat est installé dans chacun des trois chefs-lieux d'arrondissement. Celui de Vendôme opère sur les communes de Vendôme, Saint-Ouen, Areines, Meslay et Naveil ; celui de Blois sur Blois, La Chaussée-Saint-Victor et Saint-Gervais-la-Forêt. Le commissariat de Romorantin n'intervient que sur la ville.

Les services de gendarmerie et de police nationales en Loir-et-Cher



D'après sources : Préfecture de Loir-et-Cher, Gendarmerie Nationale, Commissariat de Police - 2005

Les **centres d'incendie et de secours** sont les unités territoriales chargées principalement des missions de secours.

Ils sont créés et classés par arrêté du préfet en **centres de secours principaux, centres de secours et centres de première intervention** en application de l'article L. 1424-1, en fonction du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques et du règlement opérationnel, et conformément aux critères suivants :

- a) Les **centres de secours principaux** assurent simultanément au moins un départ en intervention pour une mission de lutte contre l'incendie, deux départs en intervention pour une mission de secours d'urgence aux personnes et un autre départ en intervention ;
- b) Les **centres de secours** assurent simultanément au moins un départ en intervention pour une mission de lutte contre l'incendie ou un départ en intervention pour une mission de secours d'urgence aux personnes et un autre départ en intervention ;
- c) Les **centres de première intervention** assurent au moins un départ en intervention.

Chaque centre d'incendie et de secours dispose, selon la catégorie à laquelle il appartient, d'un effectif lui permettant au minimum d'assurer la garde et les départs en intervention dans les conditions ci-dessus définies. Cet effectif est fixé dans le respect des dispositions des guides nationaux de référence mentionnés à l'article R. 1424-52, du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques et du règlement opérationnel.

Les services d'incendie et de secours

L'organisation des services d'Incendie et de Secours relève de la compétence du Conseil Général, à travers le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Le SDIS s'articule autour de trois groupements (Nord, Centre et Sud), concrétisés par la présence d'un centre de secours principal dans chaque chef-lieu d'arrondissement.

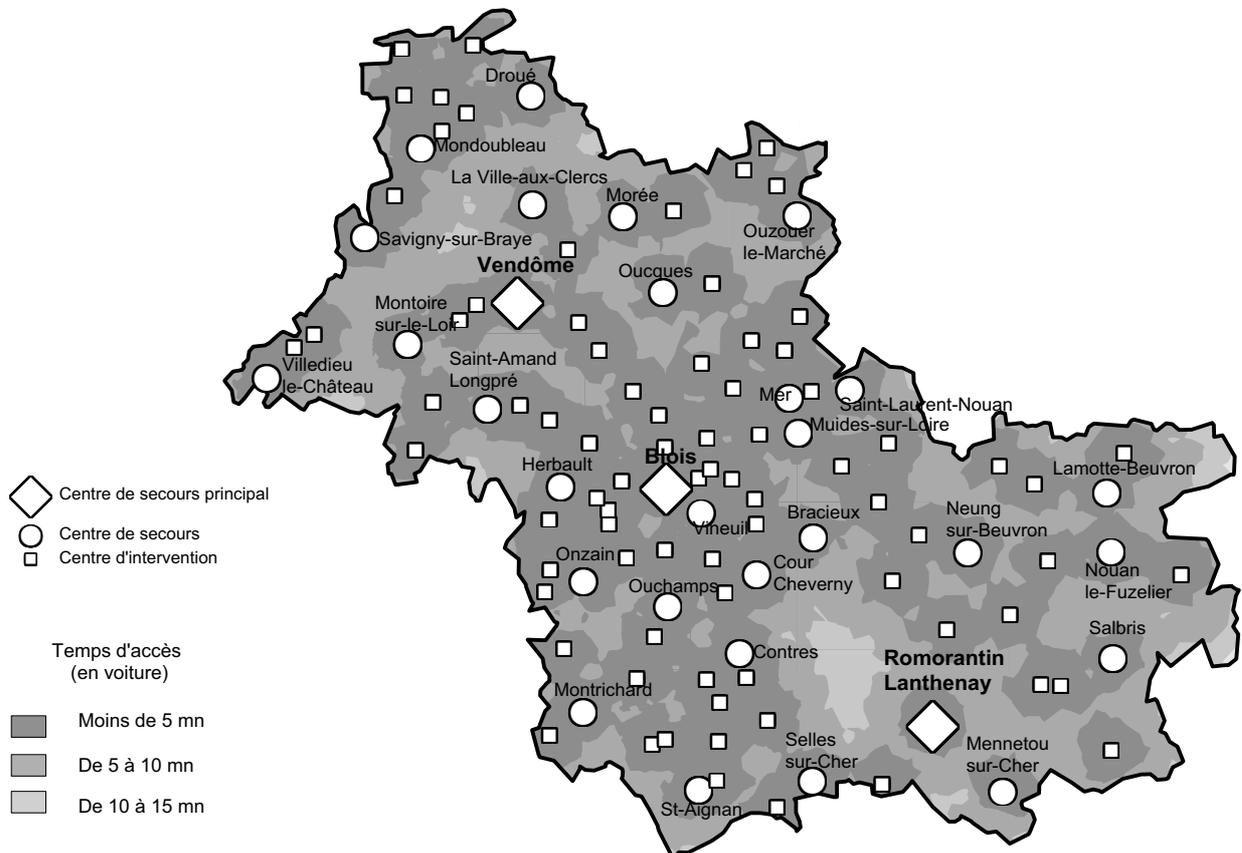
Le maillage est assuré par 28 centres de secours et 80 centres d'intervention. Ces derniers sont répartis de façon à limiter au maximum le temps d'intervention des équipes. On remarque néanmoins sur la carte quelques zones moins bien desservies que les autres. C'est en particulier le cas de la région de Mur-de-Sologne / Veilleins /

Courmemin. Au cœur de celle-ci, le temps d'accès est supérieur à 10 mn. Ce délai est compris entre 2 et 10 mn dans d'autres parties de la Sologne, peu étendues, ainsi qu'au nord du département, notamment dans une bande s'étendant d'est en ouest. Sur la très grande partie du territoire départemental, un centre est présent à moins de 5 mn.

Pour assurer l'ensemble des missions, le Loir-et-Cher peut compter sur un effectif de près de 2 200 pompiers en 2005, dont plus de 210 professionnels.

Les centres d'intervention reposent uniquement sur les pompiers volontaires. Leurs effectifs sont très variables, allant de trois à quatre personnes pour les plus petits jusqu'à plus de 25 pour les plus importants.

Les centres d'incendie et de secours en Loir-et-Cher



D'après source : SDIS - 2005

Le bureau de poste

- tous services et produits

Le Relais Poste (nouvelle dénomination du point poste)

- un guichet postal dans un commerce de proximité
- vente de produits courants (timbres, Prêt à Poster, emballages) et services (dépôts d'objets affranchis, retrait des instances)
- des retraits financiers jusqu'à 150 euros par semaine

L'agence postale communale

- un guichet postal dans un local communal ou intercommunal
- vente de produits et services courants
- des retraits financiers et des versements en espèces

Le service postal

La loi de régulation postale interdit "que plus de 10 % de la population d'un département se trouve éloignée de plus de 5 km des plus proches accès au réseau de la Poste et de plus de 20 minutes en trajet automobile". Un protocole de partenariat a été signé entre La Poste, le Conseil Général et l'Association des maires de Loir-et-Cher en décembre 2004. Il pose le principe du maintien des 156 points de contact du Loir-et-Cher, sous une forme renouvelée.

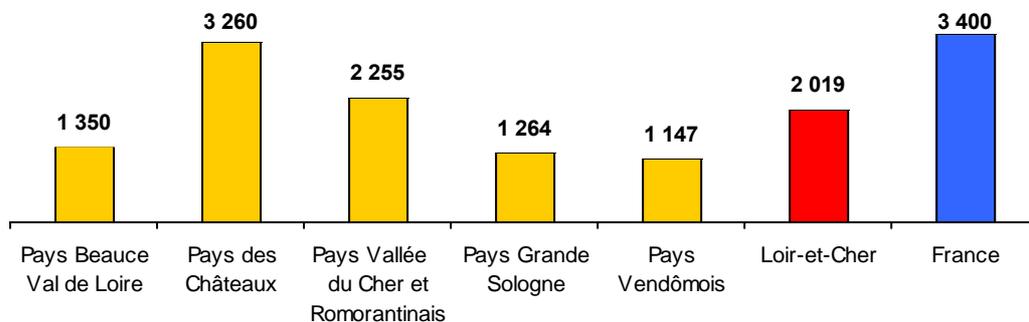
Des Relais Poste, chez des commerçants, prennent ainsi progressivement la place de bureaux dont le nombre d'opérations et les horaires d'ouverture n'étaient plus satisfaisants. Ils permettent d'assurer un service quotidien sur une plage horaire très étendue et confortent de surcroît le commerce

dans lequel ils sont implantés.

Le Loir-et-Cher dispose aujourd'hui de 26 agences postales communales, 107 bureaux de postes et 23 Relais Poste. En moyenne, on compte ainsi un peu plus de 2 000 habitants pour un point de contact, soit une couverture supérieure à celle de la France. La desserte apparaît particulièrement favorable aux zones rurales peu densément peuplées, ainsi qu'en témoignent les ratios par Pays pour le Vendômois, la Grande Sologne et Beauce-Val de Loire.

La fermeture d'autres bureaux ou agences (ou leur transformation) apparaît probable, si l'on considère que 8 points de contact étaient ouverts moins de 10 heures par semaine et 35 autres moins de 20 heures en 2005.

Nombre d'habitants pour un point de contact



D'après sources : Direction de la Poste de Loir-et-Cher (2006) - INSEE (RGP99)

Temps d'accès aux services postaux en Loir-et-Cher

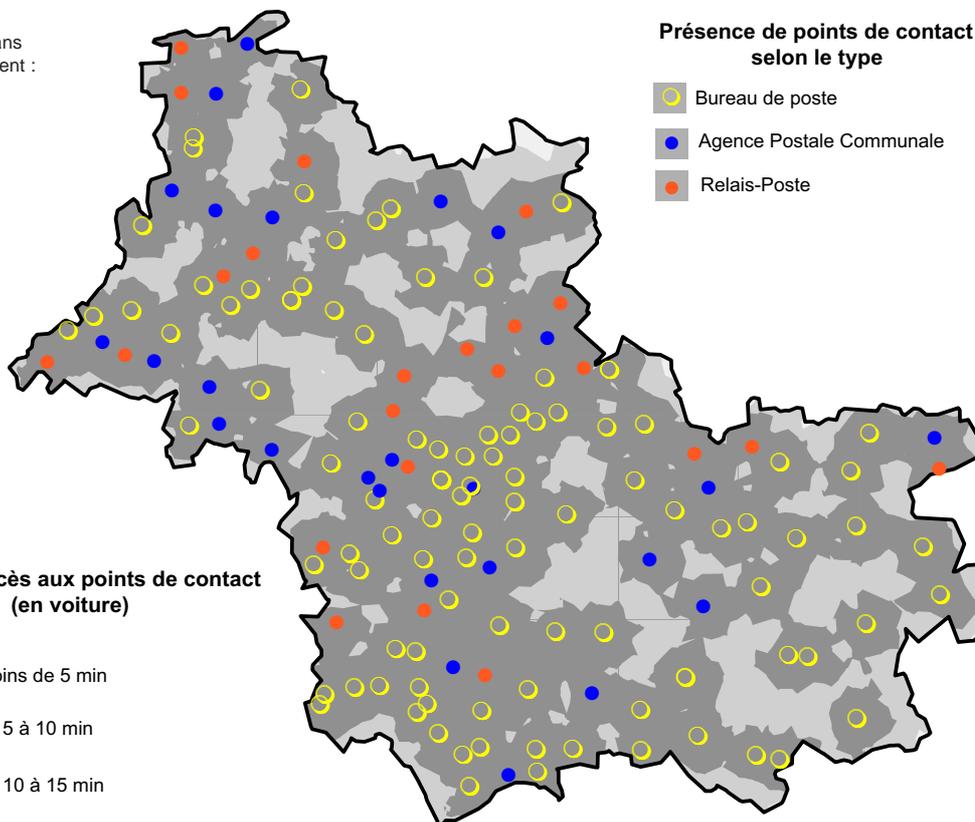
Nombre de bureaux de poste dans les trois chefs-lieux d'arrondissement :
Blois : 5
Vendôme : 3
Romorantin : 2

Présence de points de contact selon le type

- Bureau de poste
- Agence Postale Communale
- Relais-Poste

Temps d'accès aux points de contact (en voiture)

- moins de 5 min
- de 5 à 10 min
- de 10 à 15 min



D'après source : Direction de la Poste de Loir-et-Cher - 2006

Les services bancaires

On recense 141 agences bancaires en Loir-et-Cher (hors réseau de la Poste), réparties dans 41 communes. La plupart sont dotées de distributeurs automatiques de billets.

On trouve par ailleurs 17 automates hors agence, la plupart dans une moyenne surface.

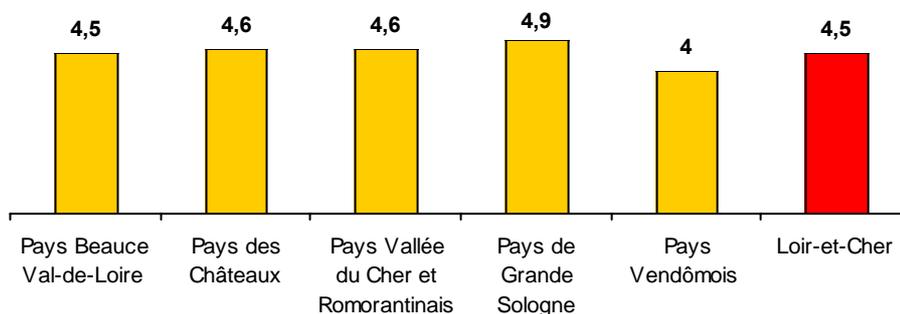
10 réseaux nationaux sont représentés, offrant ainsi une capacité de choix et de mise en concurrence : Banque Fortis, Banque Hervet, Banque Populaire, BNP-Paribas, BRO-groupe CIC, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, LCL (ex Crédit Lyonnais), Crédit Mutuel et Société

Générale.

Le Crédit Agricole Val-de-France propose un service de points verts au sein de commerces de proximité. On en recense 130, sur 107 communes (soit plus d'une sur trois).

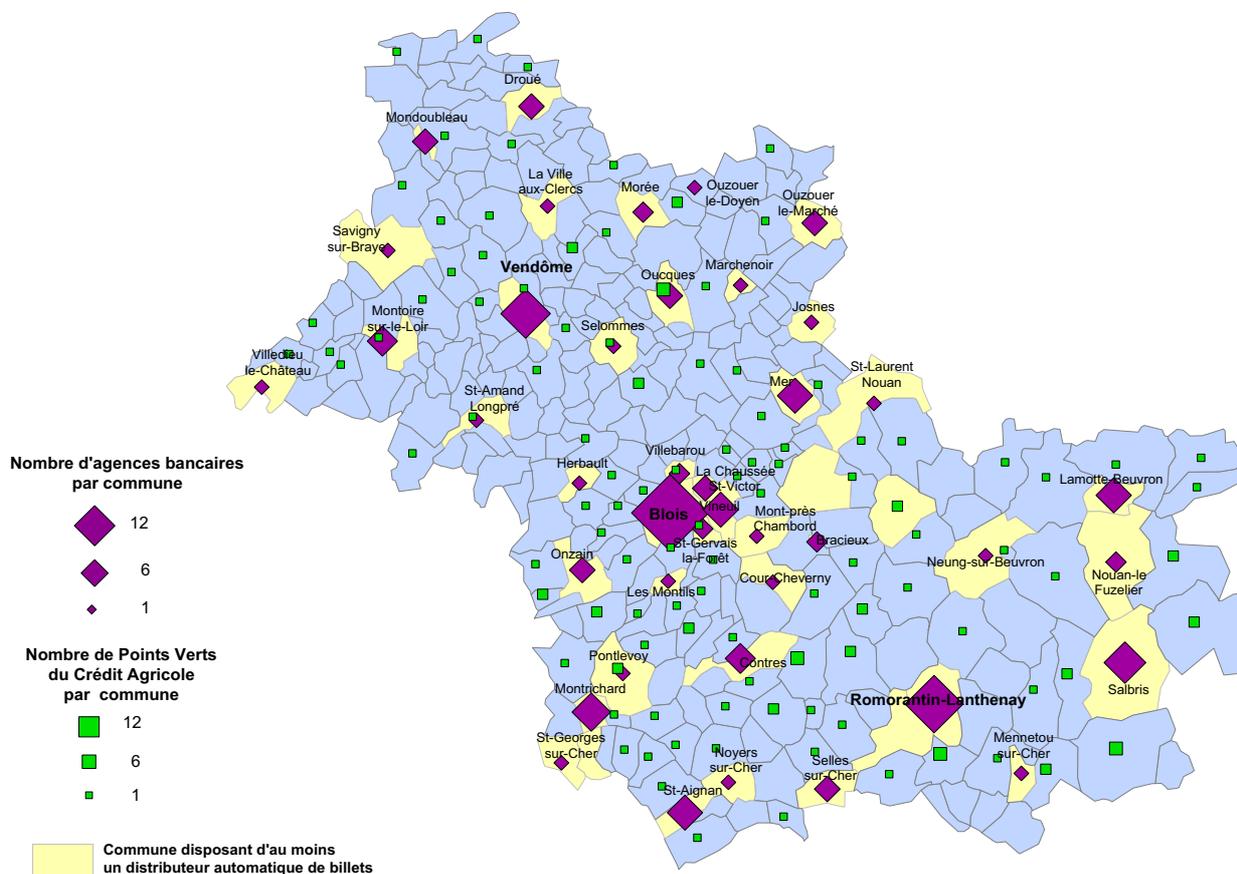
Le territoire départemental apparaît ainsi assez bien irrigué, d'autant que l'offre est bien étoffée dans les communes voisines des départements limitrophes. La densité par Pays pour 10 000 habitants montre cependant une desserte un peu moins fournie en Vendômois et, à l'opposé, un réseau plus dense en Grande Sologne. Les écarts restent toutefois limités.

Nombre de points bancaires par Pays en Loir-et-Cher (pour 10 000 habitants en 1999)



D'après sources : réseaux bancaires (2005) - INSEE (RGP99)

Les services bancaires



D'après source : réseaux bancaires - 2005

Services généraux - Eléments de synthèse

Pour mesurer la disponibilité de l'ensemble des services généraux sur le territoire, un indicateur synthétique est calculé à partir des services suivants :

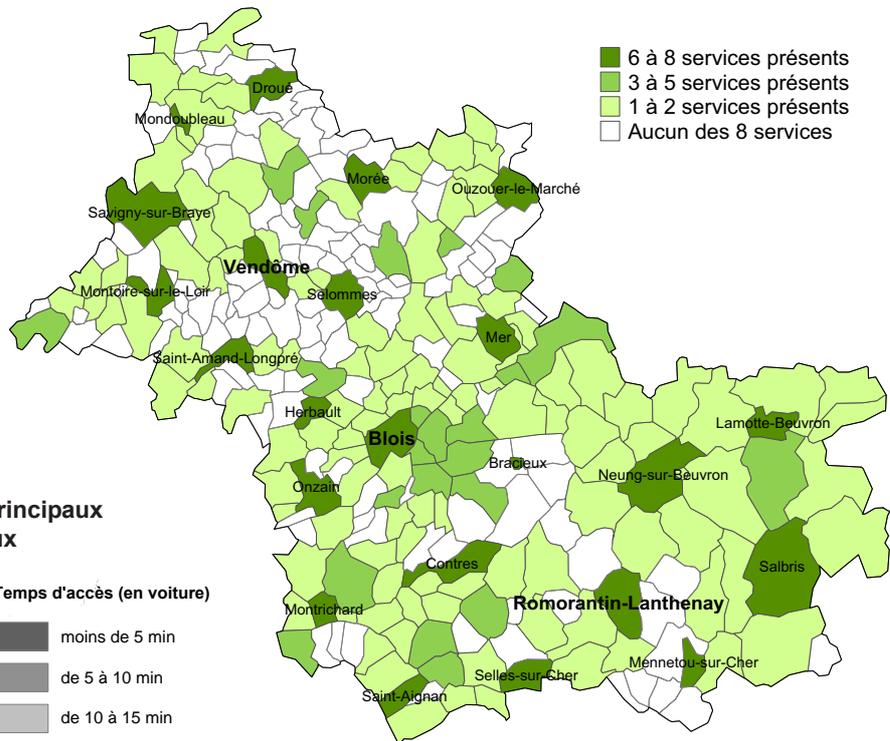
- service de police ou de gendarmerie ;
- centre de secours et d'incendie ;
- point de contact de la Poste ;
- agence bancaire (agence ou DAB) ;
- permanence des organismes sociaux ;
- trésorerie publique ;
- étude notariale ;
- conciliateur de justice.

On peut identifier 18 "pôles" de services généraux, disposant d'au moins 7 des

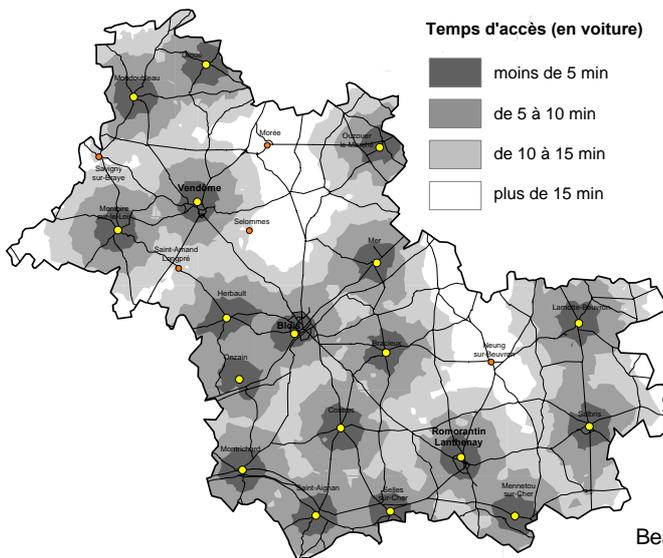
8 services sélectionnés. On recense en complément 5 pôles secondaires comptant 6 de ces services.

Ces derniers sont importants pour assurer une couverture plutôt satisfaisante du territoire. Globalement, 80 % de la population se trouvent à moins de 10 minutes d'un pôle principal. Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais bénéficie de la meilleure desserte (94 % des habitants à moins de 10 minutes). Quelques zones moins bien desservies apparaissent en revanche, notamment dans la région d'Oucques - Marchenoir, entre Vendôme et Mondoubleau et autour de Romorantin.

L'offre globale de services généraux

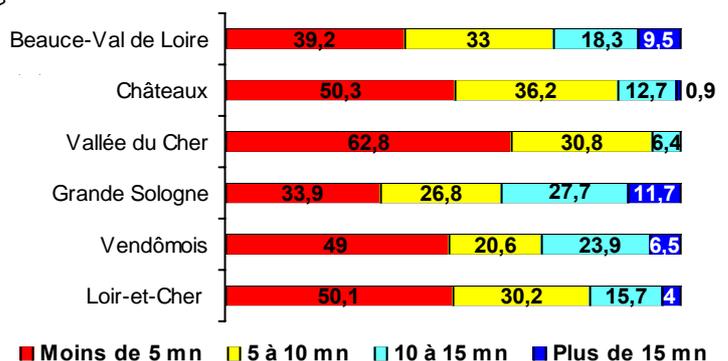


Temps d'accès aux pôles principaux de services généraux



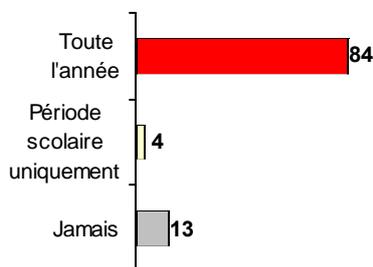
- pôle de services généraux (7 ou 8 services présents)
- ville disposant de 6 des 8 services généraux

Répartition de la population selon le temps d'accès aux pôles principaux de services généraux (en %)



D'après sources : voir cartes précédentes - 2005

Part de la population desservie par le réseau de transports collectifs (en %)



D'après sources : SNCF, TER, Transports du Loir-et-Cher, TUB, VBus (2005) - INSEE (RGP99)

Des expériences de services à la demande sont menées dans certaines communes (en Vallée du Cher par exemple) pour acheminer les habitants qui le souhaitent vers le marché ou un centre commercial. Suivant le cas, ce service peut être gratuit (véhicule communal) ou contre une participation financière (taxi ou car). Ces expériences rencontrent des succès divers.

Des réflexions sont également en cours au niveau du département, de communautés de communes et des Pays pour assurer la **mobilité des personnes en difficulté** (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI, personnes âgées ou handicapées disposant de faibles revenus...).

Mobilité et transports collectifs

Le réseau ferroviaire

La desserte ferroviaire est assurée en Loir-et-Cher par six lignes, de vocations différentes.

- La ligne TGV Paris Montparnasse - Tours - Bordeaux, qui offre au nord du département une relation privilégiée avec la capitale grâce à la gare de Vendôme/Villiers (6 trains par jour dans chaque sens) ;
- la ligne Paris - Châteaudun - Vendôme - Tours, qui dessert 4 gares en Vendômois ;
- la ligne Paris Austerlitz - Orléans - Tours, qui supporte un trafic dense et diversifié : TER, Aqualys et Interloire. Elle dessert 8 gares ;
- la ligne Paris - Orléans - Vierzon, qui compte 4 arrêts en Grande Sologne ;
- la ligne Tours - Vierzon, longeant le Cher, dessert 6 gares ;
- la ligne TER du Blanc-Argent (Salbris / Luçay-le-Mâle) est très utilisée par les scolaires. Elle compte 10 arrêts en Loir-et-Cher et assure des correspondances avec les lignes SNCF nord-sud à Salbris et est-ouest à Gièvres.

Les lignes régulières de car

En complément des liaisons ferroviaires, plusieurs lignes de car TER sillonnent le département, en particulier en Vendômois et en vallée du Cher. **Le réseau départemental est organisé en étoile**, à partir ou en direction de Blois. Il compte un peu moins d'une **vingtaine de lignes**. Certains arrêts ne sont toutefois assurés que durant

les périodes scolaires. Signalons également l'existence de réseaux urbains à Blois et Vendôme (3 lignes).

On compte ainsi **162 localités disposant d'une desserte quotidienne** tout au long de l'année. Dans 16 communes, le service n'est pas assuré hors période scolaire. Il y en a donc **113 qui ne sont jamais desservies**. En terme de poids de population, la répartition est évidemment différente, l'existence et la localisation des réseaux étant liées au potentiel de clientèle. Ainsi, **84 % des habitants ont accès dans leur commune à une desserte quotidienne**, contre **13 % qui en sont constamment privés**.

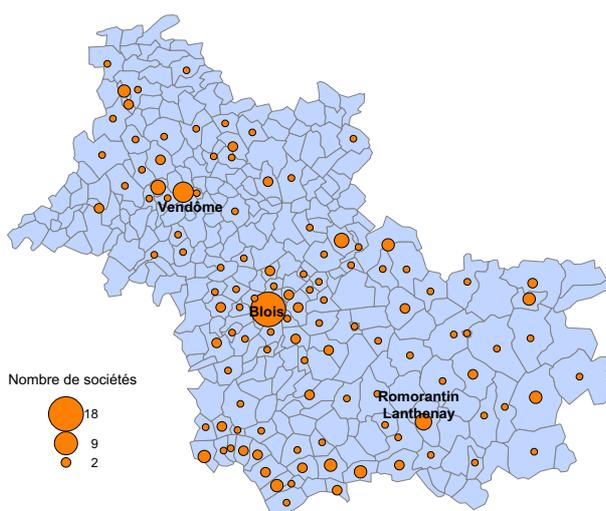
Les taxis

A côté des transports collectifs ou en leur absence, les taxis permettent notamment aux personnes ne disposant pas de véhicules de se déplacer. Signalons que certaines sociétés proposent également un service d'ambulance ou de VSL (véhicule sanitaire léger).

Près de **190 sociétés** opèrent aujourd'hui en Loir-et-Cher, bénéficiant au total de 290 autorisations. Elles se répartissent dans 142 communes, ce qui **offre un maillage satisfaisant au département**.

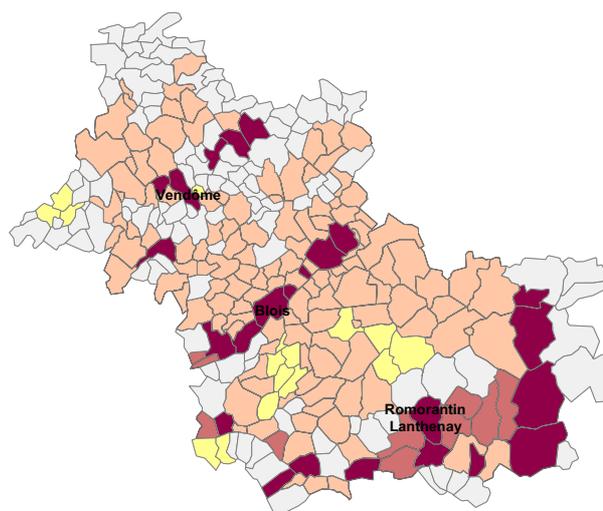
Signalons que des services de taxi TER Centre à la demande ont été mis en place pour assurer le rabattement des voyageurs, après la fermeture de gares. C'est le cas notamment à Bourré, Thésée et Pouillé.

Les taxis en Loir-et-Cher



D'après source : Préfecture de Loir-et-Cher - 2005

Desserte des communes par le réseau de transports collectifs



Communes desservies toute l'année :

- car et train
- train exclusivement
- car exclusivement

- Communes desservies en période scolaire uniquement
- Communes jamais desservies

D'après sources : SNCF, TER, Transports du Loir-et-Cher, TUB, VBus - 2005

L'accueil de la petite enfance

Des structures concentrées dans les villes

On recense en Loir-et-Cher 36 structures d'accueil pour la petite enfance, dont 23 haltes-garderies (306 places plus 25 réservées aux usagers de l'hôpital), 8 crèches dans 5 communes (357 places), 4 multi-accueils (123 places) et une classe passerelle (15 places), soit une capacité totale de 797 places.

Les investissements nécessaires (normes d'hygiène et de sécurité) et les frais de fonctionnement sont incompatibles avec le budget de nombreuses communes. Ces structures sont donc localisées dans les villes importantes, à de très rares exceptions près (La Ferté-Beauharnais par exemple) ou gérées en intercommunalité.

Le **taux d'équipement** s'établit dans l'ensemble du **Loir-et-Cher à 72 places pour 1 000 enfants nés entre 2002 et 2004**. Trois Pays bénéficient d'un équipement supérieur. Notons cependant que si l'on

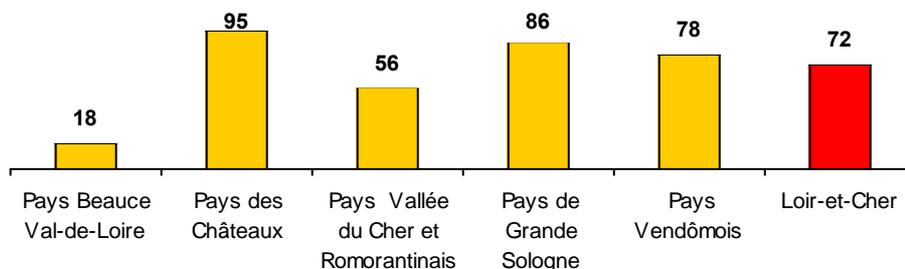
enlève Blois, le Pays des Châteaux présente un taux de 42 pour 1 000 (95 avec). La situation est un peu moins favorable en Vallée du Cher et Romorantinais. C'est cependant dans le Pays Beauce-Val de Loire qu'elle apparaît la plus critique avec seulement 18 places pour 1 000 enfants. Deux structures seulement sont recensées, à Mer et Onzain. Le rajeunissement rapide lié au desserrement des agglomérations Blésoise et Orléanaise, qui s'est traduit par l'arrivée de jeunes couples, est encore très récent. L'éparpillement de la population dans de nombreuses communes de taille modeste ne facilite pas la mise en place de structures lourdes. Des réflexions sont en cours pour trouver les réponses les mieux adaptées, en particulier dans le cadre de l'intercommunalité.

Intercommunalité et accueil en milieu rural, l'exemple de la halte garderie "la souricette"

"La souricette" fonctionne sur trois communes : 8 enfants peuvent être accueillis à **Mondoubleau** les lundis et jeudis, à **Sargé-sur-Braye** les mardis matin et à **Choue** les mardis après midi.

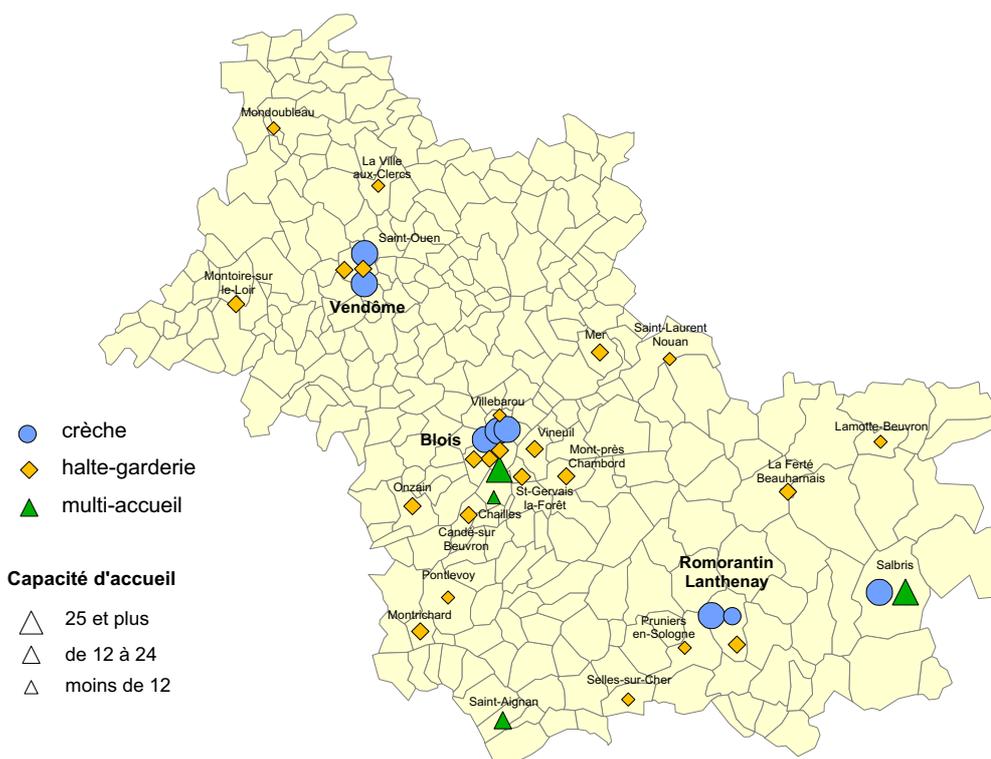
La fréquentation croissante a nécessité l'ouverture d'une journée complémentaire (le lundi) début 2005.

Nombre de places en structure d'accueil de la petite enfance par Pays pour 1 000 enfants nés entre 2002 et 2004



D'après sources : Conseil Général (2005) - INSEE

Les structures d'accueil de la petite enfance



D'après source : Conseil Général de Loir-et-Cher - 2005

Créés à l'initiative des caisses d'allocations familiales et subventionnés par elles, les **Relais d'Assistants Maternelles (RAM)** ont pour objectif d'organiser et d'améliorer l'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles. Ce sont des lieux d'information, aussi bien pour les parents que pour les assistantes. Ils participent au recensement de l'offre et de la demande d'accueil et à la diffusion de ces informations. Ils aident les familles dans leur choix et renseignent sur les prestations, les droits et les démarches.

Ce sont aussi des lieux de rencontre entre parents et assistantes et entre assistantes, qui rompent ainsi leur isolement et se professionnalisent. Des conférences et des réunions thématiques sur les besoins de l'enfant leur sont destinées. Des activités y sont organisées pour les enfants (activités d'éveil, visites, fêtes). Les relais ont aussi pour mission d'assurer à l'enfant une stabilité et une continuité dans l'accueil. A cet égard, le relais joue un rôle de médiation et prévient les conflits éventuels entre parents et assistantes maternelles.

Le rôle essentiel des assistantes maternelles

Compte tenu de la concentration géographique des structures d'accueil de la petite enfance et de leur faible capacité globale, le **rôle des assistantes maternelles agréées est primordial**, en particulier en milieu rural. On en recense actuellement **plus de 2 600**, réparties dans la quasi-totalité des communes. Cela correspond à 240 assistantes pour 1 000 enfants nés entre 2002 et 2004. Sachant qu'une assistante accueille en moyenne deux enfants, la capacité théorique globale est donc d'environ une place pour deux enfants de moins de trois ans.

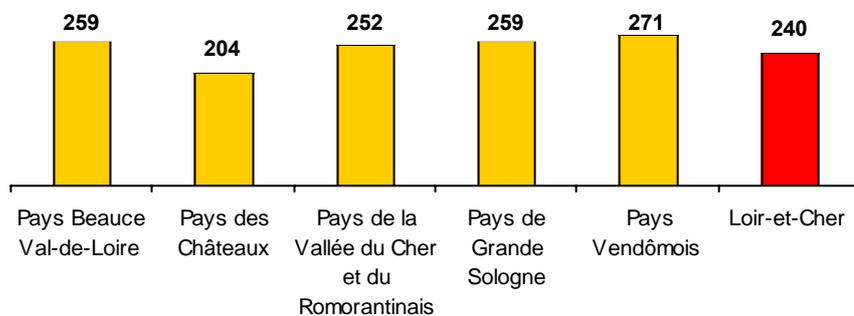
En raison de la concentration de structures d'accueil collectif à Blois, les assistantes maternelles sont proportionnellement moins nombreuses dans le Pays des

Châteaux. Hors Blois, on compte un ratio de 281 assistantes maternelles pour 1 000 jeunes.

Le rôle des assistantes maternelles est donc prépondérant pour assurer la garde des plus jeunes, avant l'entrée en maternelle. Comme pour d'autres professions, la question du renouvellement va se poser avec une grande acuité dans les prochaines années, de nombreux départs à la retraite étant prévisibles.

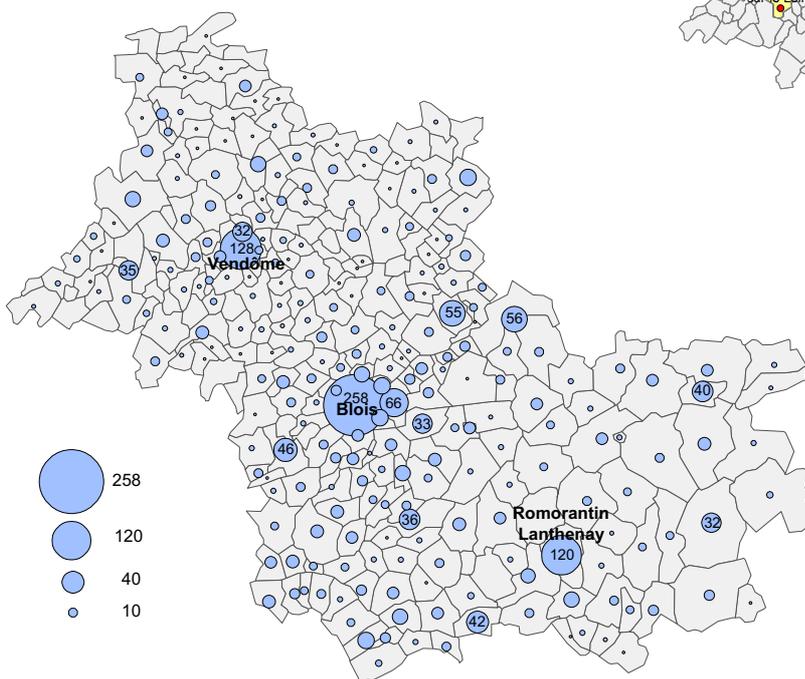
Des relais d'assistantes maternelles assurent l'accueil des parents et la coordination entre offre et demande. Il y a en 23 à l'heure actuelle. Leur périmètre d'intervention est toutefois limité et le territoire départemental est loin d'être couvert puisque 94 communes seulement bénéficient des services d'un relais.

Nombre d'assistantes maternelles par Pays pour 1 000 enfants nés entre 2002 et 2004



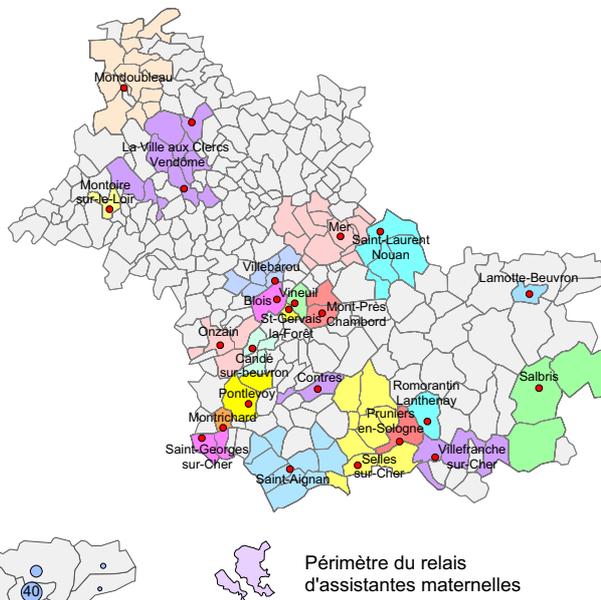
D'après sources : Conseil Général (2005) - INSEE

Répartition des assistantes maternelles



D'après source : Conseil Général de Loir-et-Cher - 2005

Les relais d'assistantes maternelles



D'après source : CAF de Loir-et-Cher - 2005

La capacité d'accueil globale est finalement assez satisfaisante

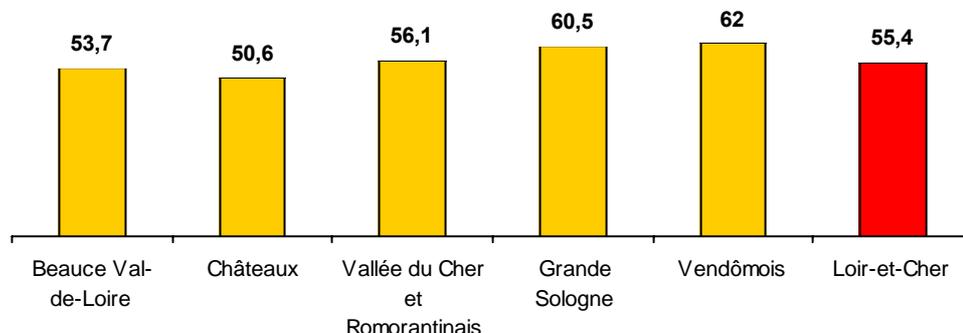
Les deux modes d'accueil des très jeunes enfants précédemment évoqués (structures d'une part, assistantes maternelles d'autre part), apparaissent complémentaires. Afin de dresser un panorama de la capacité totale d'accueil et de pouvoir la comparer suivant les différents territoires, un indicateur de synthèse a été créé. Celui-ci prend en compte la capacité d'accueil des structures et un nombre moyen de deux enfants pour les assistantes maternelles.

Cet indicateur théorique s'établit pour l'ensemble du département à 55 places pour 100 enfants nés entre 2002 et 2004. L'écart varie entre 51 pour le Pays des Châteaux et 62 pour le Pays Vendômois.

La majeure partie du territoire départemental dispose d'une capacité théorique proche

de la moyenne ou un peu supérieure. **Quelques zones sont moins bien dotées : la région de Blois, celle située à l'ouest d'Oucques, plus quelques aires de petite taille.** A l'opposé, une zone située entre Saint-Laurent-Nouan et Yvoy-le-Marron bénéficie d'une capacité théorique largement supérieure à la moyenne, de même qu'une région s'étendant de Droué à La Ville-aux-Clercs, ainsi que quelques zones éparses. Le résultat de Blois peut paraître surprenant, compte tenu du nombre élevé de places en structures d'accueil. Il s'explique par un nombre limité d'assistantes maternelles, au regard du nombre d'enfants. **Des réflexions sont en cours pour la création de multi-accueils sur des zones d'activité** (avec un partenariat interentreprises). Cette piste est très prometteuse pour les familles habitant dans les communes situées en 1ère ou 2ème couronne des agglomérations.

Capacité théorique globale d'accueil de la petite enfance (pour 100 jeunes nés entre 2002 et 2004)

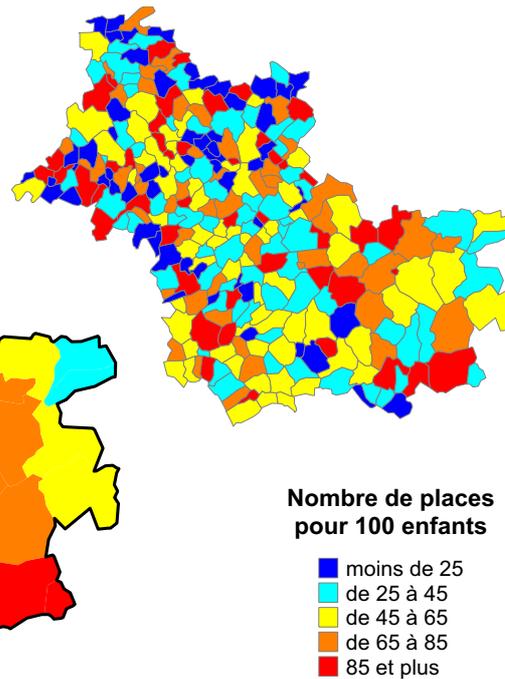
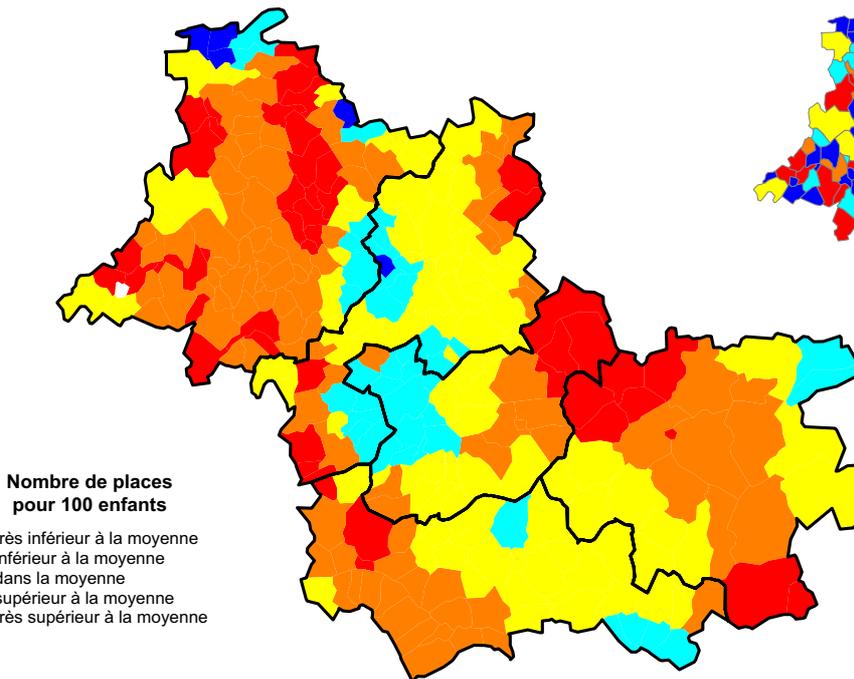


D'après sources : Conseil Général (2005) - INSEE

Capacité théorique d'accueil de la petite enfance en Loir-et-Cher

Données communales lissées

Données communales brutes



limite des syndicats de Pays

D'après source : Conseil Général (2005) - INSEE

La scolarité

Les écoles primaires

Les 32 000 élèves du primaire se répartissent dans 342 établissements, dont 28 du secteur privé sous contrat.

Pour assurer de façon optimale la scolarisation des enfants, tout en conservant un établissement sur leur territoire, de nombreuses communes ont uni leurs efforts. On compte ainsi 57 Regroupements Pédagogiques Intercommunaux dans le département, rassemblant 165 communes, auxquelles s'ajoutent trois localités d'un

département voisin. Le système fonctionne évidemment avec un service de ramassage scolaire.

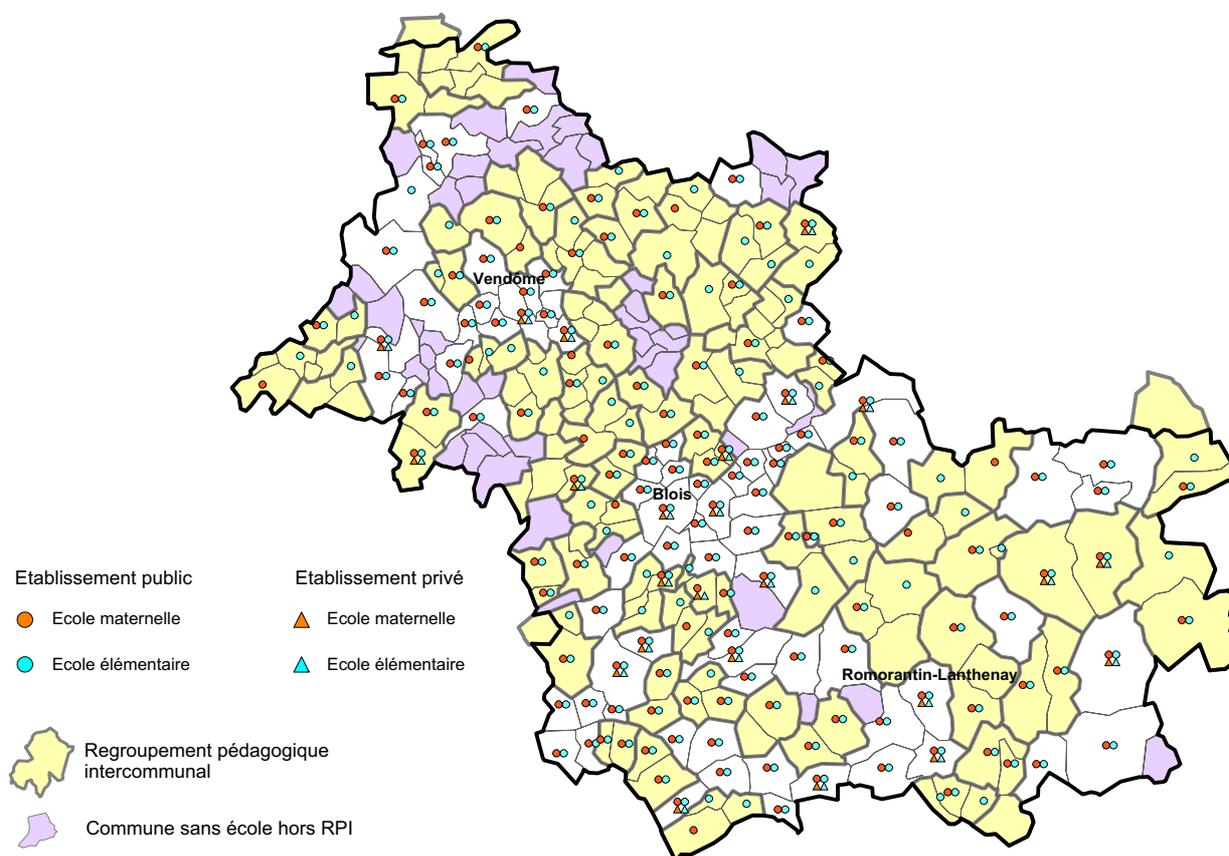
Il convient cependant de noter que 47 communes ne disposant pas d'école n'appartiennent à aucun regroupement. Elles sont situées pour l'essentiel dans la partie septentrionale du département (Pays Vendômois et Beauce-Val de Loire). Cette absence peut nuire à leur attractivité à l'heure où la population réinvestit le milieu rural.

Nombre d'écoles primaires et effectifs (2005-2006) selon le type en Loir-et-Cher (hors classes adaptées)

	Public		Privé		Total	
	Nb	Effectif	Nb	Effectif	Nb	Effectif
Ecole maternelle	92	7 708	-	-	93	7 708
Ecole maternelle et élémentaire	98	7 904	28	3 438	126	11 342
Ecole élémentaire	124	12 986			124	12 986
Total	314	28 598	28	3 438	342	32 036

Source : Inspection Académique

Les écoles primaires



D'après source : Inspection Académique - année scolaire 2005-2006

Les collèges

Le Loir-et-Cher est doté de 27 collèges publics qui accueillent près de 13 000 élèves (hors sections d'éducation spéciale) durant l'année scolaire 2005-2006. Un secteur de recrutement a été délimité pour chacun. Les circuits de ramassage sont organisés par le Conseil Général. A noter que quelques communes localisées aux frontières du département dépendent d'établissements situés hors Loir-et-Cher.

En complément, 11 établissements privés sont présents, essentiellement dans des grandes villes (à l'exception de Sambin). Plus de 2 400 élèves les fréquentent.

Chaque collège accueille une permanence du Centre d'Information et d'Orientation, en général une fois par semaine.

Les lycées

Les élèves de l'enseignement général et technologique se répartissent dans 7 établissements publics, dont un situé à Beaugency, et 4 établissements privés. Sur les 10 lycées situés en Loir-et-Cher, 5 sont polyvalents (3 publics, 2 privés).

Les lycées professionnels sont au nombre de 9 (dont 2 privés) ; 4 d'entre eux sont dédiés à la filière agricole ou horticole.

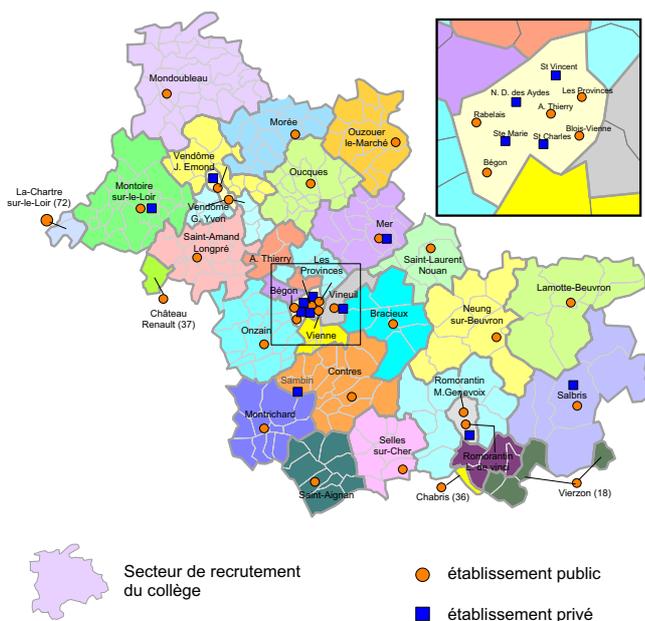
L'apprentissage

Plusieurs filières de formation en alternance sont présentes en Loir-et-Cher :

- le CFA de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (hôtellerie et restauration), à Blois ;
- le CFA du Bâtiment (AFORPROBA), à Blois ;
- le CFA des Transports (PROMOTRANS), à Saint-Ouen ;
- le CFAAD, spécialisé en agriculture, qui compte trois sites à Areines, Blois et Montoire-sur-le-Loir ;
- la Maison familiale rurale de Saint-Firmin-des-Prés.

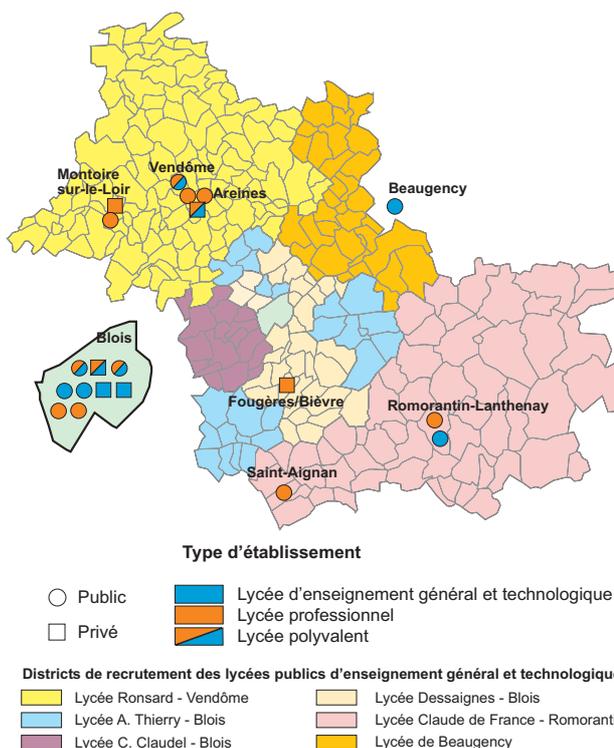
De nombreuses autres spécialités sont enseignées dans la région, notamment à Tours et Orléans. Précisons que le CFA de l'industrie du Centre dispose de trois sites à Amboise, Orléans et Châteaudun.

Les collèges



D'après source : Inspection Académique - 2005

Les lycées



D'après source : Inspection Académique - 2005

Les services destinés à la jeunesse en Loir-et-Cher : synthèse

Pour caractériser l'offre globale de services destinés à la petite enfance et à la jeunesse, neuf types de services ont été retenus :

- école maternelle ou primaire publique ;
- collège ;
- lycée ;
- centre de loisirs sans hébergement ;
- Bureau Information jeunesse, Point Information Jeunesse ;
- crèche, halte-garderie, multi-accueil ;
- relais d'assistantes maternelles ;
- consultation de nourrisson / PMI.

Il n'a pas été jugé pertinent d'inclure les assistantes maternelles dans cette synthèse, dans la mesure où il y en a quasiment partout. Cet indicateur n'est donc pas discriminant.

Les pôles de services à la jeunesse sont, sans surprise, des villes importantes. Ils sont en conséquence peu nombreux : 14 communes seulement disposent d'au moins 6 équipements ou services de la liste définie ci-dessus.

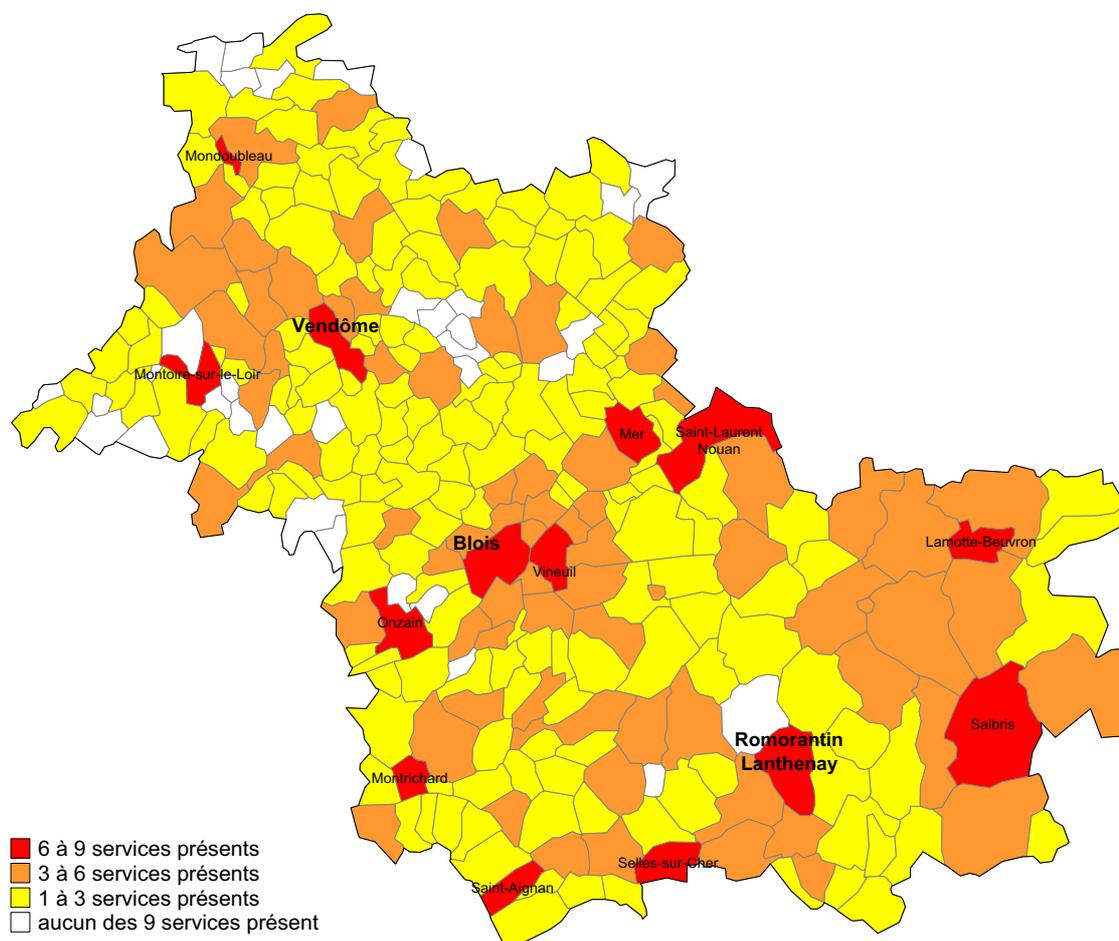
Un peu plus de 70 communes sont dotés

d'un niveau d'équipement moyen (3 à 6 services). Elles apparaissent souvent groupées, notamment en périphérie des pôles. Leur localisation ne leur permet donc pas de jouer un rôle de "pôle intermédiaire".

Dans la très grande majorité des cas, seule une école est présente et 34 localités ne possèdent aucun de ces services. Mise en perspective avec la nouvelle répartition de la population au sein du territoire départemental et la réappropriation déjà évoquée de l'espace rural par les jeunes couples ou les familles avec des enfants en bas âge, cette carence pose question.

L'accompagnement du renouveau de la natalité par la mise en place de structures d'accueil et d'équipements adaptés semble plus que jamais nécessaire pour assurer le dynamisme du département et, plus globalement, contrecarrer des tendances démographiques lourdes de conséquence tant sur le plan social que financier (paiement des retraites, remplacement des départs, financement des besoins nouveaux liés à l'allongement de la durée de vie, etc.).

L'offre globale de services destinés à la jeunesse



D'après sources : Conseil général, Inspection Académique, CAF, Site Etoile Région Centre, Observatoire - 2005

Formation professionnelle, insertion et emploi

La Maison de l'Emploi de la Communauté de communes Cher-Sologne

Ouverte en février 2004, la Maison de l'Emploi communautaire, basée à Selles-sur-Cher, fonctionne avec tous les partenaires locaux qui œuvrent en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle. Des permanences sont assurées par l'ID'FORSS Croix Rouge (accompagnement individuel des demandeurs d'emploi), la PAIO (jeunes de moins de 26 ans). Des ateliers de travail sur les outils de recherche d'emploi et d'organisation des démarches sont organisés une fois par semaine. Sont également réalisés des bilans de compétences approfondis (BCA), ainsi qu'un Objectif Emploi en Groupe.

La Maison de l'Emploi de la Communauté de communes Val de Cher-Saint-Aignan

Anciennement Point Initiative Emploi, la Maison de l'Emploi de la Communauté de communes Val de Cher-Saint-Aignan a été inaugurée en mars 2005. Installée à Saint-Aignan, elle regroupe de nombreuses associations à vocation sociale, culturelle ou éducative. Son objectif est d'offrir aux personnes sans travail un accueil, une écoute et des possibilités de recherche sur place, mais aussi de rapprocher les entreprises et les demandeurs d'emploi. Plusieurs organismes y assurent notamment des permanences régulières : l'ANPE, la Mission Locale du Blaisois et l'association Eclair (une fois par semaine pour les deux dernières), l'association Prométhée une fois par mois

La Communauté de communes du Cher à la Loire a mis en chantier la création d'une Maison de l'Emploi à Montrichard. Outre les services habituels aux demandeurs d'emploi, elle aura pour mission d'améliorer l'accueil des entreprises.

La formation professionnelle et continue

On recense en Loir-et-Cher de très nombreux organismes pour se former tout au long de la vie, tant sur le plan professionnel que personnel, allant des principaux réseaux nationaux aux entreprises individuelles. Parmi les plus importants, citons le CIMI (Centre International de Maintenance Industrielle - Blois), le centre de l'AFPA, l'antenne du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) à Blois, l'ISMER (Institut Supérieur de Management et d'Economie Rurale) à Vendôme et le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle Pour Adultes) d'Areines. Le GRETA de Loir-et-Cher dispose de trois sites. Sur celui de Blois, il propose un Dispositif Permanent de Formation Individualisée (DPFI) ; sur ceux de Vendôme et Romorantin-Lanthenay, il a créé un Atelier de pédagogie Personnalisée (APP). Par ailleurs, des organismes tels que l'AFEC ou Start-Up, localisés à Blois, interviennent également de façon décentralisée, en particulier pour les publics en recherche d'emploi.

Points d'information et lieux d'accueil des demandeurs d'emploi

L'ANPE dispose de 4 agences en Loir-et-Cher (2 à Blois, une à Vendôme et à Romorantin). Des permanences sont assurées dans une douzaine de communes. Il convient de préciser que de nombreuses démarches (consultations des offres d'emploi notamment) peuvent aujourd'hui être effectuées par Internet. Le relais local de l'APECITA (Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture et de l'agroalimentaire) est localisé à la Chambre d'Agriculture, à Blois. Les contacts avec les ASSEDIC peuvent se réaliser à l'une des antennes présentes

dans chaque chef-lieu d'arrondissement.

Les jeunes de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion dans la vie active peuvent s'adresser à la Mission Locale du Blésois, à la PAIO de Vendôme (également Point Relais Conseil en validation des acquis de l'expérience - VAE) ou à celle de Romorantin. Selon les cas, des permanences fixes, ou des entretiens sur rendez-vous sont organisés. En Vendômois, les structures privilégient le déplacement à la demande (population plus éparse). L'offre de services repose moins en conséquence sur la présence de structures déconcentrées.

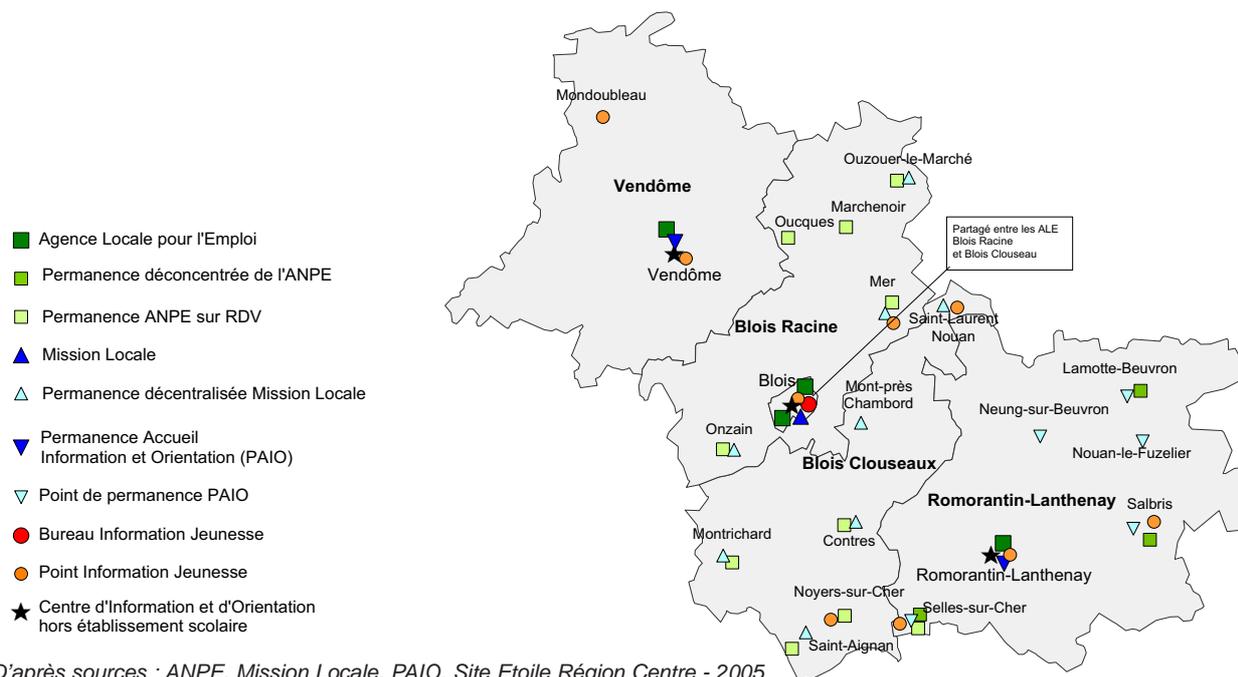
Les initiatives se multiplient pour favoriser l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi au plus près de chez eux. Plusieurs communautés de communes ou municipalités ont ainsi mis en place des "maisons de l'emploi" ou ont un projet de cette nature : communautés Val de Cher - Saint-Aignan, Cher-Sologne, ville de Montoire, pôle social de Salbris...

Par ailleurs, des maisons de l'emploi telles que définies par la Loi de cohésion sociale sont en cours de création à Blois et à Romorantin. Elles auront un périmètre d'action étendu à toute la zone d'emploi.

Le réseau Information Jeunesse

Le Bureau Information Jeunesse de Blois et les Points Information Jeunesse (9 en Loir-et-Cher) fournissent un ensemble d'informations sur les petits boulots (jobs d'été, baby sitting), les avis de concours, la vie culturelle, etc. Dans certains cas, ils apportent également une aide à la rédaction des CV et une aide au soutien scolaire (fiches). La plupart disposent d'un accès Internet et 5 sont labellisés "point Cyb" (espace jeune numérique) : Blois, Mondoubleau, Romorantin, Selles-sur-Cher et Vendôme.

Les structures d'accueil, d'information et d'orientation



L'insertion par l'activité économique

De nombreuses structures d'insertion sont présentes en Loir-et-Cher, dans différents domaines : emplois de maison, travaux de bricolage, restaurant, aménagement d'espaces verts, activités de recyclage, cultures maraîchères, administration, magasinage, manutention, etc. Certaines ont une activité purement locale (Régies de Quartier de Blois et Vendôme, par exemple), l'AVADE rayonne sur Vendôme et sa périphérie, mais d'autres assurent une intervention plus large au sein du département. L'association "Eclair au Service du Quotidien" a ainsi mis en place des antennes dans une quinzaine de communes. Eureka Services (basée à Blois) qui œuvre dans les mêmes domaines qu'Eclair, tient des permanences décentralisées, notamment à Salbris et Romorantin. L'association romorantinaise "Entreprise & Solidarité Sologne" est un chantier d'insertion spécialisé dans l'environnement, l'animation d'une cafétéria et un atelier deux-roues.

Des structures situées à proximité du Loir-et-Cher interviennent aussi dans le département. C'est le cas par exemple de Castel-Renaudais Insertion qui a mis en place des chantiers d'insertion sur le Vendômois (réhabilitation de logements sociaux notamment).

Une partie du Vendômois est par ailleurs couverte par un PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Signalons également l'expérience innovan-

te menée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, l'entreprise d'entraînement pédagogique (EEP) qui replace les personnes dans un contexte professionnel en simulant l'activité d'une véritable PME.

Notons enfin qu'à Blois existe une entreprise d'intérim d'insertion (ID'EES Intérim) qui facilite le retour sur le marché de l'emploi des personnes passées par le système associatif.

A Seur, l'association "Aux Berges du Beuvron" a créé une épicerie de première nécessité avec dépôt de pain, presse, bar et animations diverses.

L'association Prométhée intervient sur l'ensemble du département pour faciliter l'insertion des personnes handicapées dans l'entreprise.

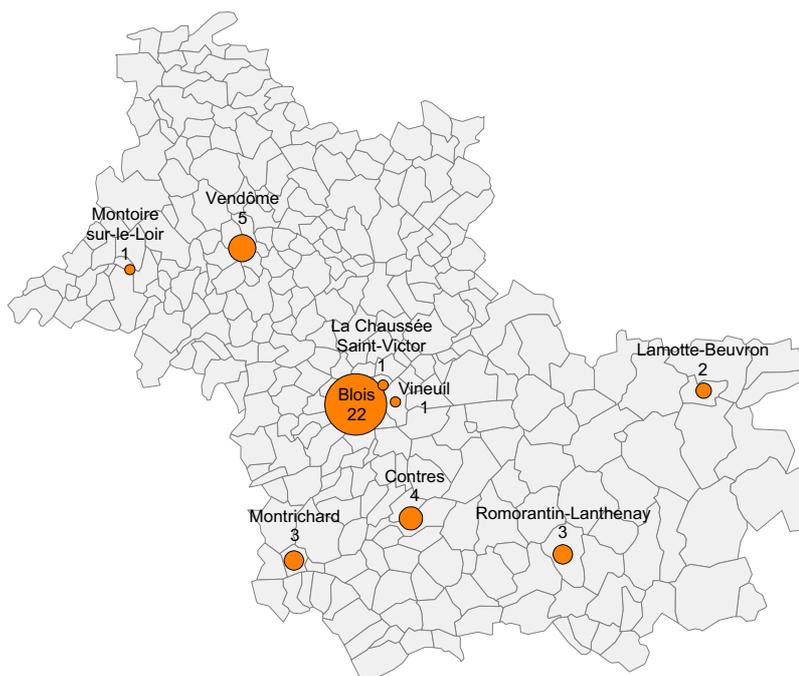
Intérim et structures spécialisées

L'intérim constitue de plus en plus une voie d'accès privilégiée au monde de l'entreprise, en particulier pour les jeunes. Une quarantaine d'agences sont présentes en Loir-et-Cher, dont la moitié dans l'agglomération bloisienne. Certaines sont spécialisées par grand type d'activité (bâtiment, industrie, tertiaire). L'offre est également étoffée dans les départements limitrophes. La concentration géographique des agences peut être un handicap pour les personnes à la recherche d'un emploi éprouvant des difficultés de mobilité. Les zones rurales du département apparaissent ainsi mal desservies. Des permanences de sociétés intérimaires sont néanmoins organisées, lorsque le besoin s'en fait sentir.

Le PLIE du Vendômois

Initié en 1987, le PLIE est destiné à favoriser l'accès à l'emploi de publics éprouvant des difficultés d'insertion en fédérant les efforts et en mutualisant les moyens des collectivités, en créant une dynamique collective, en se donnant des objectifs communs partagés. Il couvre le territoire de deux Communautés de communes (Pays de Vendôme et Vendômois Rural) et la commune de Villiers-sur-Loir.

Les agences d'intérim



D'après source : Observatoire - 2005

L'action sociale

Le service social de proximité du Conseil général

La loi de décentralisation a confié au Conseil général la responsabilité et le financement du Service Départemental d'Action Sociale. Le Loir-et-Cher est divisé en cinq UPAS (Unité de Prévention et d'Action Sociale), assurant quatre missions fondamentales :

- le service social de proximité,
- l'insertion,
- la protection maternelle et infantile,
- l'enfance.

A l'intérieur de chaque UPAS, le service social de proximité est sectorisé de manière à couvrir le territoire de façon homogène. Ses missions sont multiples :

- accueillir, informer et orienter le public,

- faciliter l'accès éventuel aux prestations ou dispositifs (FSL, RMI par exemple),
- effectuer des évaluations et diagnostics qui le conduiront à proposer des interventions au titre de l'aide sociale à l'enfance (aide financière, aide à domicile, prise en charge physique),
- proposer des mesures de protection,
- réaliser un suivi préventif ou proposer une prise en charge plus spécifique,
- assurer la mission de prévention de l'enfance maltraitée et intervenir après la réception de signalements d'enfants en danger,
- organiser des actions collectives en faveur de familles en situation de précarité financière ou confrontées à un problème de logement ou d'insertion.

Les Unités de Prévention et d'Action Sociale au 1er janvier 2006



D'après source : Conseil général de Loir-et-Cher

Les organismes de sécurité sociale

● La Caisse Primaire d'Assurance Maladie - CPAM

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Loir-et-Cher possède son siège à Blois et 2 centres, à Vendôme et Romorantin. Pour se rapprocher des assurés sociaux, leur permettre de s'informer et de régler toutes les formalités administratives, elle propose deux types de services décentralisés. Des "points sécu" sont implantés dans cinq villes (Blois, Lamotte-Beuvron, Mer, Salbris et Selles-sur-Cher). Des permanences sont assurées dans 13 autres communes réparties sur le territoire départemental. Il existe également un service téléphonique centralisé, facilement accessible.

Des bornes "carte vitale", pour la mise à jour des cartes et la consultation des données qui y sont portées, sont installées dans des lieux publics (mairie, centre commercial) ou des organismes liés à la santé (hôpital, MSA, mutuelles...). On en compte 37 en 2005, localisées dans 23 communes (dont 11 à Blois et 3 à Vendôme). Il convient d'ajouter que les pharmacies sont de plus en plus nombreuses à se doter de terminaux permettant de lire les cartes.

● La Caisse Régionale d'Assurance Maladie - CRAM

Le Service social de la CRAM intervient auprès des assurés du régime général dans trois domaines :

- l'accès aux soins et le droit à la santé ;

- le maintien dans l'emploi (prise en charge précoce des personnes en arrêt de travail du fait d'une maladie ou d'un accident) ;

- l'aide aux personnes en perte d'autonomie (recherche de solutions personnalisées pour aménager les conditions de vie des personnes âgées ou handicapées, en favorisant notamment leur maintien à domicile).

Les personnes ont en général le choix entre plusieurs lieux de rencontre d'un assistant social (sur rendez-vous). Des permanences du service santé - insertion professionnelle se tiennent dans 14 villes du département. Si la personne ne peut se déplacer du fait de ses problèmes de santé, le travailleur social se rend à son domicile.

Pour les questions relatives aux retraites des ressortissants du régime général, la CRAM assure des permanences dans 16 points d'accueil retraite, sur rendez-vous.

● La Mutualité Sociale Agricole

La MSA constitue le guichet unique de ses adhérents pour l'ensemble des questions de protection sociale : santé, famille, retraite. Des permanences sont organisées dans 8 communes (hors siège qui se trouve à Blois).

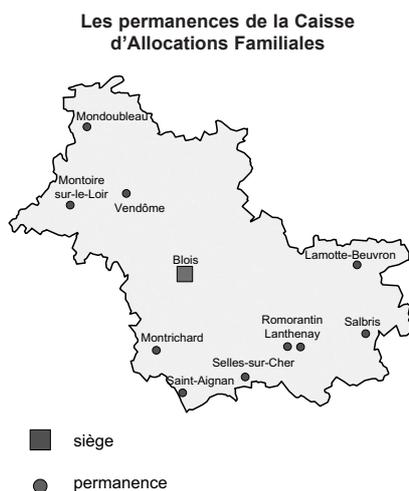
● La Caisse d'Allocations Familiales

En dehors de son siège, situé au chef-lieu du département, la CAF de Loir-et-Cher tient des permanences administratives dans 9 villes (2 à Romorantin).

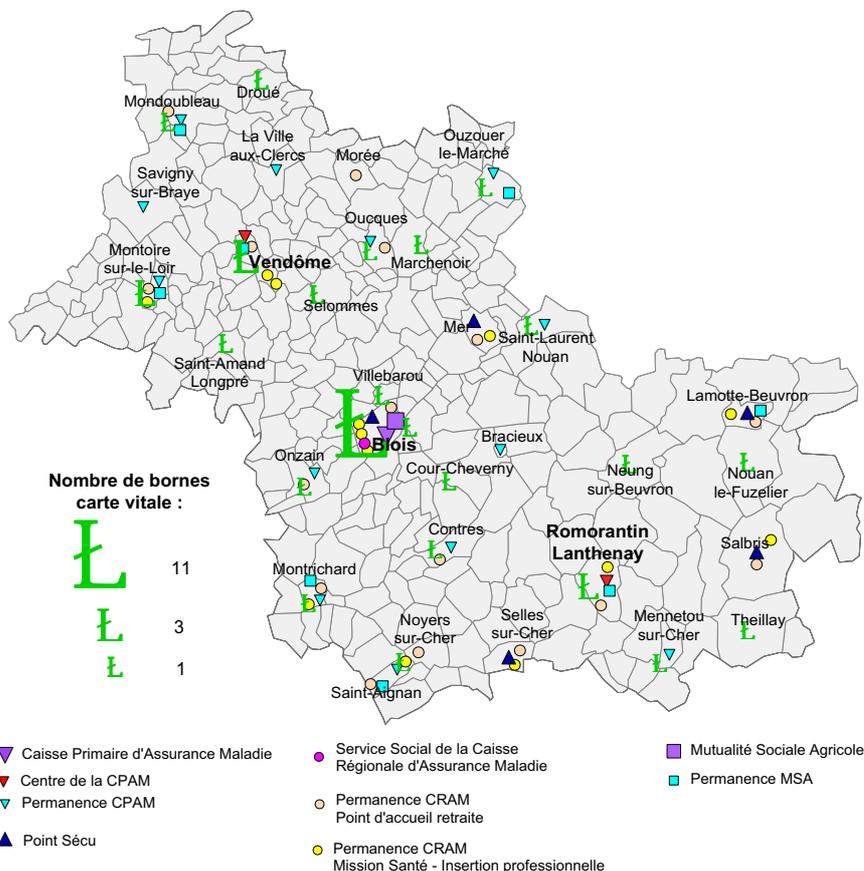
Les "points sécu"

Le "point sécu" est une antenne fixe où un agent accueille les assurés et traite leur dossier. Ceux du Loir-et-Cher sont ouverts au moins deux jours par semaine (cinq jours pour celui de Blois-Vienne).

Les permanences des organismes de sécurité sociale



D'après source : CAF de Loir-et-Cher - 2005



D'après sources : CPAM, CRAM et MSA - 2005

Le mouvement associatif

Les associations jouent un rôle très important dans l'aide aux familles et en particulier dans le maintien à domicile des personnes âgées. La fédération ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) du Loir-et-Cher couvre la totalité du département, par l'intermédiaire d'une douzaine d'associations locales. L'association ADMR Handi-Cap-Vie, qui vient en aide aux personnes handicapées, œuvre sur l'ensemble du département. La Fédération a mis en place 18 maisons de services qui accueillent et renseignent les familles, coordonnent les actions et les interventions des personnels et sont également chargées du recrutement. Elle compte 337 bénévoles et 2 031 salariés en 2005 (1 051 équivalents temps plein).

L'ADMR met à disposition des professionnels qualifiés, auxiliaire de vie sociale (AVS) ou technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) suivant la nature des besoins. Ces aides peuvent se présen-

ter sous différentes formes :

- aide à la vie quotidienne (ménage, repas, repassage, courses...);
- accompagnement dans les démarches (budget, relation avec les organismes...);
- relais pour maintenir un équilibre familial lors de difficultés passagères (naissance, maladie, décès...);
- aide à l'insertion sociale et éducative (suivi scolaire, activités ludiques...).

Ces types d'intervention peuvent être pris en charge par les caisses d'allocations familiales ou le Conseil Général. En 2004, plus de 600 familles en ont bénéficié.

D'autres associations interviennent sur des territoires plus réduits : l'Association pour le Maintien des Personnes à Domicile (AMPAD) de Contres, l'Association Romorantinaise de Gardes Malades à Domicile, l'Association Soins et Services à Domicile (ASSAD) Mer - Val de Loire et l'Entraide Selloise de Selles-Saint-Denis.

Les services aux personnes âgées

Une densité importante de places d'accueil

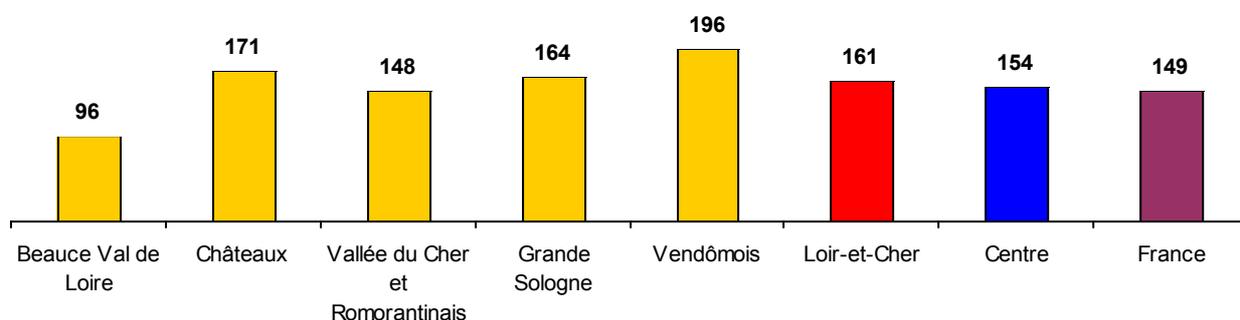
Le Loir-et-Cher compte **67 structures d'accueil pour personnes âgées** : 38 maisons de retraite publiques (dont une moitié rattachée à un établissement hospitalier), 17 maisons de retraite privées et 12 logements-foyers. Leur capacité totale est en 2005 de **5 113 places**, ce qui correspond à un ratio de **161 places pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus**. **C'est plus que dans le Centre et la France**. Le taux d'équipement apparaît plus élevé en Vendômois et, en revanche, beaucoup plus modeste dans le Pays Beauce - Val de Loire.

Il est à noter que l'âge moyen d'entrée en maison de retraite ne cesse de s'élever. Les établissements accueillent aujourd'hui une population plus âgée et de plus en plus dépendante (personnes atteintes d'Alzheimer notamment). Ils doivent donc s'organiser, tant sur le plan technique que du personnel. De nombreuses maisons de retraite évoluent ainsi vers des EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes). Un établissement est par ailleurs entièrement consacré à l'accueil, à l'hébergement et aux soins pour personnes âgées atteintes de démence sénile à Saint-Laurent-Nouan.

Une initiative innovante de la Beauce Oratorienne

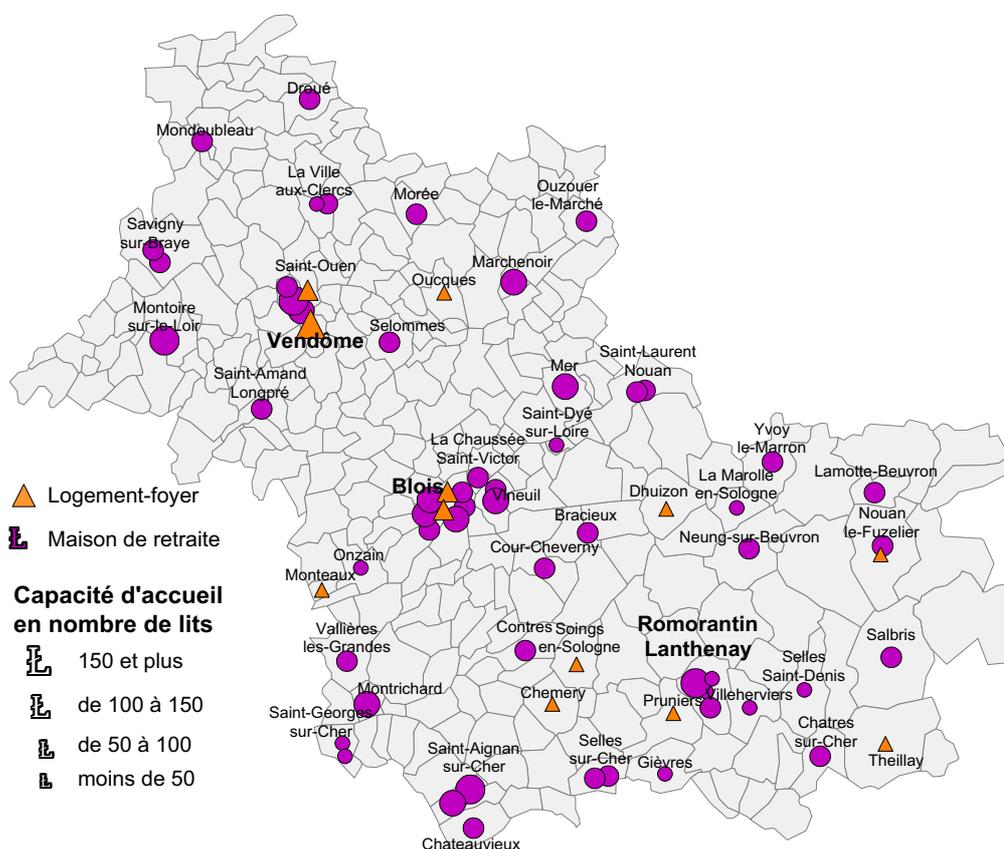
Pour faciliter leur maintien à domicile, de nombreuses personnes âgées ou dépendantes souhaitent se rapprocher d'un centre bourg pour bénéficier sur place de tous les services dont elles ont besoin. La communauté de communes de la Beauce Oratorienne a ainsi récemment réalisé, à Ouzouer-le-Marché, 9 pavillons locatifs destinés à cette population. Des réflexions sont en cours dans d'autres parties du Loir-et-Cher pour la réalisation de projets de nature similaire.

Nombre de places en structures d'accueil pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus en 2005



D'après sources : Conseil Général (2005) - INSEE (RGP99)

Les structures d'accueil pour personnes âgées en Loir-et-Cher



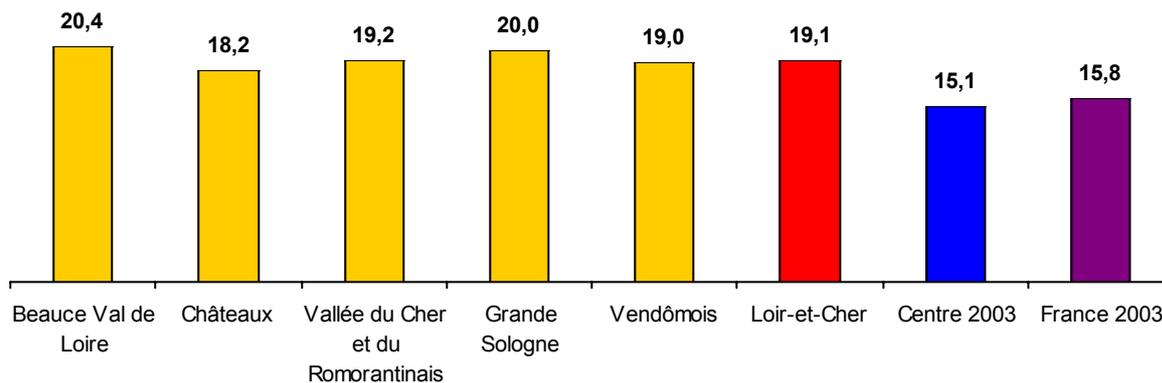
D'après source : Conseil Général - 2005

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

L'organisation des soins infirmiers pour personnes âgées ou dépendantes est née d'initiatives locales. C'est néanmoins la DDASS qui instruit les demandes d'intervention et contrôle les organismes. Le Loir-et-Cher est couvert par 17 structures : le CIAS de Blois, le CIAS de Vendôme, 10 associations locales ADMR, l'ASSAD Mer - Val de Loire, l'AMPAD de Contres, le centre hospitalier de Romorantin, l'hôpital

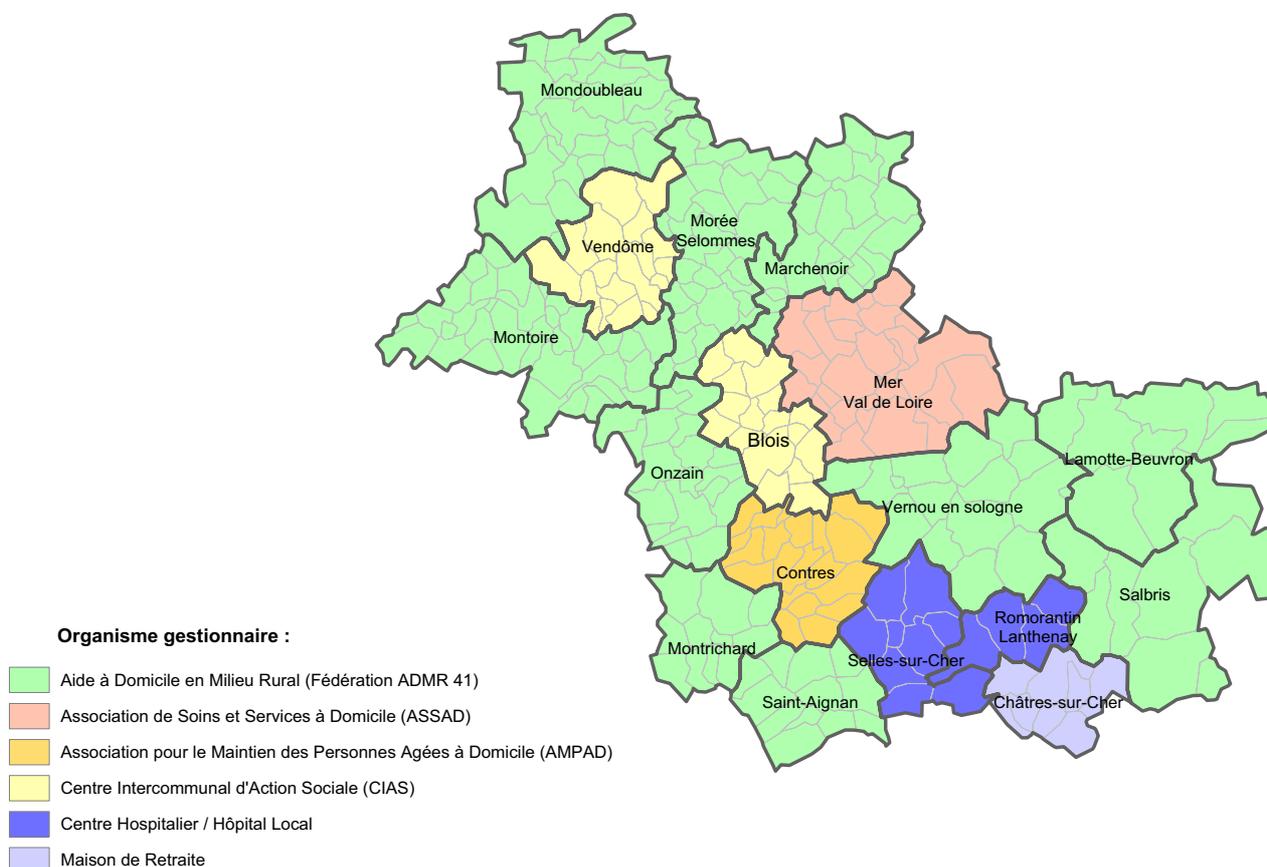
de Selles-sur-Cher et la maison de retraite de Châtres-sur-Cher. Elles comptent au total 605 places installées (645 autorisées) au 31 décembre 2005, soit un taux d'équipement de 19,1 places pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus. Ce taux varie suivant les SSIAD de 14,5 (CIAS Blois) à 30,1 (ADMR Onzain). Priorité est en effet donnée au milieu rural, non équipé en structures hospitalières. Par Pays, les écarts sont beaucoup moins marqués.

Nombre de places de SSIAD pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus au 31/12/2005



D'après sources : DDASS - INSEE (RGP99)

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)



D'après source : DDASS - 2005

L'Association Trans-Espace

Elle a pour objectif principal de pallier le manque de transports en commun adaptés aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Elle dispose de trois véhicules, dont deux adaptés pour l'accès en fauteuil roulant. Trois chauffeurs-accompagnateurs répondent aux besoins des personnes lors de leurs déplacements et assurent l'accompagnement au cours de leurs sorties (aide aux courses, etc.). Ce service est disponible tous les jours sauf le samedi, sur réservation 48 h à l'avance, aux membres de l'association (cotisation annuelle symbolique). Des frais de participation sont calculés sur la base de la distance parcourue. En 2004, l'Association comptait parmi ses adhérents 169 particuliers (dont une quinzaine n'habitant pas Agglopolys) et 8 associations. Plus de 3 300 trajets ont été assurés au cours de l'année.

Les services de portage de repas

Pour les personnes âgées qui le souhaitent, **des portages de repas à domicile sont organisés sur la majeure partie du territoire départemental**. Selon les zones, ces prestations sont réalisées par différents types de structures : association, commune ou communauté de communes (en direct ou par l'intermédiaire d'un CCAS ou CIAS), CAT, maison de retraite... Dans certaines localités, c'est l'initiative privée (commerçants, traiteurs, restaurateurs) qui prend en charge la confection et l'acheminement des repas. Plusieurs types de services peuvent d'ailleurs cohabiter sur la même commune. A l'heure actuelle, moins d'une quinzaine de communes ne sont pas desservies. Des réflexions sont en cours, notamment dans la Communauté du Perche Vendômois, pour mettre en place le système le plus pertinent pour la population locale.

Les services de surveillance

Le maintien des personnes âgées à domicile pose la question des risques d'accident ou de détresse physique en l'absence de tierce personne. Pour pallier ces difficultés, des systèmes de télé-alarme ont été mis en œuvre. On en relève au moins **deux sur le**

Loir-et-Cher : Présence verte (rattachée à la MSA), qui touche la majeure partie du département et l'**Obarpa** (Office Blaisois d'Action pour les Retraités et Personnes Agées), qui intervient sur Blois et sa périphérie.

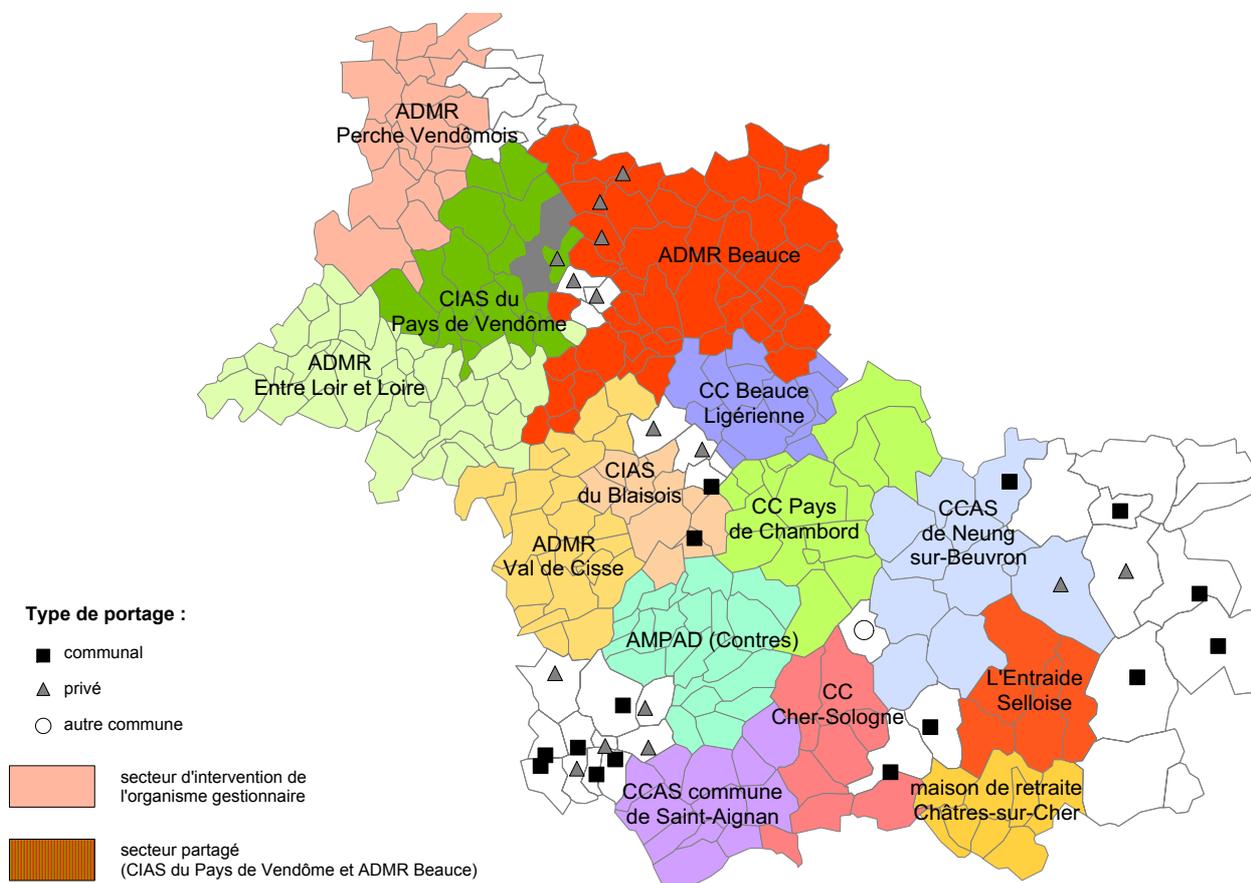
Les autres services

Le service social de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie met à disposition un système de permanence téléphonique à l'attention des personnes retraitées du régime général de la Sécurité Sociale en perte d'autonomie ne relevant pas de l'APA. Il a pour objet de faciliter le maintien à domicile par l'écoute, l'orientation et, le cas échéant, le montage des dossiers. La CRAM reçoit par ailleurs quotidiennement ses ressortissants pour les questions relatives aux retraites (cf. § les organismes de sécurité sociale).

Les personnes âgées peuvent avoir recours, si nécessaire, au **service appareillage de la CPAM** (cf. volet santé).

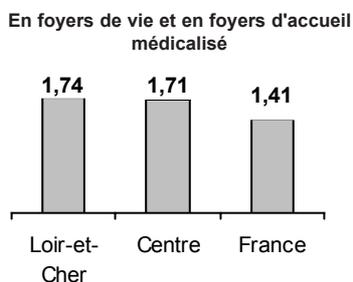
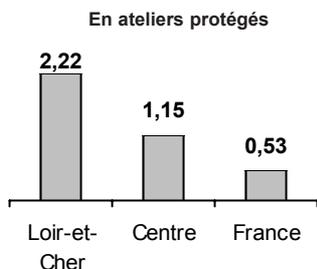
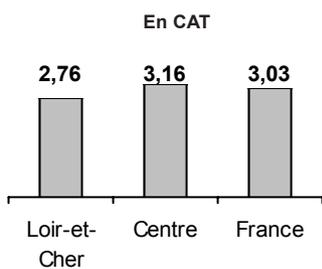
Celles qui rencontrent des **difficultés particulières de mobilité** liées à leur état de santé peuvent bénéficier des services de l'association Trans-Espace.

Les services de portage de repas à domicile



D'après source : Observatoire (enquête communale 2005)

Nombre de places pour
1 000 personnes de 20 à 59 ans (2003)



D'après source : DRASS

L'Association pour la Mobilité des Handicapés

Le but de l'AMH, fondée en 1998, est de redonner "un droit à la mobilité" aux handicapés moteur. Elle vient en aide à ceux qui se retrouvent en fauteuil roulant et qui n'ont pas les ressources financières suffisantes pour acquérir un véhicule adapté ou en faire adapter un. L'association met à disposition à des tarifs préférentiels un véhicule correspondant au handicap du demandeur, pour plusieurs jours voire plusieurs semaines. Son parc est actuellement composé de 6 véhicules.

- Atelier Protégé
- Centre d'Aide par le Travail (CAT)
- Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés de CAT
- Service de suite et d'accompagnement social et à la vie sociale pour travailleurs handicapés en CAT
- Foyer d'accueil médicalisé
- Foyer occupationnel
- Centre de Préorientation et de Rééducation Professionnelle

D'après source : Conseil Général - 2005

Les services aux personnes handicapées

L'accueil des adultes handicapés

On recense en Loir-et-Cher 10 Centres d'Aide par le Travail et 5 Ateliers Protégés, pour un total de 840 places, 9 foyers d'hébergement (281 places) et 9 services de suite et d'accompagnement à la vie sociale (131 places) attachés à un CAT, 5 foyers occupationnels (130 places), 4 foyers d'accueil médicalisé (260 places) et deux établissements médico-sociaux (150 places).

Le département présente un taux d'équipement en ateliers protégés largement supérieur aux moyennes de référence. Il est également très bien placé pour les foyers de vie et d'accueil médicalisé. En revanche, l'équipement en places de CAT se situe un cran au-dessous, l'écart avec la moyenne régionale étant assez important.

L'aide à domicile et les soins infirmiers

Les personnes handicapées bénéficient de la même organisation que les personnes âgées en ce qui concerne les soins infirmiers à domicile (cf. § précédent). A noter qu'en 2005, 44 places de SSIAD pour personnes

majeures handicapées nécessitant des soins relativement lourds et une assistance importante, ont été autorisées et financées.

Une aide à domicile est proposée par Handi-Cap-Vie, une association spécifique de la Fédération ADMR, qui rayonne sur l'ensemble du Loir-et-Cher. Les bénéficiaires de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne ou d'une Majoration Tierce Personne peuvent faire appel à une auxiliaire de vie qui les aide pour accomplir certains actes de la vie quotidienne. En 2005, ce sont 100 personnes du département qui ont eu recours à ce service, fort de 66 auxiliaires de vie.

L'aide à la mobilité

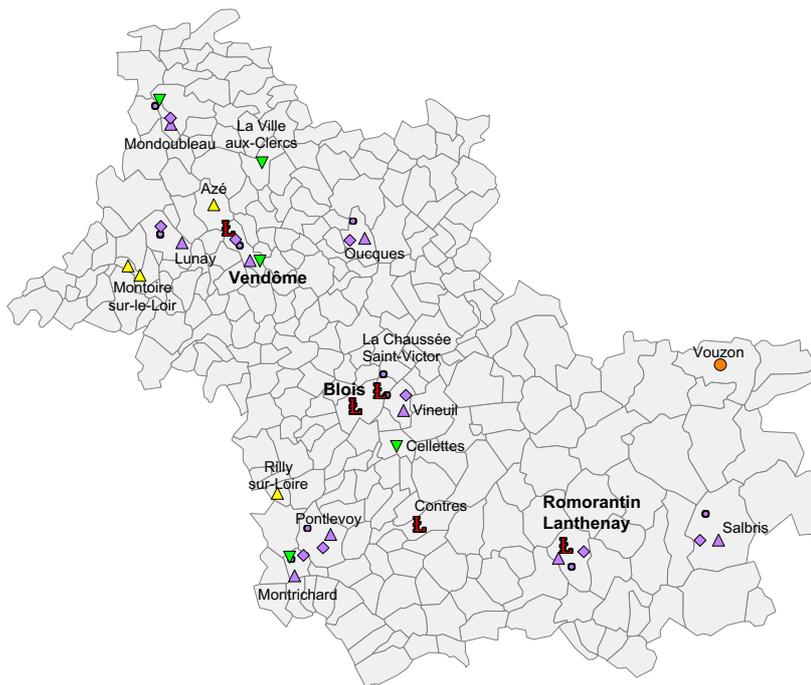
Pour les personnes à mobilité réduite, l'utilisation des transports collectifs est malaisée, voire impossible. En dehors des taxis, onéreux, quelques initiatives ont été prises en Loir-et-Cher. Citons en particulier l'association Trans-Espace, localisée à Blois et l'Association pour la Mobilité des Handicapés (AMH) basée à Vievy-le-Rayé qui rayonnent toutes deux sur l'ensemble du département.

Nombre de places d'accueil dans les CAT, les foyers d'hébergement et les services de suite et d'accompagnement social

	CAT	Foyer d'hébergement	Service de suite
La Chaussée-Saint-Victor	62		
Lunay	52	32	20
Mondoubleau	30	13	12
Montrichard	47	25	6
Oucques	52	40	10
Pontlevoy	42	20	15
Romorantin-Lanthenay	49	27	10
Salbris	48	24	6
Vendôme	45	15	22
Vineuil	84	85	30
Total	511	281	131

Source : Conseil Général

Les structures d'accueil pour adultes handicapés



Action sociale : synthèse

Cinq services relatifs à l'action sociale ont été retenus pour réaliser une synthèse de l'offre en la matière :

- établissement d'accueil pour personnes âgées ;
- maison de services ou permanences ADMR ;
- établissement d'accueil des personnes handicapées ;
- permanence du service social du Conseil général ;
- portage de repas à domicile.

Les "pôles d'action sociale", c'est-à-dire les villes comptant au moins 4 des 5 services référencés, sont au nombre de 20. Leur répartition géographique est relativement harmonieuse, permettant une irrigation satisfaisante. On remarque cependant un

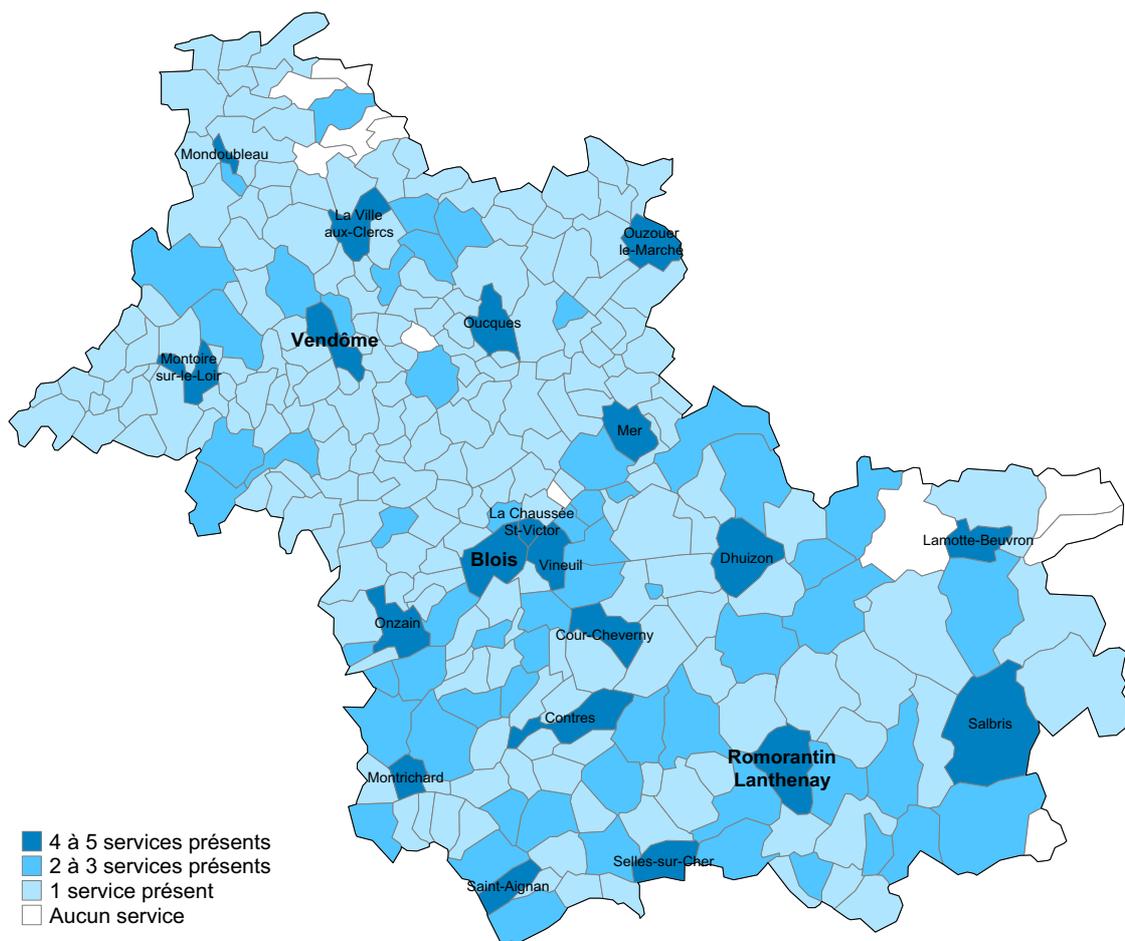
espace peu équipé et assez éloigné d'un pôle dans la région de Herbault et Saint-Amand-Longpré.

Dans la très grande majorité des communes (201), au moins un service est présent (portage de repas le plus fréquemment). Les cas d'absence totale sont rares (11).

Comme cela a été précisé lors de l'analyse de chacun des indicateurs, la mobilité n'est pas forcément un handicap dans le domaine de l'action sociale. Les travailleurs sociaux se rendent par exemple au domicile des familles.

Par ailleurs, les municipalités sont pour la plupart dotées d'un service social (structuré ou non) qui renseigne, conseille et aide les personnes.

L'offre globale de services en matière d'action sociale



D'après sources : Conseil général, Fédération ADMR 41, Observatoire (enquête communale) - 2005

Centre Hospitalier de Blois

1 334 lits (dont 674 lits de soins longue durée et d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

8 salles d'opération, 3 salles d'accouchement, 1 scanner et 1 IRM

service de psychiatrie comprenant une spécialité en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Il est doté depuis l'automne 2005 d'une nouvelle unité de 85 lits.

Centre Hospitalier de Vendôme

394 lits (84 en médecine, 40 en psychiatrie, 150 en soins de longue durée et 50 en soins de suite).

une salle d'imagerie avec Scanner, IRM et caméra à scintillation et une salle destinée aux actes sous anesthésie.

une unité mobile de soins palliatifs avec 9 lits dédiés

Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay

493 lits en section hospitalière, dont 155 pour les soins de longue durée

2 salles d'imagerie (Scanner et Doppler) et 6 salles destinées aux actes sous anesthésie, dont 4 réservées aux interventions chirurgicales

La polyclinique de Blois

Issue de la réunion de trois cliniques, elle exerce depuis fin 2005 dans un nouveau bâtiment construit sur le Parc A10. Il s'agit d'un pôle de santé pluridisciplinaire, comprenant la nouvelle clinique (plateau technique haute technologie, scanner, IRM) d'une capacité de 165 lits, une dizaine de cabinets médicaux et deux laboratoires. C'est le plus grand établissement de santé privé de la région.

La clinique du Saint-Cœur à Vendôme

107 lits installés, dont 85 en chirurgie et 22 en gynécologie - obstétrique.

La santé

L'offre de soins hospitalière

En Loir-et-Cher, l'offre hospitalière repose sur différents types d'établissements :

- Un Centre Hospitalier de référence localisé à Blois.

- Deux hôpitaux de proximité, à Vendôme et à Romorantin.

- Cinq hôpitaux locaux en grande partie dédiés à l'hébergement des personnes âgées (Marchenoir, Montoire-sur-le-Loir, Montrichard, Saint-Aignan et Selles-sur-Cher).

- Deux cliniques privées, la Polyclinique de Blois et la clinique du Saint-Cœur à Vendôme. A signaler que cette dernière possède le seul service de chirurgie de la ville depuis 1999. Parallèlement, les services de l'hôpital ont été renforcés : soins de suite, hôpital de jour, cardiologie, pneumologie, soins continus, psychiatrie et gériatrie.

En 2004, le département présente un **taux d'équipement de 169 lits et places de médecine pour 100 000 habitants, ce qui est nettement inférieur aux moyennes régionale et nationale.**

On compte également dans le département quatre cliniques psychiatriques, à Chailles, Cour-Cheverny (une centaine de places chacune), Huisseau-sur-Cosson (50 places) et Villefrancoeur (60 lits installés).

Cinq établissements de soins de suite sont recensés, trois publics (Chissay-en-Touraine, Lamotte-Beuvron et Montoire-

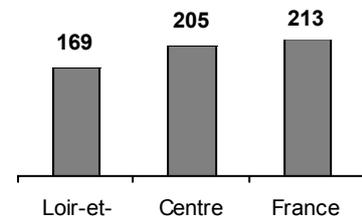
sur-le-Loir) et deux privés (Blois et Vendôme).

Le CIRAD (Centre d'Installation du Rein Artificiel à Domicile) a mis en place des unités à Blois, Saint-Aignan, La Ferté-Imbault, Oucques et Epuisay. Les deux dernières vont être regroupées et le nouveau centre sera localisé à Vendôme.

Notons également la présence d'un centre de radiothérapie et de cancérologie à La Chaussée-Saint-Victor.

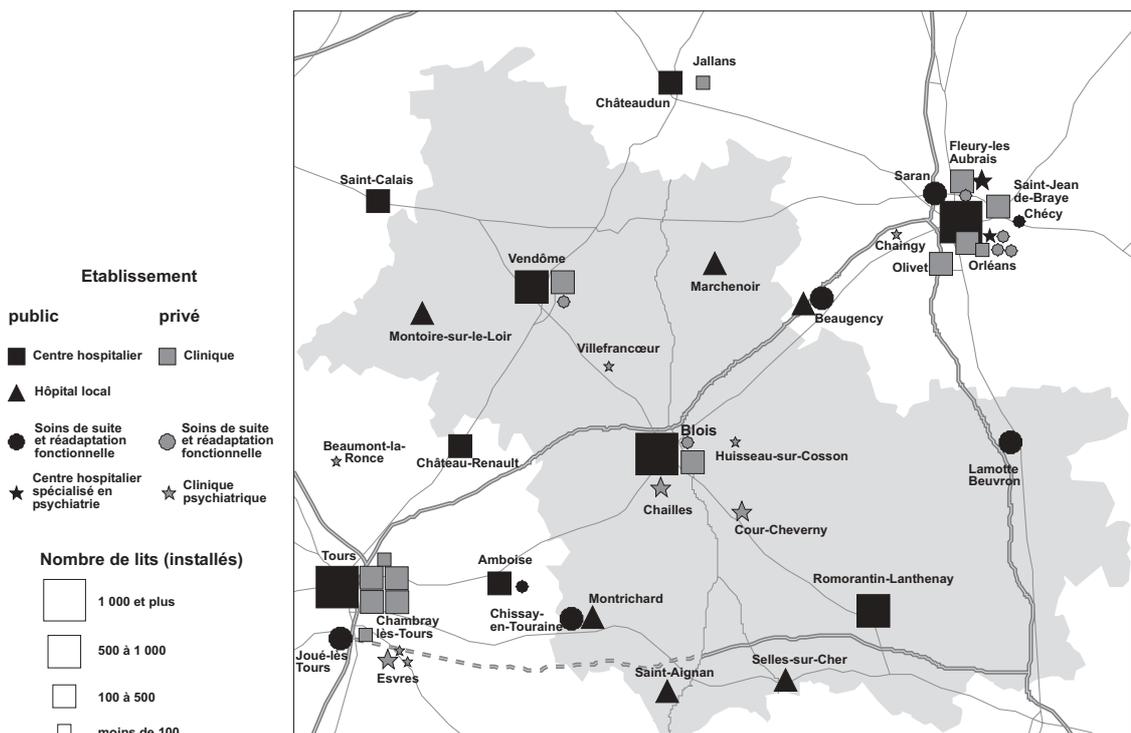
La population du Loir-et-Cher peut également compter sur l'un des deux centres hospitaliers régionaux, à Tours et Orléans, qui sont dotés d'équipements très performants. Plusieurs hôpitaux de proximité et hôpitaux locaux sont également situés dans les départements voisins, à peu de distance : Amboise, Châteaudun, Châteaudu-Loir, Saint-Calais, Vierzon...

Taux d'équipement en lits et places de médecine pour 100 000 habitants



D'après sources : DRASS (2004) - INSEE (RGP99)

Les établissements de santé



D'après source : DRASS - 2004

Les services d'accueil et de traitement des urgences (SAU)

- assurent la prise en charge sur place de tous les types d'urgence, y compris lorsque le pronostic vital est menacé
- disposent de moyens lourds : service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR), réanimation, plateau technique d'imagerie, de biologie, de chirurgie et d'anesthésie 24 h sur 24 et d'un éventail de spécialistes

Les unités de proximité d'accueil, de traitement et d'orientation des urgences (UPATOU)

- accueillent tout patient
- traitent sur place ceux qui nécessitent des soins correspondants aux moyens humains et techniques présents
- orientent les autres vers des établissements adaptés

Pôles spécialisés des urgences (POSU)

- ne peuvent assurer qu'un type d'urgences en rapport avec leur plateau technique et leurs disciplines d'équipements (ex : les POSU pédiatriques)

Les services d'urgence

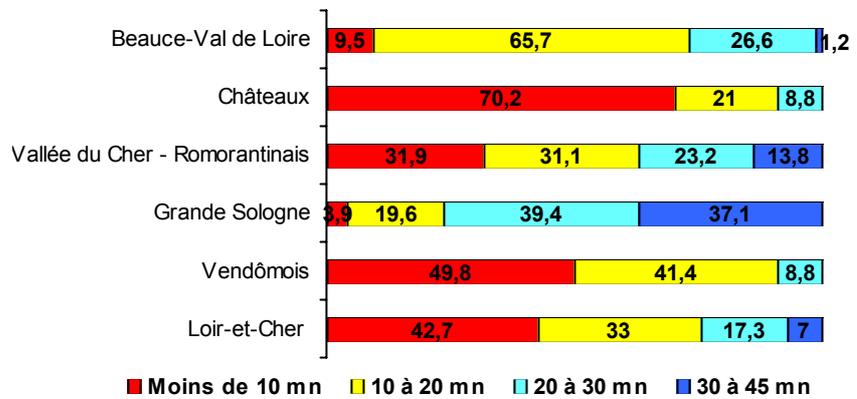
Au sein du département, la coordination des urgences est assurée par le Service d'accueil et de traitement des urgences du Centre hospitalier de Blois. Le nouveau pôle urgences, inauguré au printemps 2005, regroupe le SAU et le SAMU-SMUR. Deux unités de proximité (UPATOU) sont intégrées aux centres hospitaliers de Vendôme et de Romorantin. A noter que les UPATOU ne possèdent pas de service de réanimation. Des unités spécialisées en pédiatrie, en cardiologie et pour les mains existent à Orléans et Tours. Seul le CHRU de Tours peut assurer le traitement des grands brûlés.

Les centres situés à proximité sont là aussi mis à contribution : Orléans (pour les habi-

tants de Grande Sologne en particulier), Châteaudun, Amboise, Saint-Calais, Vierzon.

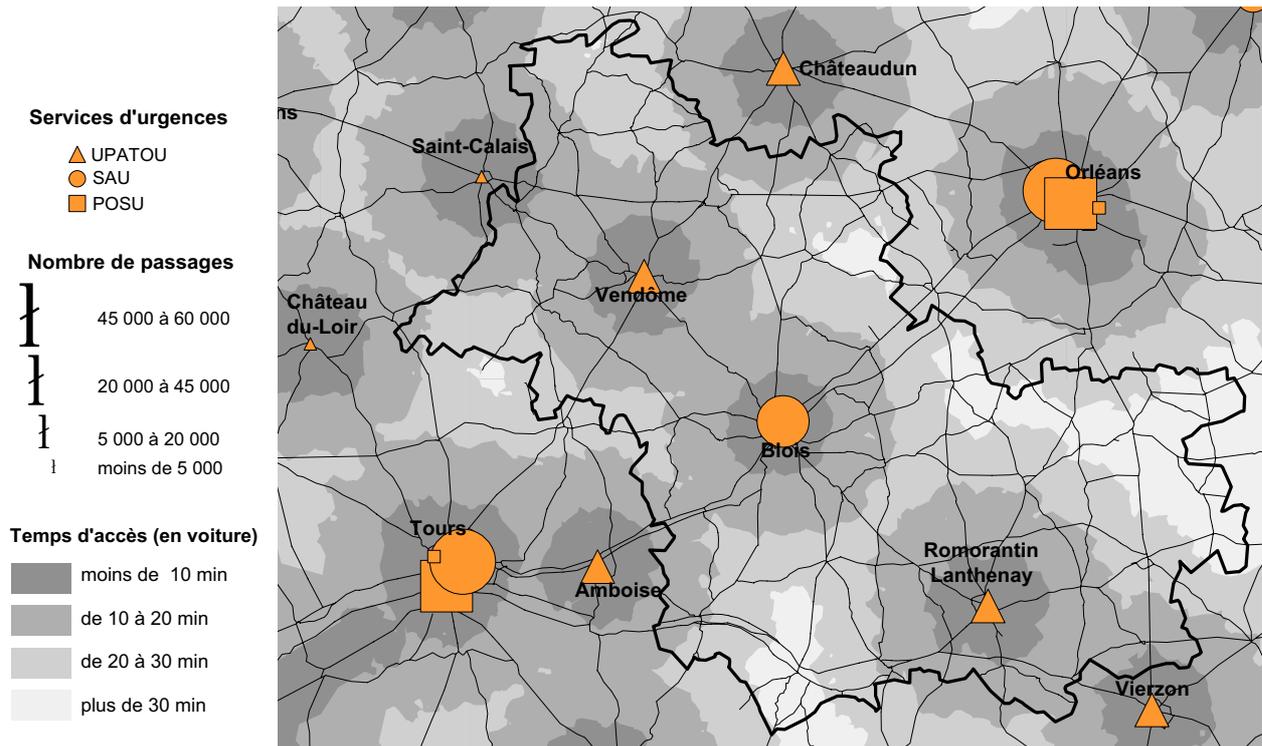
Dans l'ensemble, **43 % de la population départementale est située à moins de 10 mn d'un service d'urgence et 7 % à plus de 30 mn.** Les écarts sont assez importants entre les territoires. La **Grande Sologne** souffre d'un certain enclavement puisque **37 % des habitants ont un temps d'accès supérieur à 30 mn**, alors que moins de 4 % sont à moins de 10 mn. Dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, 14 % de la population est à plus de 30 mn. La région de Saint-Aignan est plus particulièrement touchée depuis la fermeture en août 2005 du service d'urgences de nuit et de premiers soins de l'hôpital de la ville.

Répartition de la population selon le temps d'accès aux urgences (en %)



D'après sources DRASS (2004) - INSEE (RGP99)

Temps d'accès aux services d'urgences



D'après source : DRASS - 2004

Les maternités

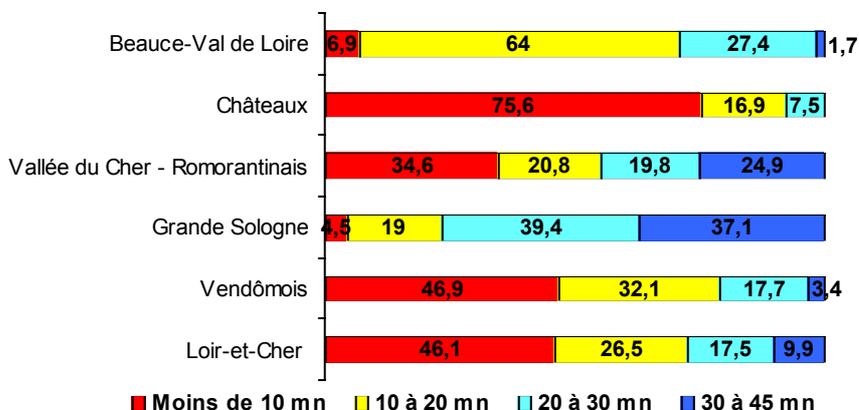
Quatre services de maternité sont référencés en Loir-et-Cher. Le centre hospitalier de Blois possède un service de néonatalogie et de soins de niveau 2 (pouvant accueillir des prématurés de 33 semaines et plus ayant besoin de soins mais sans prise en charge lourde, notamment sur le plan respiratoire). Le Centre hospitalier de Romorantin, la clinique "Saint-Cœur" de Vendôme et la polyclinique de Blois offrent un service de niveau 1, destiné aux femmes dont la grossesse ne présente a priori aucun risque.

Seuls le CHR d'Orléans et le CHRU de Tours sont spécialisés dans le suivi des grossesses pathologiques ou multiples pré-

sentant un risque pour l'enfant à naître. Ils peuvent accueillir de grands prématurés ou des enfants souffrant de détresse respiratoire. Le CHR d'Orléans possède un service de réanimation néonatale de niveau 3.

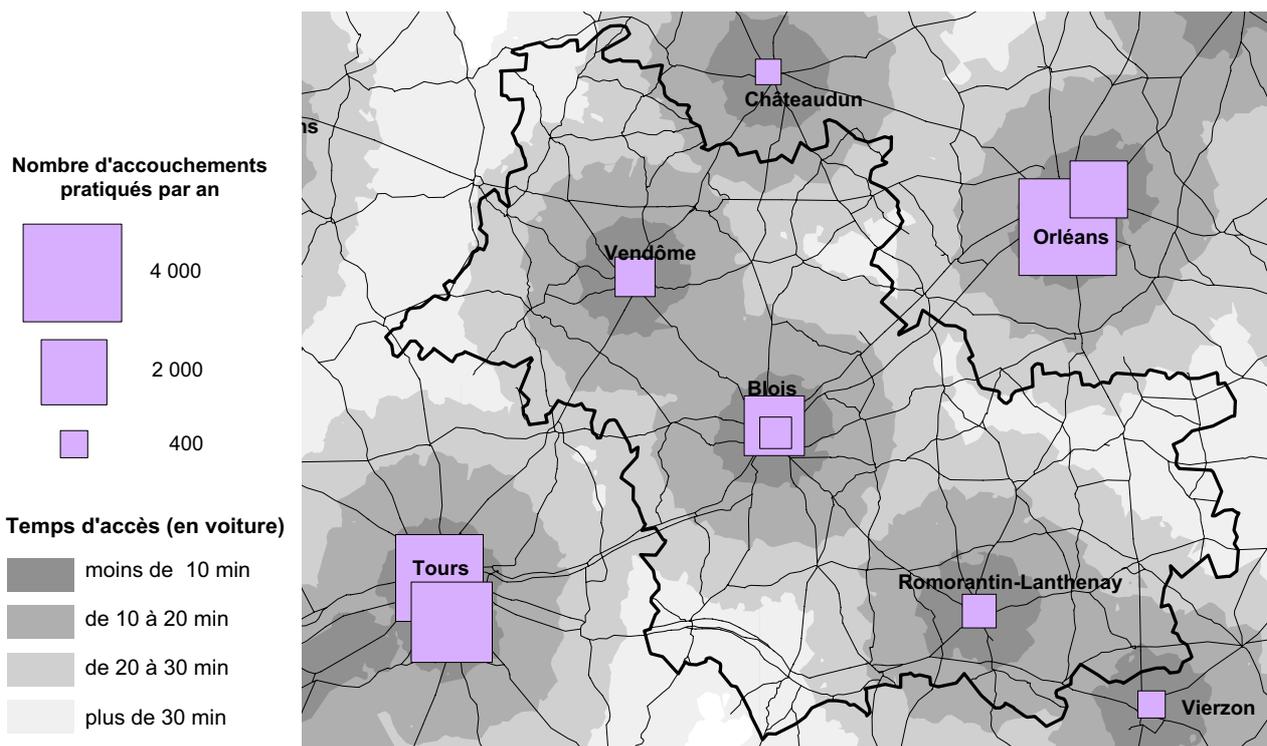
Malgré les établissements avoisinants, près de 10 % des femmes de 18 à 49 ans habitent à plus de 30 mn d'une maternité. Comme pour les urgences, des parties du territoire départemental apparaissent plus défavorisées que d'autres. Elles se trouvent principalement en Grande Sologne et en Vallée du Cher. Cette situation pourrait par ailleurs empirer, des menaces pesant sur les services réalisant un faible nombre d'accouchements chaque année (hôpital de Romorantin par exemple).

Répartition des femmes de 15 à 49 ans selon le temps d'accès aux maternités (en %)



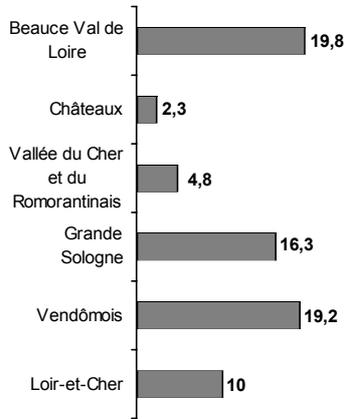
D'après sources DRASS (2004) - INSEE (RGP99)

Temps d'accès aux maternités



D'après source : DRASS - 2004

Part de la population située à plus de 5 mn d'un cabinet de médecin généraliste



D'après sources : Conseil départemental de l'Ordre des médecins (2005), INSEE (RGP99)

Les médecins généralistes

Fin 2005, le Conseil départemental de l'Ordre recense **275 médecins généralistes** en Loir-et-Cher, ce qui représente une densité de **87 praticiens pour 100 000 habitants**. Ce résultat est inférieur à la moyenne régionale, qui est elle-même assez largement en-dessous de la densité nationale. Notons cependant que ces deux moyennes sont calculées à partir des données de la DRASS qui diffèrent de celles fournies par l'Ordre départemental (la définition de l'activité de généraliste n'est pas exactement semblable). Cette source recense ainsi plus de 320 praticiens dans le département.

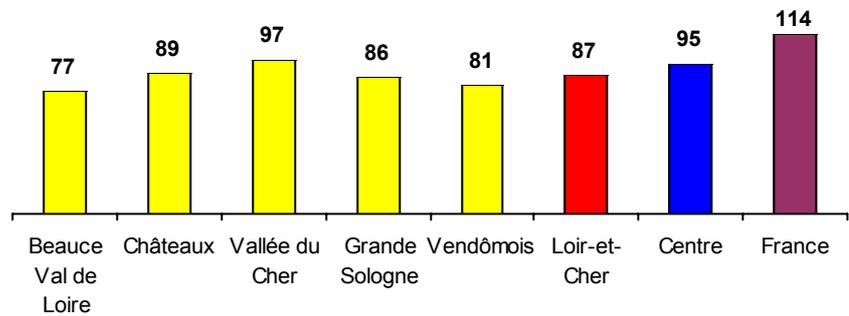
La répartition géographique des médecins est assez inégale. On constate de fortes

disparités entre zones urbaines et rurales. Le Pays Beauce - Val de Loire et celui du Vendômois apparaissent ainsi plus particulièrement pénalisés. Ces territoires présentent les plus faibles densités de médecins. Ils partagent en conséquence la proportion la plus élevée de population distante de plus de 5 mn d'un cabinet (plus de 19 %).

On remarque à l'opposé une **densité importante en vallée du Cher** où la population âgée est nombreuse. Le Pays des Châteaux et la Grande Sologne se situent dans une position intermédiaire, proche de la moyenne départementale.

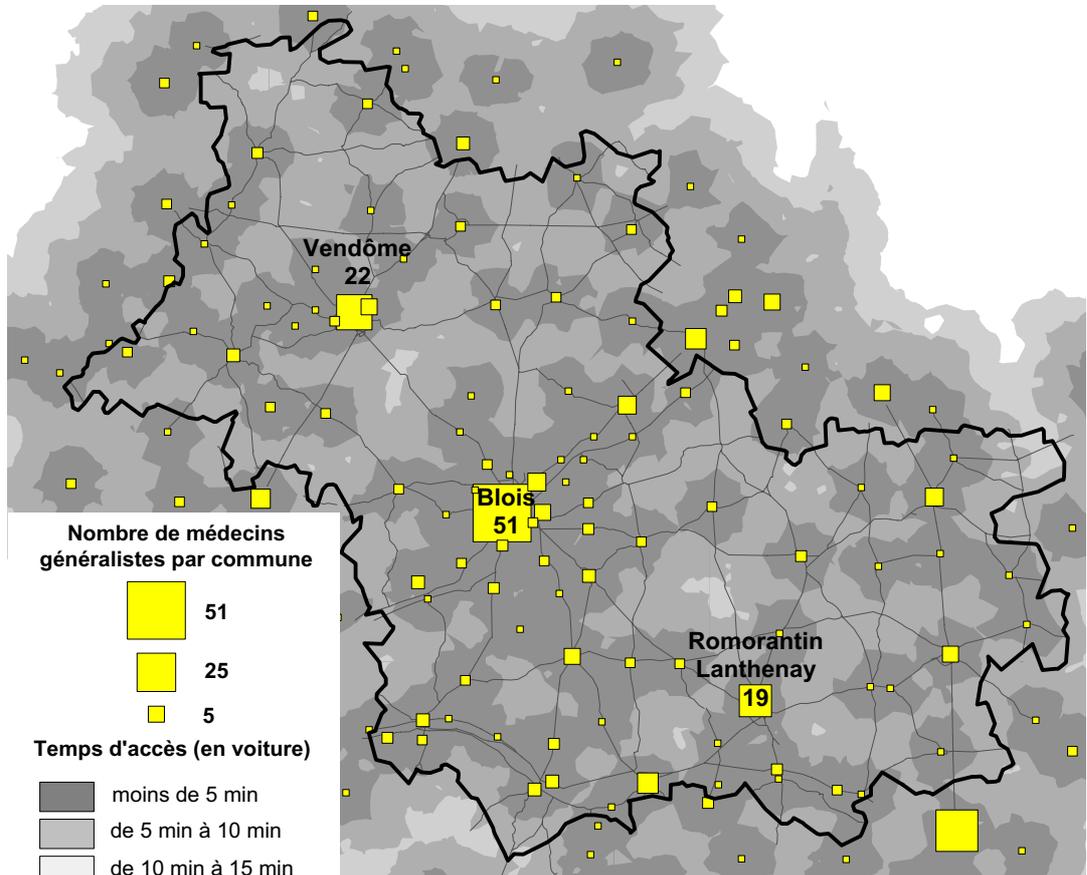
Il faut souligner par ailleurs que le département compte **peu de pédiatres** et qu'ils sont **concentrés dans les grandes villes**.

Densité de médecins généralistes pour 100 000 habitants



D'après sources : Conseil départemental de l'Ordre des médecins (2005) pour le Loir-et-Cher - DRASS (2004) pour le Centre et la France - INSEE (RGP99)

Temps d'accès aux cabinets des médecins généralistes



D'après source : Conseil départemental de l'Ordre des médecins (2005)

Une démographie médicale inquiétante

En Loir-et-Cher, 59 % des praticiens ont plus de 50 ans et seulement 9 % moins de 40 ans. Ces proportions sont proches de celles enregistrées dans les départements limitrophes (selon les données disponibles à la DRASS Centre), à l'exception de l'Indre-et-Loire où les jeunes sont plus nombreux. Selon les projections de l'URCAM, le Centre devrait devenir en 2008 la région française où la densité de généralistes sera la plus faible. Deux phénomènes se conjuguent en effet dans le sens d'une difficulté de renouvellement : les départs en retraite se font de plus en plus tôt et les territoires les moins peuplés peinent à attirer des professionnels.

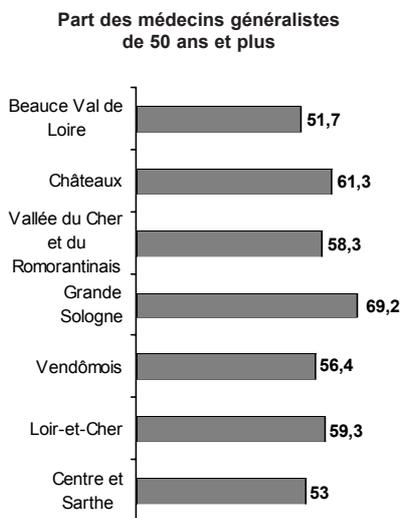
Au sein du Loir-et-Cher, c'est en Grande Sologne que la situation apparaît la plus préoccupante : 7 médecins sur 10 ont 50 ans ou plus. A l'opposé, le Pays Beauce Val-de-Loire bénéficie à la fois d'une part un peu plus importante de jeunes praticiens et d'un poids plus faible des médecins de 55 ans et plus.

A l'intérieur de chaque Pays, des situations contrastées se font jour. Plusieurs cantons, disséminés sur le territoire du Loir-et-Cher, sont confrontés à une proportion importante de généralistes âgés. C'est le cas en particulier de Salbris, Lamotte-Beuvron, Mennetou-sur-Cher et Montoire-sur-le-Loir où plus de 4 praticiens sur 10 ont 55 ans ou plus.

Il convient de souligner que la situation n'est pas particulièrement meilleure dans les trois grandes villes du département. Ainsi, la part des plus de 50 ans atteint plus de 71 % pour les deux cantons de Romorantin-Lanthenay ; elle est proche ou supérieure à 60 % pour Vendôme et Blois.

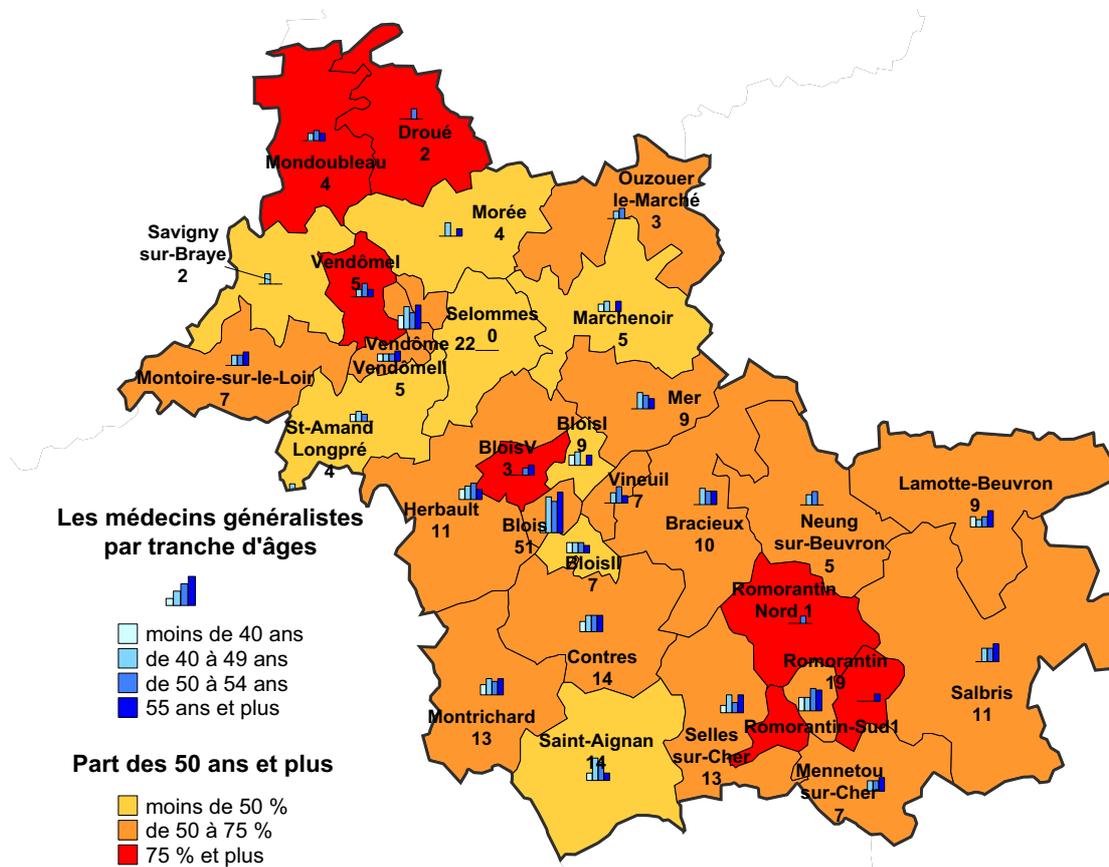
Pour attirer de nouveaux praticiens et assurer ainsi une continuité des soins dans les années à venir, des collectivités investissent dans la création de "maisons médicales". Selon l'urgence et les possibilités financières, ces structures peuvent aller jusqu'à intégrer tout ou partie du matériel. Parallèlement, des réflexions sont menées ici et là afin de tirer le meilleur profit des dispositifs mis en place pour inciter les jeunes médecins à s'installer en zone rurale (primes, avantages fiscaux, bourses, etc.).

La mission régionale de santé a défini en Loir-et-Cher 5 zones déficitaires en médecins généralistes qui peuvent justifier de ces dispositifs : Morée, Savigny-sur-Braye, Herbault, Fougères-sur-Bièvre et Châtres-sur-Cher. Plusieurs indicateurs sont pris en compte (et pas seulement l'âge). Il semble néanmoins que leur application donne des résultats parfois éloignés de la réalité vécue sur le terrain. L'absence totale de zones situées à l'extrémité nord du département (cantons de Droué et Mondoubleau) apparaît à cet égard surprenante.



D'après sources : Conseil départemental de l'Ordre des médecins 2005 (Pays et Loir-et-Cher), DRASS 2004 (Centre et Sarthe)

Répartition par âge des médecins généralistes par canton



D'après source : Conseil départemental de l'Ordre des médecins (2005)

Les chirurgiens-dentistes

Cette spécialité médicale est l'une des plus communément recherchées. On compte un peu moins de **150 praticiens** en Loir-et-Cher, ce qui représente une densité de **47 pour 100 000 habitants**. C'est autant que dans l'ensemble de la région, mais beaucoup moins qu'en France.

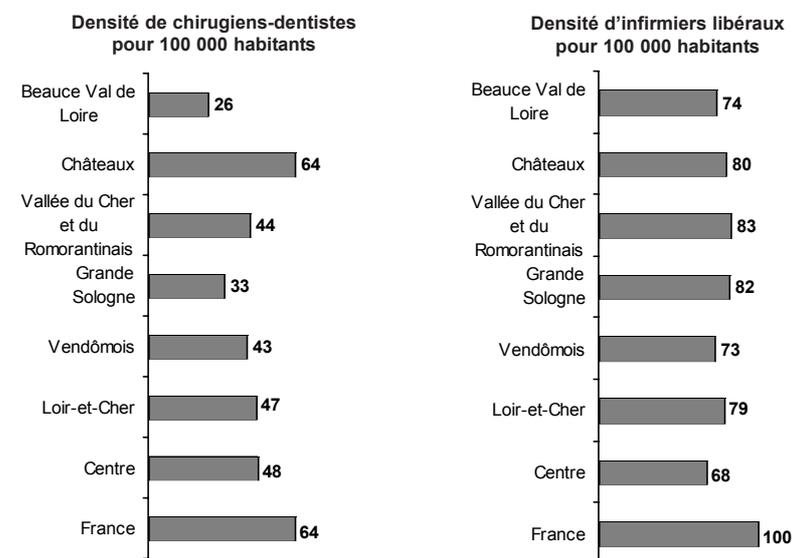
Les chirurgiens-dentistes sont essentiellement implantés dans les grandes villes. De vastes territoires en sont ainsi dépourvus, posant le problème des soins pour les personnes sans moyen de locomotion ou éprouvant des difficultés de mobilité.

Les Pays Beauce Val-de-Loire et Grande Sologne sont les plus faiblement dotés, avec 10 chirurgiens dentistes sur leur territoire. Ils présentent en conséquence une densité nettement inférieure à la moyenne. Grâce à une forte concentration sur l'agglomération de Blois, la première couronne et le sud de l'agglomération, le Pays des Châteaux bénéficie globalement d'une densité importante. En revanche, la partie orientale du territoire est nettement moins bien pourvue.

Les infirmiers libéraux

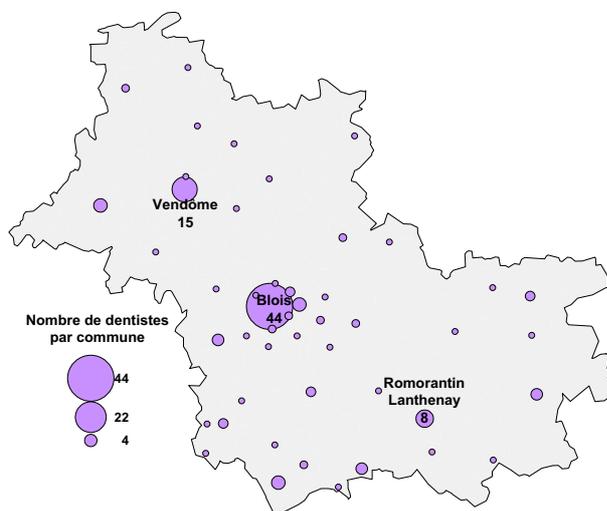
On recense en Loir-et-Cher près de **250 infirmiers libéraux**. La densité moyenne (**79 pour 100 000 habitants**) est supérieure à celle de la région, mais très nettement éloignée du taux national. La couverture géographique apparaît relativement équilibrée par bassin. On remarque cependant une **présence un peu moins soutenue** dans les territoires situés **au nord de la Loire** (Pays Beauce Val-de-Loire et Vendômois). Des infirmiers sont installés dans 77 communes. Dans certaines zones, le territoire qu'ils ont à couvrir est donc assez étendu (Beauce, nord de Romorantin).

Il convient d'ajouter que pour les personnes âgées ou handicapées, les SSIAD apportent un service complémentaire (voir le volet consacré aux personnes âgées). Les recrutements sont toutefois difficiles, alors que le nombre de places financées augmente. Comme pour d'autres professionnels de santé va se poser le problème du renouvellement.



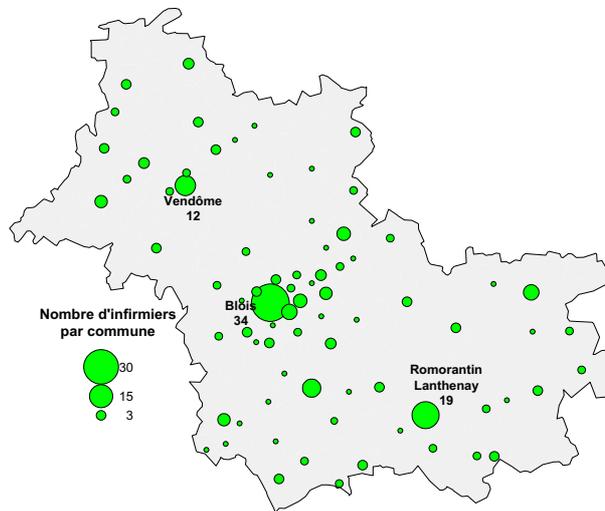
D'après sources : DRASS (2005) - INSEE (RG99)

Les chirurgiens-dentistes



D'après source : DRASS - 2005

Les infirmiers libéraux



D'après source : DRASS - 2005

Les pharmacies

Les pharmacies sont des commerces très particuliers : leur implantation est étroitement réglementée et le titulaire doit être un pharmacien diplômé.

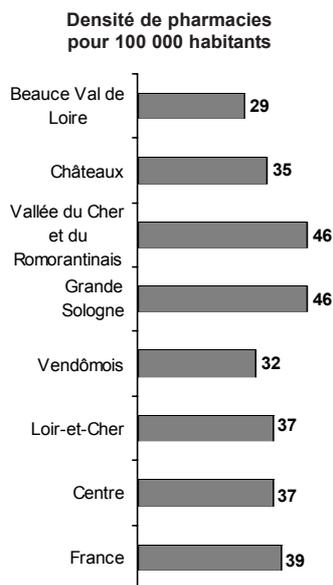
Le Loir-et-Cher compte **117 officines**, réparties dans **72 communes**. La densité moyenne du département s'établit à 37 pharmacies pour 100 000 habitants, soit un résultat identique à celui du Centre et très voisin du taux national.

Malgré les critères d'implantation évoqués, on note que certains territoires sont moins avantagés que d'autres. Le Pays Beauce - Val de Loire et, dans une moindre mesure, le Vendômois présentent une densité moindre. A l'inverse, la Vallée du Cher, le Romorantinais et la Sologne sont très bien

équipés en la matière.

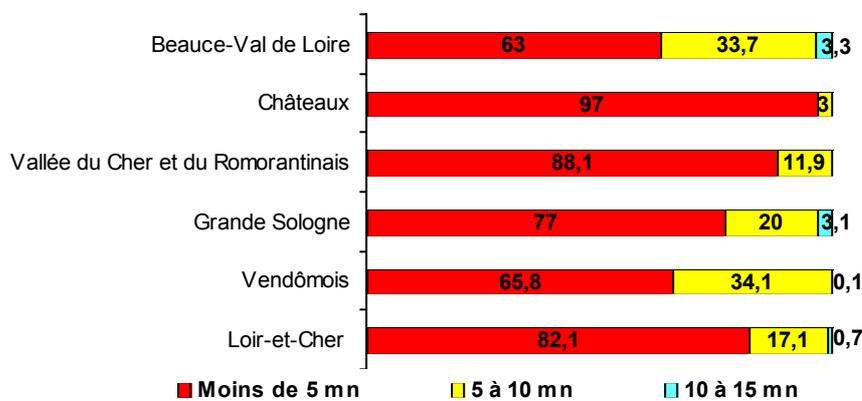
La densité ne préjuge cependant pas d'une localisation harmonieuse. En effet, en Grande Sologne comme en Beauce, plus de 3 % de la population sont éloignés de plus de 10 minutes d'une officine. Inversement, dans le Pays des Châteaux, où la densité est un peu inférieure à la moyenne, la quasi-totalité des habitants trouvent une pharmacie dans leur environnement immédiat.

Il convient de souligner que les pharmacies situées dans des communes limitrophes au département jouent un rôle prépondérant dans la couverture des besoins de la population du Loir-et-Cher, en particulier dans les zones situées en bordure de la Sarthe et de l'Eure-et-Loir.



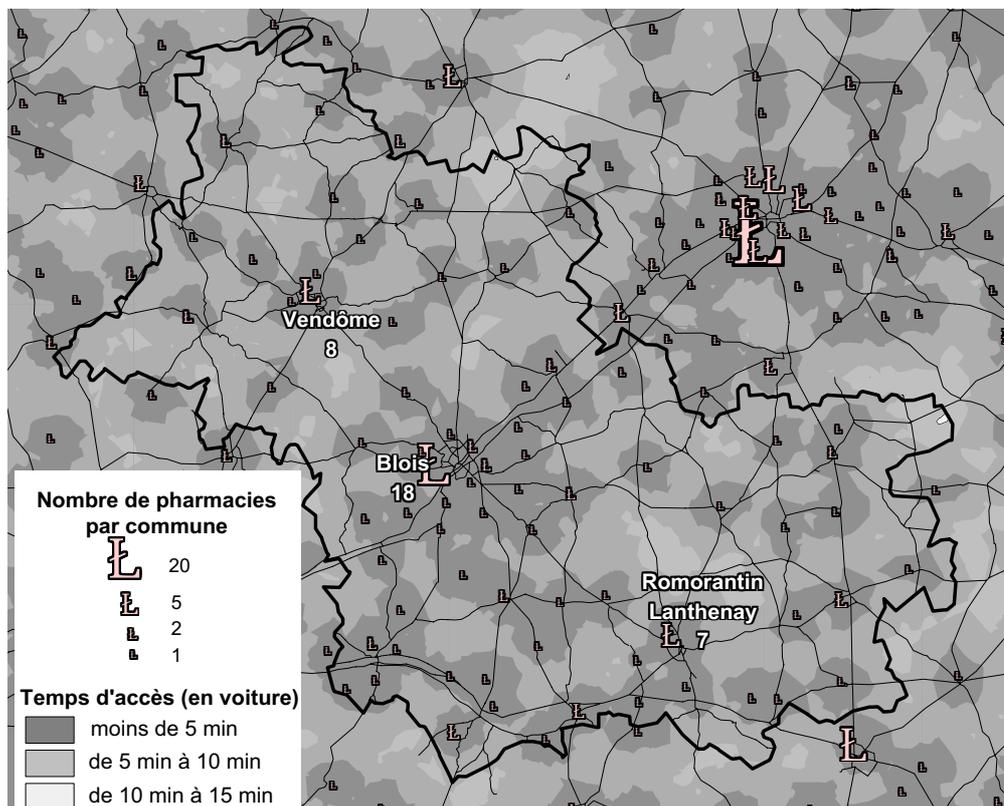
D'après sources : Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens (2005) - INSEE (RGP99)

Répartition de la population selon le temps d'accès aux pharmacies (en %)



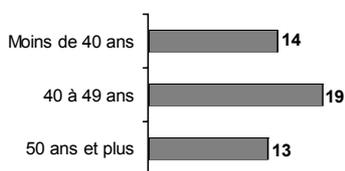
D'après sources : CNOP (2005) - INSEE (RGP99)

Temps d'accès aux pharmacies



D'après source : CNOP - 2005

Répartition par tranche d'âge des vétérinaires libéraux



D'après source : Conseil départemental de l'Ordre des vétérinaires - 2005

Les masseurs kinésithérapeutes

Les 172 masseurs kinésithérapeutes recensés en Loir-et-Cher fin 2005 exercent dans 55 localités. La densité est de 55 praticiens pour 100 000 habitants (Centre : 54 - France : 75, en 2004). Les territoires les moins bien dotés sont le Pays de Grande Sologne (36 pour 100 000 habitants) et le Pays Beauce - Val de Loire (37). Cette faible densité peut être préjudiciable au maintien des personnes âgées à domicile, qui requiert fréquemment des soins de cette nature.

Les ambulanciers

On recense en Loir-et-Cher 52 entreprises privées de transports sanitaires, réparties dans 40 communes. Le parc se compose de 261 véhicules, dont 99 ambulances et 162 VSL (Véhicule Sanitaire Léger). Le taux d'équipement s'établit à 8,2 véhicules pour 1 000 personnes de 75 ans et plus.

Laboratoires d'analyses

Le département compte 40 laboratoires d'analyses médicales. Ils sont le plus sou-

vent localisés dans les villes importantes. Précisons toutefois que ce service est très souvent assuré par les infirmiers libéraux qui effectuent les prélèvements et font le lien avec les laboratoires.

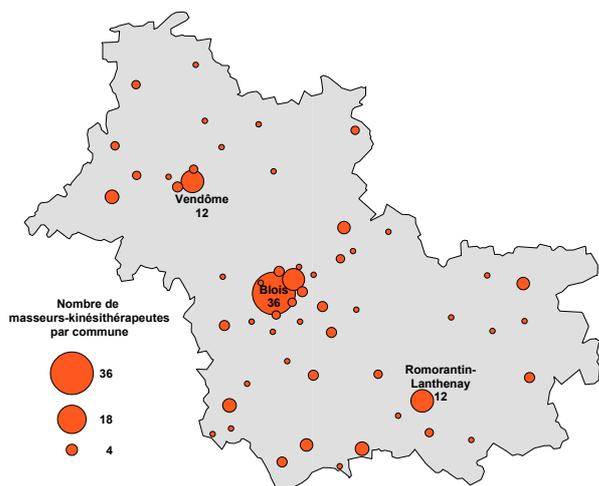
Autres professions liées à la santé

Le Loir-et-Cher compte 44 orthophonistes, 6 orthoptistes et 46 pédicures-podologues. On trouve par ailleurs une petite cinquantaine de magasins d'opticiens lunetiers.

La santé animale

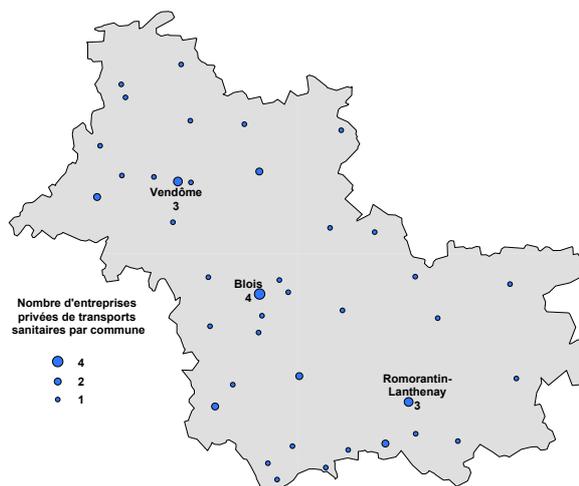
Les 33 cabinets ou cliniques vétérinaires du département regroupent 47 professionnels libéraux. On remarque que 16 cabinets seulement ont une compétence pour les animaux de la ferme (à l'exclusion des chevaux), qui n'est de surcroît pas exclusive, à une exception près. Les éleveurs doivent de plus en plus souvent faire appel à des vétérinaires d'autres départements. Autre sujet d'inquiétude : la moyenne d'âge assez élevée. Parmi les 13 vétérinaires ayant 50 ans ou plus, 10 ont atteint ou dépassé 55 ans.

Les masseurs kinésithérapeutes



D'après source : DRASS - 2005

Les entreprises d'ambulances



D'après source : Observatoire - 2005

Densité des professionnels de santé pour 100 000 habitants au 31/12/2005

	Beauce Val de Loire	Châteaux	Vallée du Cher	Grande Sologne	Vendômois	Loir et-Cher	Centre*	France*
Médecins généralistes libéraux	77	89	97	86	81	87	95	114
Médecins spécialistes libéraux	3	137	35	7	70	70	65	88
Chirurgiens-dentistes	26	64	44	33	41	47	48	64
Infirmiers libéraux	74	80	83	82	73	79	68	100
Kinésithérapeutes	37	69	56	36	48	55	54	75
Sage-femmes**	0	31	13	0	21	18	11	16
Audioprothésiste	0	3	0	0	3	2	1	1
Orthophonistes	11	17	17	10	9	14	16	20
Opticiens-lunetiers	8	14	20	10	15	15	7	8
Orthoptistes	0	2	4	0	1	2	2	3
Pédicure-podologue	8	18	19	10	10	15	15	17
Pharmacies	29	35	46	46	32	37	37	39

* Données au 01/01/2004

**pour 100 000 femmes de 15-49 ans

D'après sources : Conseil départemental de l'Ordre des médecins (médecins Pays et Loir-et-Cher), DRASS (professionnels de santé et médecins Centre et France), CNOP - 2005, INSEE (RGP99)

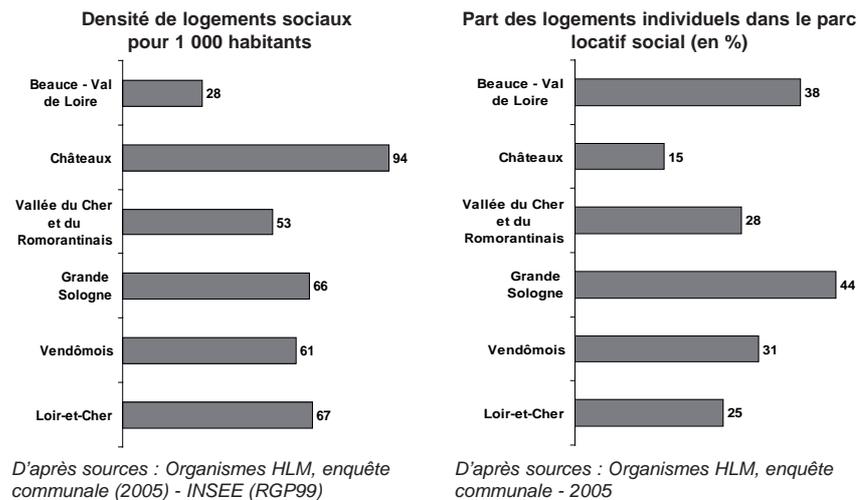
Le logement social

Fin 2005, le Loir-et-Cher compte près de 21 000 logements sociaux. Les trois chefs-lieux d'arrondissement concentrent 62 % du parc ; à elle seule, la ville de Blois en regroupe 42 %. On recense au moins un logement dans 197 communes.

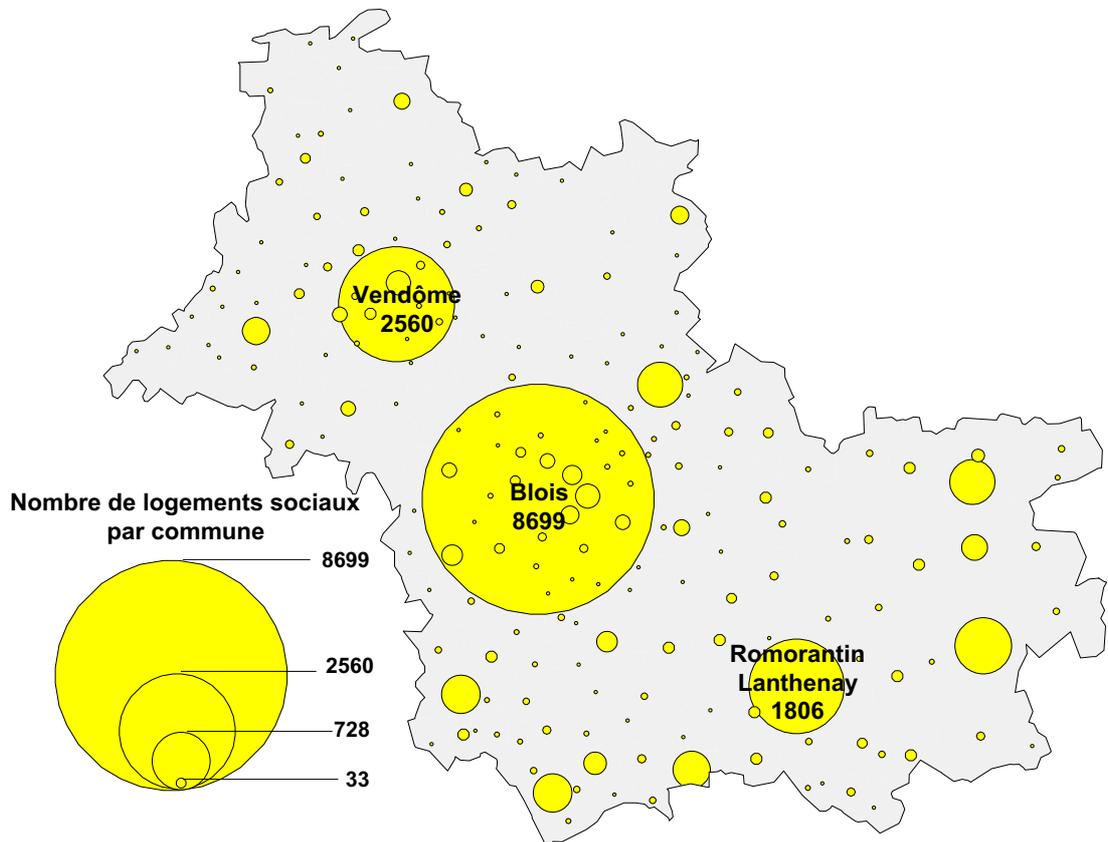
La densité moyenne pour l'ensemble du département est de 67 logements pour 1 000 habitants. Les écarts sont très importants entre les différents territoires du département, en fonction de leur spécificité. Ainsi, on atteint une densité de 94 pour 1 000 dans le Pays des Châteaux et de 28 pour 1 000 seulement en Beauce - Val de Loire. Ces résultats montrent une certaine

corrélation entre densité du parc social et concentration de population. Celle-ci n'est cependant pas systématique puisque dans le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, où la population est assez nombreuse, on compte 53 logements sociaux pour 1 000 habitants.

Près de 25 % du parc sont composés de logements individuels. Ceux-ci sont même assez souvent majoritaires en zone rurale. Cette proportion est ainsi très variable selon les territoires. En Grande Sologne, elle atteint 44 %, alors qu'en Pays des Châteaux (où le poids de Blois est prépondérant) il s'établit à 15 % seulement.



Les logements sociaux au 31/12/2004



La collecte des déchets ménagers et assimilés

Le **Plan départemental** concerne les déchets suivants, produits par les ménages, les collectivités et les professionnels :

- Les ordures ménagères (collectées en porte à porte ou par apport volontaire)
- Les encombrants (déchets volumineux, pesants, produits par les ménages)
- Les déchets verts (déchets de tonte, d'élagage, de taille...)
- Les déchets spécifiques (gravats, tout venant)
- Les déchets dangereux non industriels (déchets ménagers spéciaux et déchets toxiques en dispersé)
- Les déchets de l'assainissement (matières de vidange, boues de station d'épuration...)
- Les déchets industriels banals (déchets non dangereux).

Le périmètre d'application du plan départemental prend en compte les coopérations intercommunales en matière de collecte et/ou de traitement des ordures ménagères. Sur la base des limites administratives départementales, il intègre les communes limitrophes relevant de structures intercommunales dont le siège est en Loir-et-Cher et, à l'inverse, exclut celles adhérant à un syndicat extra départemental.

Le périmètre du plan est réparti en quatre secteurs correspondant à des filières homogènes de traitement des déchets ménagers.

A compter du 1er janvier 2005, la compétence du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés est transférée au Conseil Général avec l'entrée en vigueur de la loi de décentralisation du 13 août 2004.

L'organisation territoriale de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés est esquissée par la géographie des EPCI ayant compétence en ce domaine. Le Plan départemental regroupe ces derniers en quatre secteurs, chacun ayant une filière de traitement homogène.

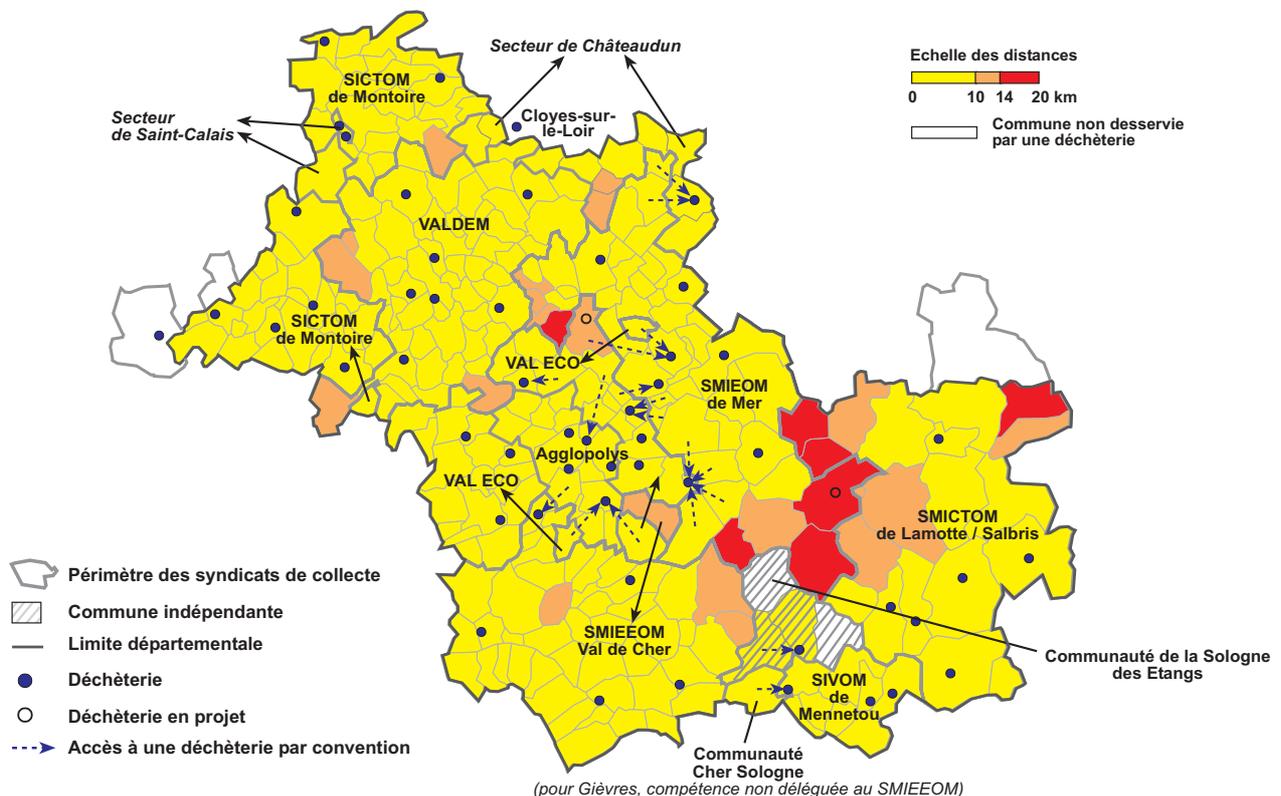
En 2004, 592 kg de déchets ménagers ont été collectés en Loir-et-Cher par habitant (soit 1,6 kg par habitant et par jour). La sensibilisation progressive des citoyens à la nécessité d'effectuer un tri à la base, la mise en place de nouveaux équipements, génèrent peu à peu de nouveaux comportements et contribuent à orienter vers les flux traditionnels des déchets qui en étaient autrefois écartés. La collecte sélective, désormais effective sur la totalité du département, progresse à un rythme soutenu. En 2004, elle représente 21,6 % du total de la collecte (hors déchèteries et encombrants). Ce taux varie suivant les secteurs de plan entre 16 et 31 %.

Les déchèteries prennent également une place de plus en plus importante. Elles ont recueilli en 2004 plus d'un tiers du total des déchets ménagers du département (jusqu'à

44 % dans le secteur 1 - Vendômois). Il y en a actuellement 51 en Loir-et-Cher (plus une dans la Sarthe incluse dans le plan du Loir-et-Cher). Deux sont en projets à Neung-sur-Beuvron (ouverture fin 2006 / début 2007) et Maves (2007). Le taux d'équipement est très satisfaisant puisque l'on compte actuellement une déchèterie pour 6 300 habitants, alors que la moyenne nationale est de 1 pour 15 000 habitants.

D'une manière générale, on remarque que les déchèteries sont plutôt bien réparties sur le territoire. De surcroît, certaines communes ont conclu une convention pour l'accès de tout ou partie de leur population à une déchèterie géographiquement proche mais relevant d'un syndicat de collecte autre que celui auquel elles adhèrent. De fait, 28 communes seulement se situent à plus de 10 km d'une déchèterie. Près de la moitié d'entre elles appartiennent au secteur de Lamotte-Salbris (dont 6 à plus de 14 km), mais l'ouverture de celle de Neung va permettre d'améliorer la situation locale. De même, le futur équipement de Maves résoudra les difficultés d'accès de la population des communes avoisinantes.

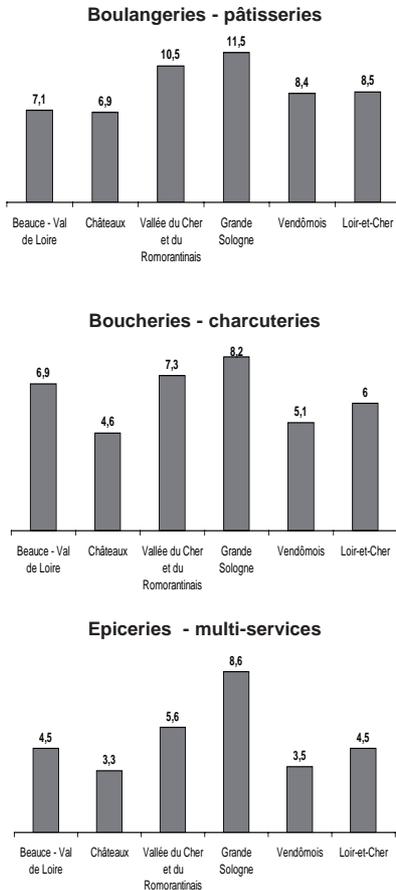
Distance d'accès à une déchèterie



D'après sources : DDE, Observatoire - 2005

L'offre commerciale

Densité de commerces en 2005
(pour 10 000 habitants)



D'après sources : CCI, CMA, Observatoire - 2005 INSEE (RGP99)

Les commerces de première nécessité

Le commerce de proximité constitue un facteur déterminant dans l'animation de la vie locale et l'attractivité des communes.

Le Loir-et-Cher compte au total 269 boulangeries et/ou pâtisseries, 95 boucheries et/ou charcuteries et 103 épiceries ou commerces multiservices (hors supermarchés). Pour 10 000 habitants, on compte ainsi en 2005 : 8,5 boulangeries (et/ou pâtisseries), 6 boucheries (et/ou charcuteries) et 4,5 épiceries ou commerces multiservices. Le taux d'équipement est très variable suivant les territoires et les spécialités. La Grande Sologne apparaît comme la mieux dotée dans tous les cas. A l'opposé, c'est le Pays des Châteaux qui ressort comme ayant les densités les plus faibles. Cela est sans doute dû en grande partie à l'agglomération Blésoise, desservie plus fréquemment par des grandes et moyennes surfaces qui concurrencent sévèrement les petits commerces. Le Vendômois est assez bien pourvu en boulangeries, moins dans les autres produits. Beauce - Val de Loire présente une particularité inverse : la densité de magasins est égale ou supérieure à la

moyenne départementale pour la boucherie et l'épicerie, alors qu'elle est inférieure pour la boulangerie.

Pour ces produits de première nécessité, la desserte de la population peut s'effectuer de trois façons : dans le magasin dont c'est la spécialité, par la présence du produit dans le rayon d'un autre commerce, par un service de tournées. Malgré cet éventail de possibilités, la disponibilité des différents produits n'apparaît pas pleinement satisfaisante. En effet, 23 communes ne sont pas approvisionnées en pain, 59 en produits carnés et 119 en épicerie. Notons cependant pour cette dernière que les services itinérants de boucherie-charcuterie en proposent fréquemment.

Tous modes de distribution confondus, 155 communes sont approvisionnées dans les trois familles de produits, 88 dans deux familles, 31 dans une seule. Il reste donc 17 localités qui ne bénéficient d'aucune desserte, sous quelque forme que ce soit. Elles se trouvent très majoritairement situées dans le Vendômois.

Répartition des communes par type de desserte

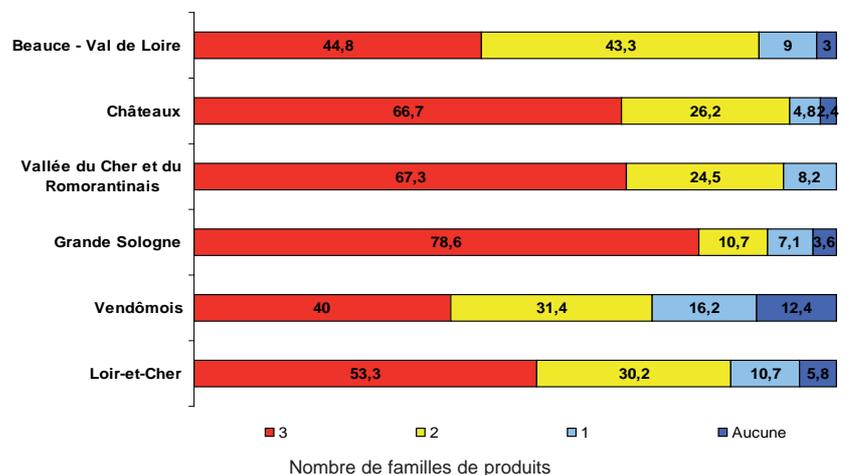
	Boulangerie/ pâtisserie	Boucherie/ charcuterie	Commerce multiservices, épicerie, alimentation générale
Magasin*	140	95	103
Produit présent dans le rayon d'un autre commerce *	39	25	43
Service itinérant *	89	112	26
Commune jamais desservie	23	59	119

D'après sources : CCI, CMA, Observatoire 2005

* il peut arriver que plusieurs modes de desserte existent sur une même commune.

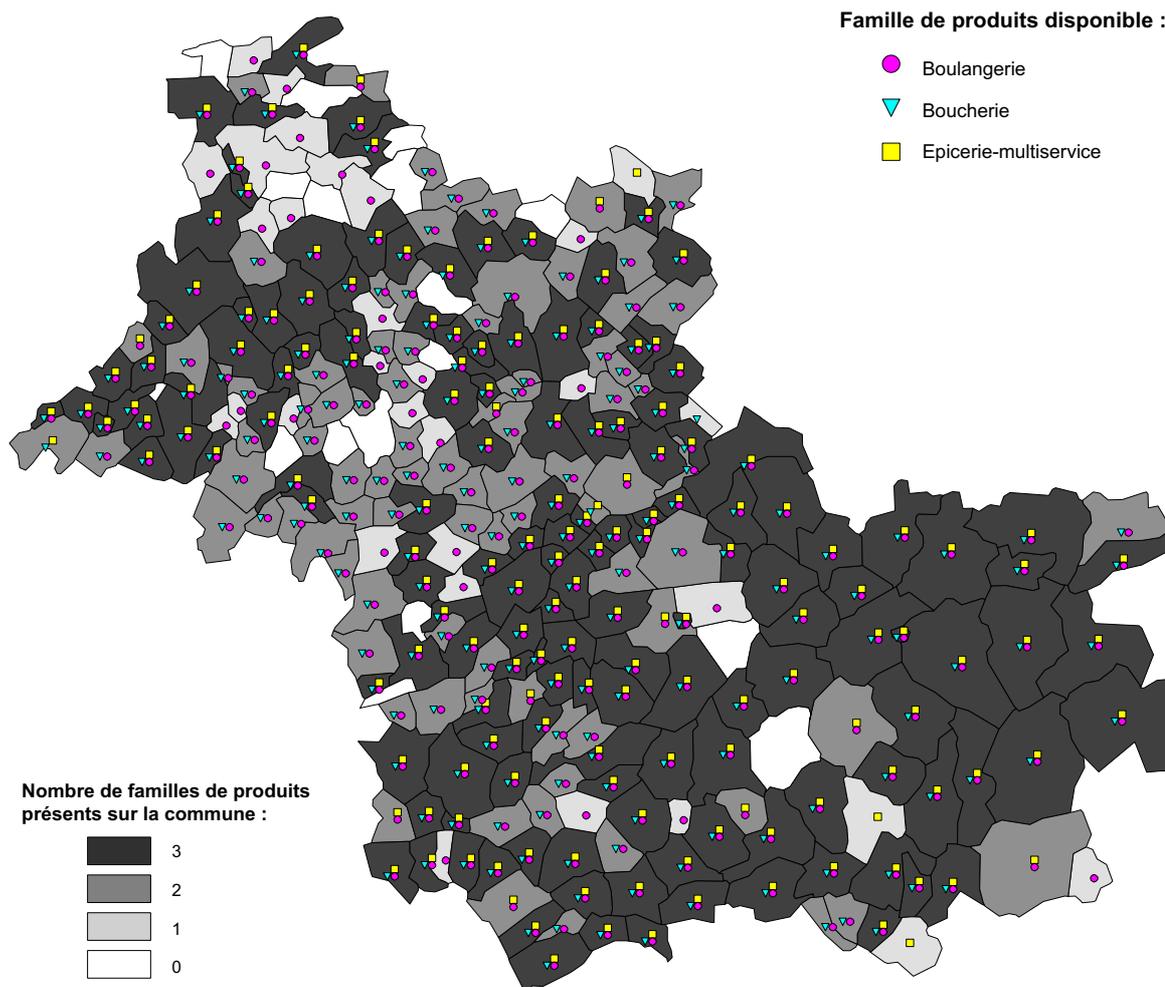
Dans ce cas, un seul a été comptabilisé, avec l'ordre de priorité suivant : 1) magasin ; 2) produit en rayon d'autre commerce ; 3) tournée.

Répartition des communes (en %) selon le nombre de familles de produits de première nécessité disponibles sur leur territoire



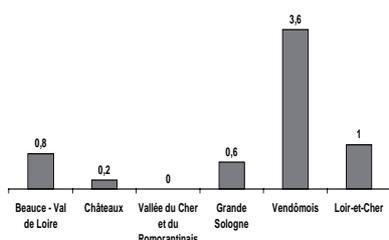
D'après sources : CCI, CMA, Observatoire - 2005

Les commerces de première nécessité



D'après sources : CCI, CMA, Observatoire - 2005

Part de population ne disposant d'aucune famille de produits (en %)



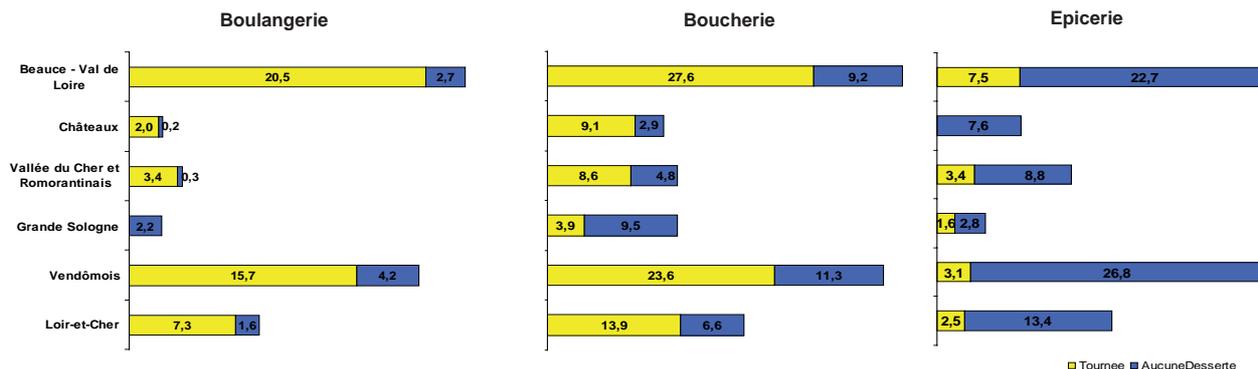
D'après sources : CCI, CMA, Observatoire - 2005 INSEE (RGP99)

En Vendômois, près de 4 habitants sur 100 ne trouvent aucun produit dans leur commune.

Les insuffisances dans l'approvisionnement d'un certain nombre de communes touchent des populations dont les proportions varient selon le territoire et la famille de produits. Ainsi, le Vendômois apparaît comme le plus pénalisé : 11 % des habitants ne bénéficient d'aucune desserte pour la boulangerie et l'épicerie et plus de 4 % pour la boucherie. Si l'on considère l'ensemble des familles de produits de première nécessité, 3,6 % de la population de

ce territoire n'en trouve aucune dans sa commune de résidence. Dans les autres, cette proportion ne dépasse pas 0,8 %. Le Pays Beauce - Val de Loire présente également des déficits assez importants. La part de population non couverte serait cependant plus élevée sans un système de tournées qui permet l'approvisionnement de plus du quart des habitants pour la viande et l'épicerie, et plus de 20 % pour le pain. Cette pratique est moins répandue au sud de la Loire, en particulier en Grande Sologne, où des carences sont pourtant visibles.

Part de la population desservie par tournée ou non desservie (en %) selon le territoire



D'après sources : CCI, CMA, Observatoire - 2005, INSEE (RGP99)

Pôles de proximité

La vie locale s'organise le plus souvent, notamment en zone rurale, autour de "pôles de proximité". Dans l'aspect traité ici (commerces de première nécessité), ils sont définis dans cette analyse comme les communes bénéficiant de la présence simultanée des produits de boulangerie, de boucherie et d'épicerie, en commerce spécialisé, en multi-services ou dans le rayon d'un autre magasin ; les services de tournées ne sont donc pas pris en compte. La population peut alors être répartie en fonction des temps d'accès à ces pôles.

Globalement, la quasi-totalité des habitants du Loir-et-Cher se trouvent à moins de 10 mn d'un pôle. Compte tenu de ce qui précède, c'est sans surprise que le Vendômois présente la plus forte proportion de population distante de plus de 10 mn (4,5 %). Il convient de nuancer cependant ce résultat dans la mesure où les pôles des départements voisins n'ont pu être identifiés.

La carte fait apparaître très clairement les zones les plus enclavées. Les plus étendues se situent dans la région de Saint-Amand-Longpré et à l'est de Morée.

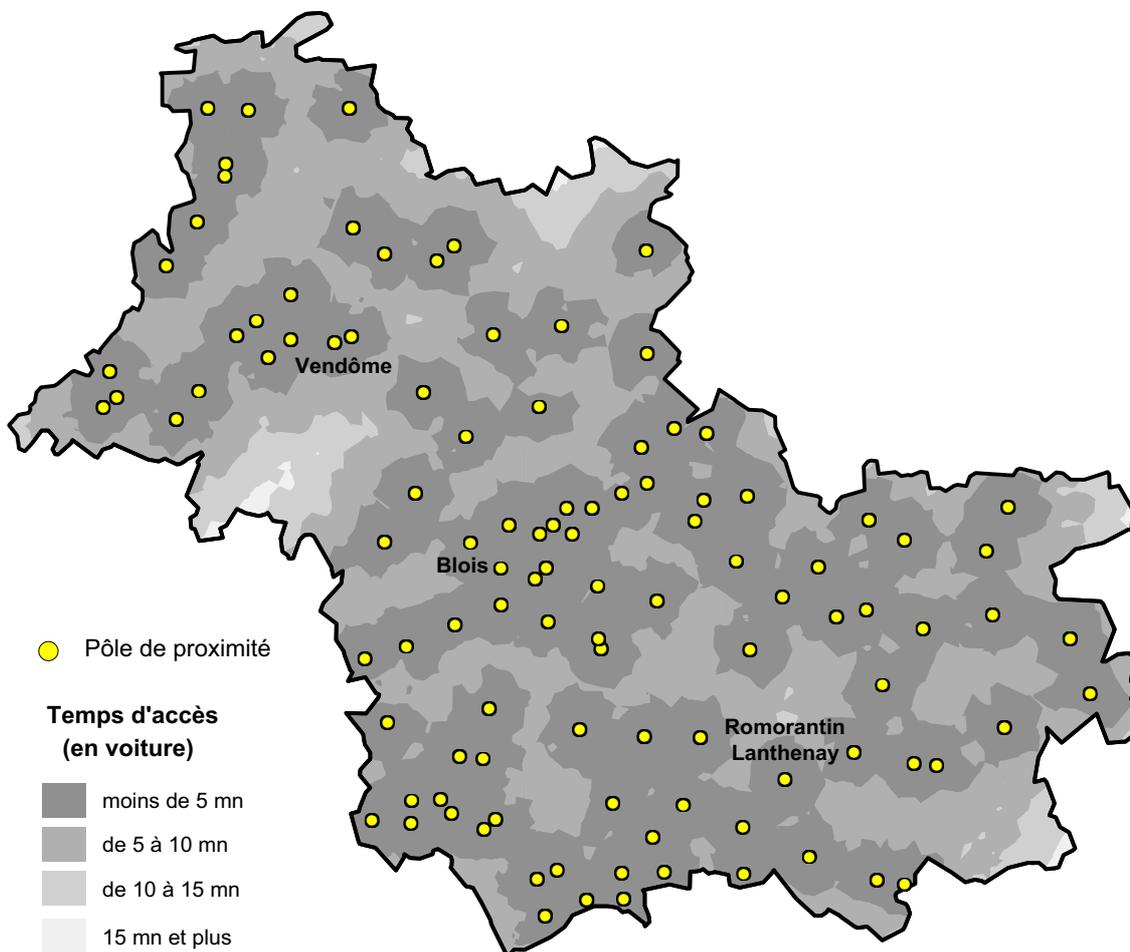
Répartition de la population selon le temps d'accès aux pôles de proximité



Nota : les zones les plus claires de la carte, situées à plus de 15 mn d'un pôle, ne comprennent pas de bourgs (donc de population comptabilisée)

D'après sources : CCI, CMA, Observatoire (2005) - INSEE (RGP 1999)

Temps d'accès aux pôles de proximité du Loir-et-Cher



D'après sources : CCI, CMA, Observatoire - 2005

Les marchés

Complémentaires des magasins d'alimentation, les marchés assurent très fréquemment un débouché substantiel pour les petits producteurs locaux. Ils sont également une animation, un lieu de rassemblement et de convivialité. Dans certaines localités, ils revêtent une importance particulière, en l'absence de grande ou moyenne surface, pour les produits frais (fruits et légumes en particulier).

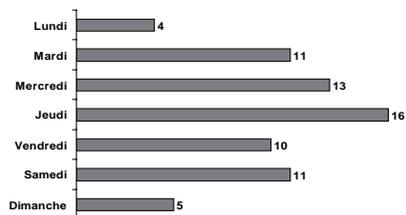
Des marchés sont organisés dans 56 communes. Il y en a plusieurs fois par semaine dans quelques grandes villes, dont Blois (8), Vendôme et Romorantin-Lanthenay.

Ils sont de toute taille. Le nombre de commerçants varie en effet de 1 à près de 120.

On remarque cependant qu'aucun marché

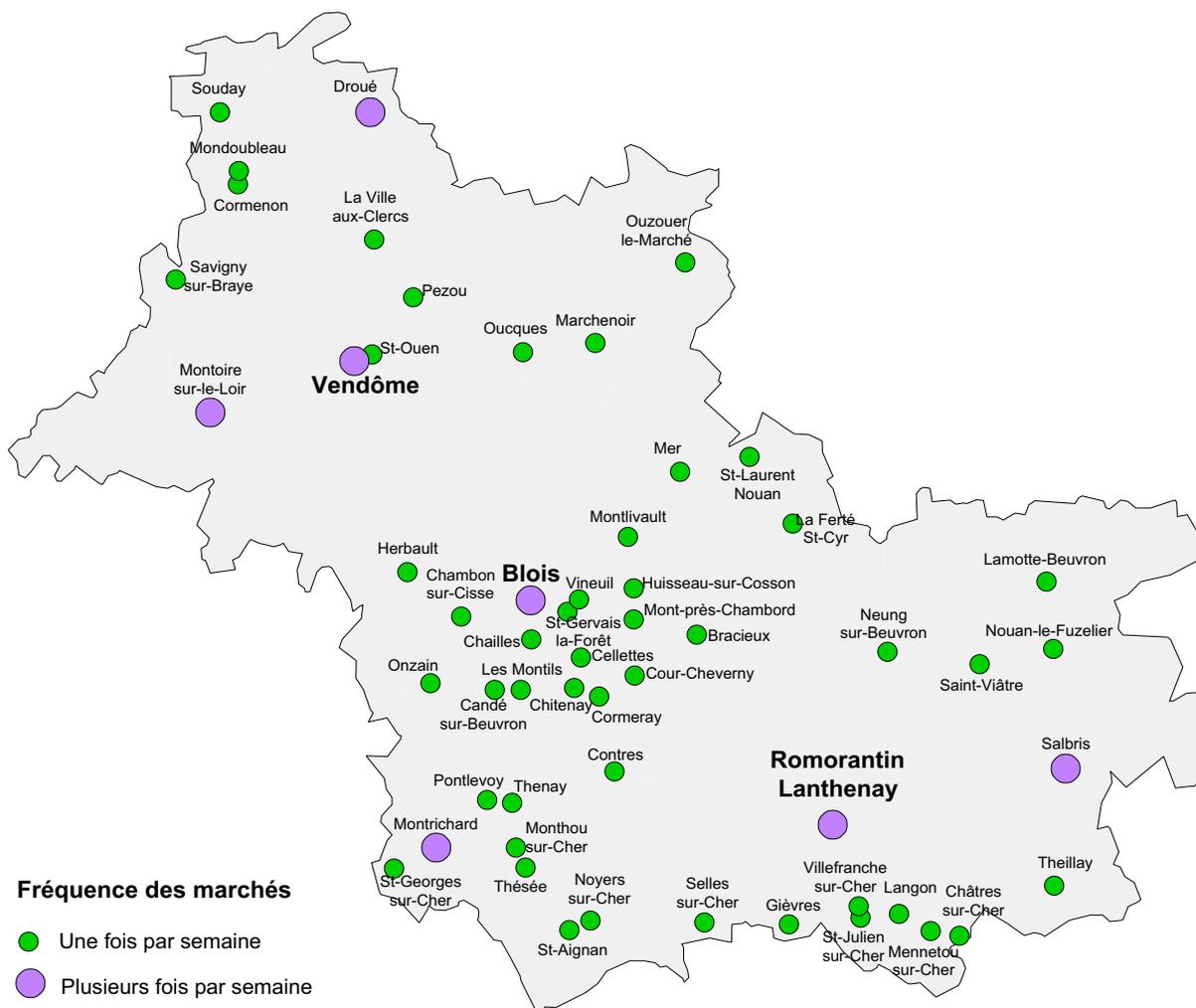
n'est présent dans l'une des localités qui ne comptent aucun commerce de première nécessité. Il convient également de souligner que ce service est en priorité tourné vers les personnes âgées ou les mères au foyer, les marchés se tenant davantage en semaine que le week-end.

Nombre de marchés organisés suivant le jour de la semaine



D'après source : Observatoire - enquête communale - 2005

Les marchés en Loir-et-Cher



D'après source : Observatoire - enquête communale - 2005

Les grandes et moyennes surfaces alimentaires

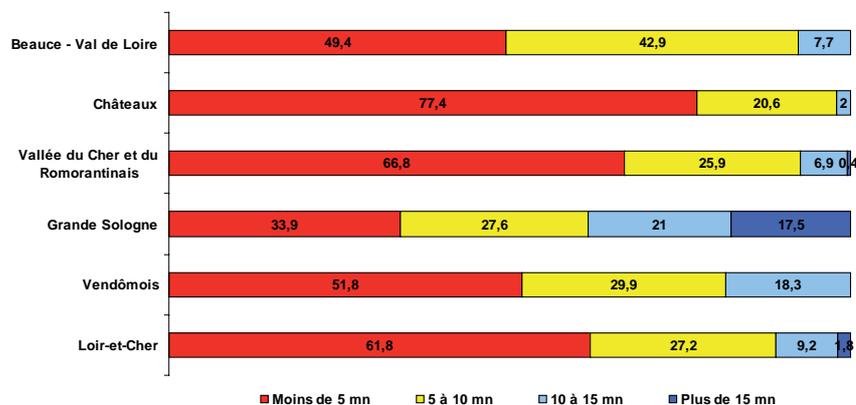
En relation directe avec la concentration de population, les grandes et moyennes surfaces sont situées dans les villes principales et les agglomérations. Les grandes enseignes nationales ont cependant modifié leur stratégie d'implantation depuis quelques temps et créent désormais des magasins de surface plus modeste dans des localités plus petites, présentant un potentiel d'attraction intéressant. C'est notamment le cas de Marchenoir et Ouzouer-le-Marché.

On dénombre ainsi en Loir-et-Cher 7 hypermarchés et une cinquantaine de supermarchés (y compris les hard-discounters). Ils se répartissent dans une trentaine de communes.

La zone la plus éloignée d'un équipement se situe dans la région de Neung-sur-Beuvron. En conséquence, près de 18 % de la population du Pays de Grande Sologne se trouve à plus de 15 minutes d'une grande ou moyenne surface. De surcroît, 21 % des habitants ont un trajet compris entre 10 et 15 mn. Dans l'ensemble du Loir-et-Cher, plus de 6 ménages sur 10 sont situés à moins de 5 mn. Précisons que les équipements localisés dans les départements limitrophes sont pris en compte.

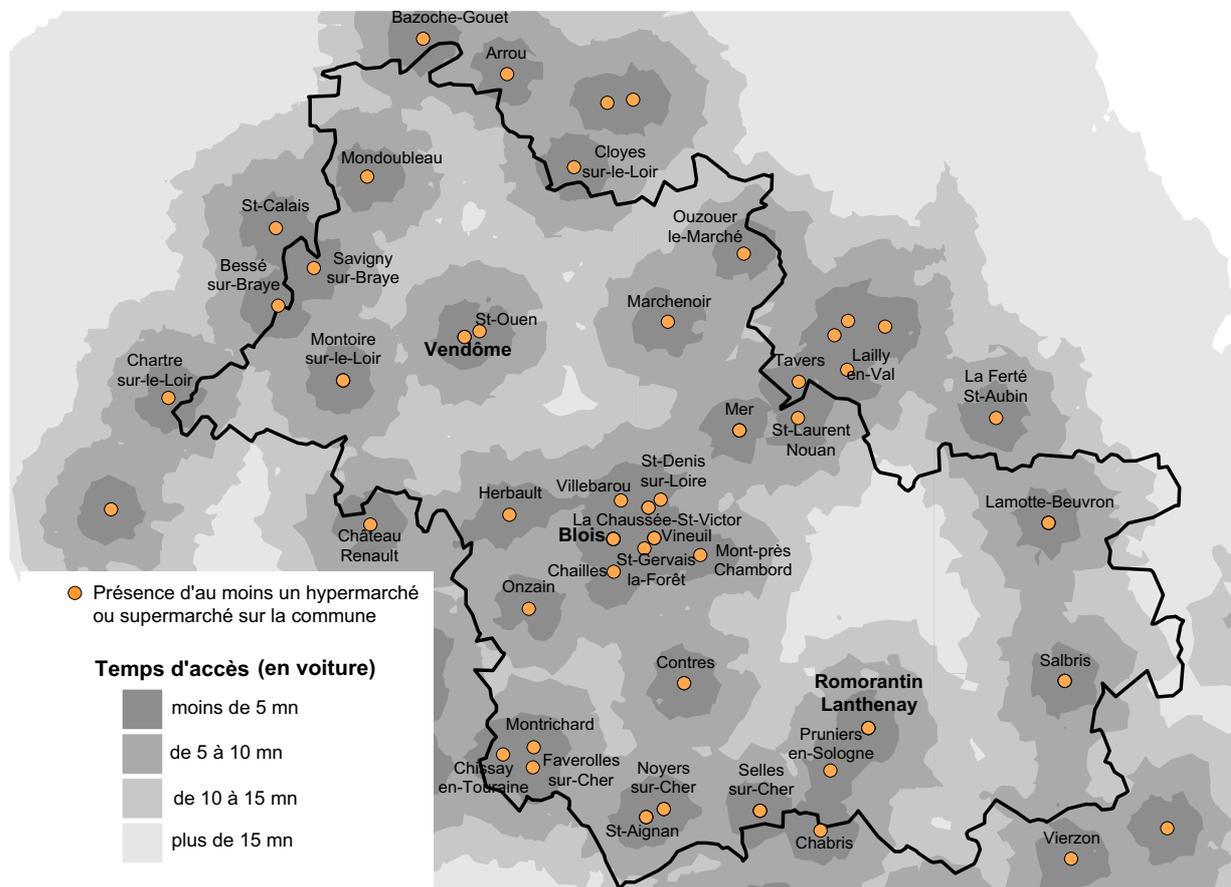
Il convient de souligner que l'ouverture en février 2006 d'une moyenne surface à Herbault permet de desservir une zone qui était jusque là à plus de 15 mn, à la frontière entre les Pays Beauce - Val de Loire et Vendômois.

Grandes et moyennes surfaces alimentaires



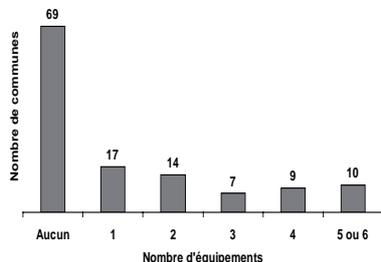
D'après sources : CCI, Observatoire - 2005, INSEE (RGP99)

Temps d'accès aux grandes et moyennes surfaces alimentaires



D'après sources : CCI, Observatoire - 2005

Densité de l'offre commerciale dans les communes de moins de 400 habitants



D'après sources : CCI, CMA, Observatoire - 2005, INSEE (RGP99)

L'offre commerciale en Loir-et-Cher : synthèse

L'offre globale de commerces et de services de proximité comprend 10 items :

- boulangerie, dépôt de pain ;
- boucherie, charcuterie ;
- épicerie, multiservice ;
- marché ;
- grande ou moyenne surface alimentaire ;
- restaurant ou café ;
- point presse ;
- soins de la personne ;
- équipement de la maison ;
- point de vente de carburant et/ou garage.

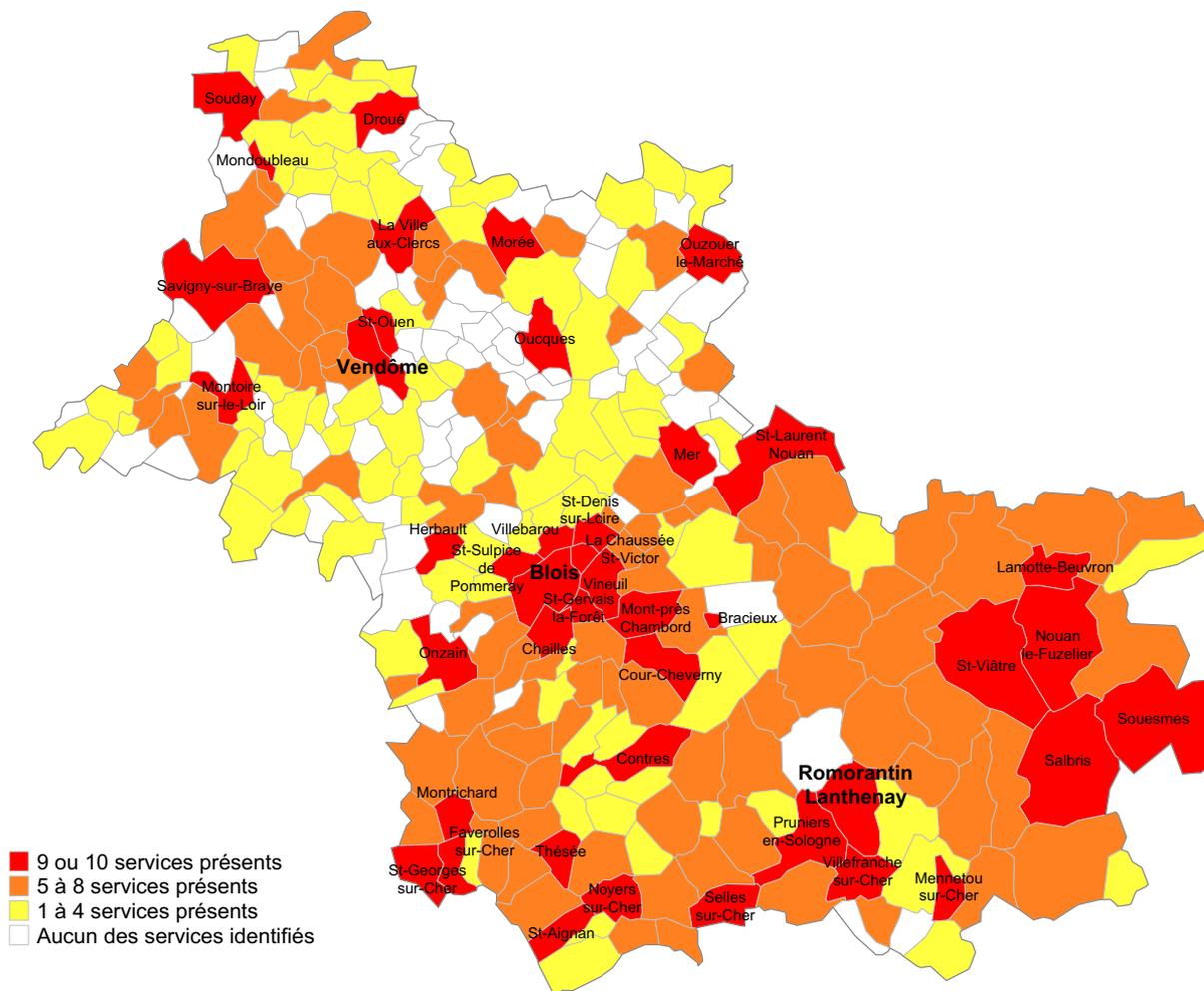
On identifie 34 pôles regroupant au moins 9 de ces commerces ou services. Un peu plus d'une centaine de communes disposent d'une offre relativement diversifiée, avec la présence de 5 à 8 commerces. Elles sont presque aussi nombreuses à ne

disposer que d'une offre très réduite, voire inexistante.

La taille joue un rôle indéniable et logique dans la densité du tissu commercial. C'est la raison pour laquelle les équipements sont rares ou absents dans les communes peu peuplées de Beauce et du nord du département. On voit au contraire que la Sologne et la vallée du Cher sont dans l'ensemble assez bien pourvues.

L'effet taille n'explique cependant pas tout. En effet, parmi les communes de moins de 400 habitants (en 1999), certaines bénéficient d'un éventail de prestations non négligeable. La présence d'un axe routier important, un attrait touristique particulier peuvent générer l'implantation d'un commerce ou d'un service viable (café ou restaurant par exemple).

L'offre globale de commerces et de services de proximité



D'après sources : CCI, CMA, Observatoire (enquête communale) - 2005

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : ALAIN QUILLOUT
 Edition électronique
 Dépôt légal à parution
 ISSN N° 1291-2565